



l'avenir en toute confiance

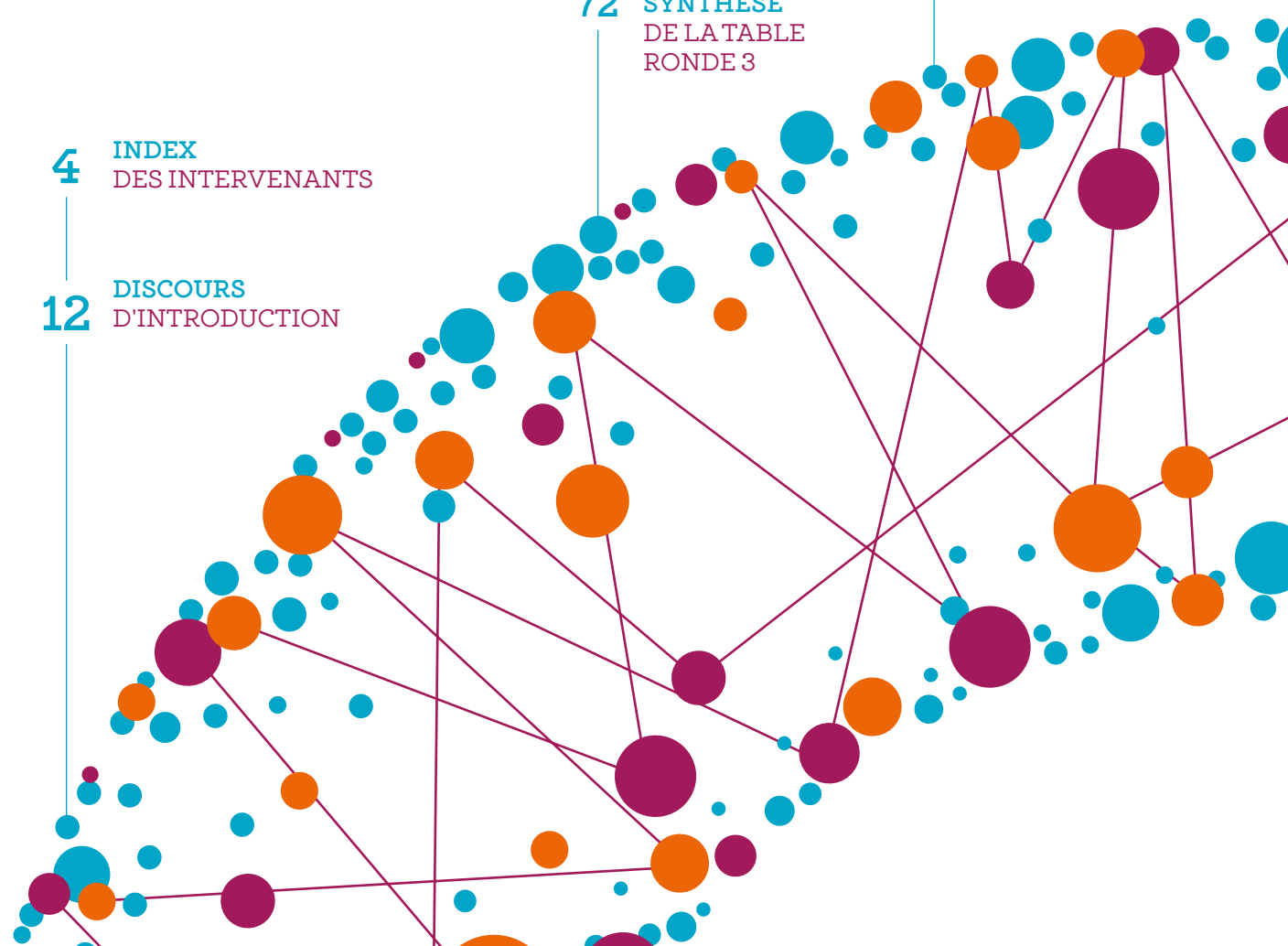
CAISSES DE RETRAITE : RÔLE ET MISSIONS DEMAIN ?

Après-midi débats à l'initiative de la Cipav

Actes du colloque
29 janvier 2019

SOMMAIRE

	TABLE RONDE 1	
	SYSTÈME UNIVERSEL DES RETRAITES : DIVERSITÉ OU UNICITÉ ?	24
		36
		SYNTHÈSE DE LA TABLE RONDE 1
	TABLE RONDE 2	
	QUELLE EST LA PLACE DE LA SOLIDARITÉ DANS UN SYSTÈME QUI FONCTIONNE PAR POINTS ?	38
		54
		SYNTHÈSE DE LA TABLE RONDE 2
	TABLE RONDE 3	
	QUELLES OFFRES DE SERVICES POUR LES CAISSES DE RETRAITE APRÈS LA RÉFORME ?	56
		72
		SYNTHÈSE DE LA TABLE RONDE 3
4	INDEX DES INTERVENANTS	
12	DISCOURS D'INTRODUCTION	
		74
		CONCLUSION
		75
		LEXIQUE



INDEX DES INTERVENANTS

Jacques Bichot
Économiste



Jacques Bichot est professeur émérite d'économie à l'université Jean Moulin (Lyon 3) et membre honoraire du Conseil économique, social et environnemental. Économiste, spécialiste de la protection sociale, ses travaux portent sur l'économie monétaire et le financement des retraites. Il collabore avec l'association indépendante « Sauvegarde retraites » en faveur d'une réforme structurelle du système de retraites français.



L'âge de la retraite est une notion absolument obsolète, une institution antédiluvienne dont il importe de se débarrasser le plus vite possible.



Il faut aussi comprendre que beaucoup d'indépendants ont de nouvelles formes d'emploi, avec des emplois additionnels : des compléments de revenus ou des additions de revenus dans des statuts différents pour avoir un revenu décent.

Franck Bonot

Membre du réseau Sharers & Workers



Franck Bonot est consultant, spécialiste du dialogue social dans les nouvelles formes d'emploi. Il apporte son expertise aux acteurs des relations sociales et est membre de l'équipe de copilotage de Sharers & Workers, un réseau qui contribue, par la confrontation d'idées, à explorer les modèles entrepreneuriaux dont l'économie collaborative liée au numérique est porteuse, ainsi que les transformations du travail.



“

Comme toutes les caisses de professions libérales, la Cipav est particulièrement vigilante à la conservation de ses réserves, actuellement d'un montant de plus de cinq milliards d'euros.

Cette réforme est une occasion unique de réformer le système dans sa globalité afin de répondre aux évolutions démographiques, sociologiques et économiques de notre temps.

Nous avons conçu ce colloque avec la volonté de donner largement la parole aux représentants des caisses de retraite, mais aussi à des économistes, des sociologues, des philosophes, des personnes de terrain ainsi qu'à nos adhérents.

Philippe Castans
Président de la Cipav



Diplômé des Beaux-arts en architecture, Philippe Castans débute sa carrière d'architecte en 1983, se spécialisant dans l'entretien d'immeuble et dans la construction et la réhabilitation de maisons. En 1998, il devient administrateur à l'ordre régional des architectes puis de 2000 à 2010, il est successivement conseiller, membre du bureau puis secrétaire général de l'ordre national des architectes. En 2008, il devient administrateur de la Cipav avant d'être élu président de la caisse en 2014, poste qu'il occupe toujours après sa réélection en 2017.

Henri Chaffiotte
Directeur de la Carmf



Diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale d'administration (Ena), Henri Chaffiotte a exercé différentes fonctions au sein des ministères du travail puis de l'industrie. Il a ensuite été directeur des affaires financières de l'Afpa (Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes). En 1993, il rejoint la Carmf (Caisse autonome de retraite des médecins de France) en tant que directeur adjoint, puis directeur depuis 1994.

“

Nous ne connaissons pas encore les intentions du HCRR sur l'organisation et la gouvernance du futur régime universel. Le pire des scénarios serait d'avoir un grand régime qui englobe tout et que toutes les caisses qui ne sont pas dans ce grand régime disparaissent.

Nous avons une position simple : les réserves appartiennent à ceux qui les ont constituées. [...] Les réserves sont la propriété de l'ensemble des médecins cotisant à la caisse et elles ne peuvent pas être transférées d'un trait de plume.

La France serait le seul pays du monde occidental à avoir un seul régime de retraite.

[...] la particularité des caisses de professions libérales est d'être gérées par leurs pairs, qui connaissent leurs problématiques et peuvent apporter des réponses spécifiques.



Dans certains départements, 40 % des plus de 65 ans vivent dans des maisons qui ne disposent pas du chauffage central ou simplement du chauffage, ou le sol est en terre, ou la baignoire n'est pas facilement praticable. [...] personne ne veut aller vivre en maison de retraite, mais seuls 15 % des retraités ont adapté leur logement.

[...] la transition démographique oblige à penser de manière fondamentalement différente l'approche que l'on a des services d'aide sociale.

Serge Guérin
Sociologue



Docteur en sciences de l'information et de la communication, Serge Guérin est professeur et sociologue. Spécialiste des questions liées à la « séniorisation » de la société et aux enjeux de l'intergénérationnel, il est l'auteur de nombreux ouvrages et articles sur la sociologie des seniors et sur les rapports de la société française avec le vieillissement.

Régis de Closets
Journaliste



Diplômé en sciences et techniques du journalisme, Régis de Closets a notamment travaillé pour le *Parisien*, le *Nouvel économiste*, *Paris Match*, *Nova Magazine* et *l'Express*. Il a également été journaliste audiovisuel pour France Télévision. Depuis une dizaine d'années, il se consacre à l'animation de débats publics et de conventions, sur des sujets relatifs à la santé, aux sciences, aux transports et aux management.

Michel Mandagaran
Premier vice-président de la Cipav



Ingénieur agronome et titulaire d'un DEA de développement économique et social, Michel Mandagaran est consultant et formateur. En 1992, il fonde la société M2C qui accompagne les maîtres d'ouvrage dans le développement et la réalisation de leurs projets immobiliers. Il est administrateur titulaire de la Cipav depuis 2005 et premier vice-président depuis 2017.



Joachim Pasquet
Directeur du Réseau CoSI



Joachim Pasquet intervient en tant que consultant dans les domaines de l'économie du vieillissement, de la protection sociale et de l'économie sociale et solidaire. Il est également directeur du réseau CoSI qui fédère des structures de cohabitation solidaire intergénérationnelles.



La cohabitation intergénérationnelle solidaire est un dispositif qui existe depuis 15 ans et qui est mis en œuvre par des associations. Il met en relation des seniors qui disposent d'une pièce libre chez eux et des jeunes qui, souvent, ont peu de moyens.



[...] chacun cotise en fonction de ses moyens, mais sera pris en compte en fonction de ses besoins. [...] Cette solidarité redistributive doit-elle changer comme finalité à poursuivre ? À mon avis, non.

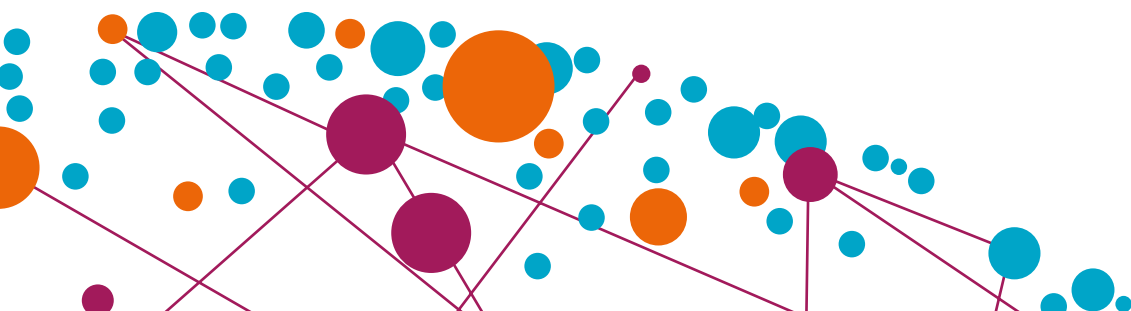
L'idée de solidarité, Platon l'a pensée : c'est la justice distributive qui fait que la cité est solide.

Pour moi, l'économie doit être fléchée par le social. Elle ne peut être ni une aumône ni une correction caritative a posteriori : elle doit être une finalité constitutive a priori.

Henri Peña-Ruiz
Philosophe et écrivain



Henri Peña-Ruiz est agrégé de l'université et docteur en philosophie. Ses travaux de recherche portent sur la laïcité, l'économie sociale et solidaire et l'écosocialisme. Fervent défenseur des valeurs de solidarité et de justice, il est devenu un spécialiste, entre autres, des questions de laïcité et de politique sociale. Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé « *Qu'est-ce que la solidarité ?* » aux éditions Abeilles et Castor.





La réalité qui s'impose à nous n'est pas un problème de retraite, mais un problème de mutation profonde de ce que nous sommes.

[...] les réformes des retraites faites par le passé orchestrent d'ores et déjà une baisse relative des pensions de retraite pour les seniors de demain. [...] C'est un état de fait qui fera que nos seniors de demain ne bénéficieront pas d'autant de revenus issus du transfert public que par le passé, au-delà des questions de contribution et de solidarité.

[...] nous vivons une révolution technologique majeure qui va changer, probablement, la manière dont on faisait certains métiers.

Ça ne change pas le besoin, ça change la manière dont on va l'adresser.

[...] Face à ce diagnostic de vaste changement, face au diagnostic que les taux de croissance seront structurellement plus faibles que par le passé, ce qui rend inacceptable pour la population des systèmes foncièrement inégalitaires, nous devons nous réinventer et réinventer des systèmes qui sont considérés comme acceptables à ce niveau d'expansion.

Pierre Sabatier

Ingénieur agronome et économiste



Ingénieur agronome, Pierre Sabatier est cofondateur et président du cabinet indépendant de recherche économique et financière PrimeView. Économiste, il enseigne au Conservatoire national des arts et métiers et à l'Institut d'administration des entreprises de Paris. Membre fondateur du *think tank* « Les Éconoclastes », il analyse les grandes macrotendances (vieillesse, numérique, énergie, dette publique, etc.) qui dessineront le monde de demain.

François-Xavier Selleret

Directeur général de l'Agirc-Arrco



François-Xavier Selleret est diplômé de l'École des hautes études de santé publique et de l'Essec. Il a été conseiller puis directeur de cabinet au sein de différents ministères et conseiller général des établissements de santé. Il est l'actuel directeur général de l'Agirc-Arrco, caisse de retraite complémentaire des salariés et des cadres.



L'enjeu pour nous est de penser à chaque fois l'échelle de notre action à l'horizon des 18 millions de cotisants annuels, des 12 millions de retraités ou des 40 millions de Français qui n'ont pas encore liquidé leurs droits chez nous.

[...] nous travaillons avec les autres régimes de retraite pour avoir, d'ici deux ou trois ans, le même système d'information métier pour gérer les carrières de tous nos concitoyens, le RGCU.

[...] le fait d'être géré par des organisations syndicales et patronales, nous ramène à notre raison d'être qui est d'apporter un service aux salariés, retraités, entreprises. [...] Cela évite de penser dans une vision de structure, mais bien de penser en fonction de nos clients.

Éric Thiry
Président de l'UMPL



Éric Thiry est avocat, président de l'Union mondiale des professions libérales (UMPL) et membre du comité exécutif du Conseil européen des professions libérales (Ceplis). Cette association interprofessionnelle réunit les professionnels libéraux au sein de la communauté européenne. Ses adhérents assurent un suivi efficace des propositions législatives en rapport avec les professions libérales et abordent les questions spécifiques à chacune des familles professionnelles.



[...] aucune raison ne justifie que les caisses de professions libérales disparaissent.

Jean-Pierre Thomas
Ancien député



Cette réforme, avec les difficultés que j'ai citées, peut faire place à la capitalisation. [...] Au-delà du régime par répartition, la capitalisation offre un gap supplémentaire, avec une partie de capitalisation obligatoire et une partie facultative.

Depuis un peu plus de 20 ans, le débat sur les retraites n'a pas beaucoup évolué. Les gens ne comprennent pas cette complexité. Les réformes futures doivent aller vers des choses simples.

Fondateur de Vendôme Investments et ancien député des Vosges, Jean-Pierre Thomas a été à l'initiative de la première loi sur les fonds de pension en France adoptée en 1997. Économiste de formation, spécialiste des questions d'épargne et de retraite, il a contribué à la création du Cercle des épargnants, une association d'adhérents ayant souscrit des contrats en matière de retraite et de prévoyance, qui intervient également comme centre de réflexion et d'information spécialisé sur les questions relatives à l'épargne des retraités.



“

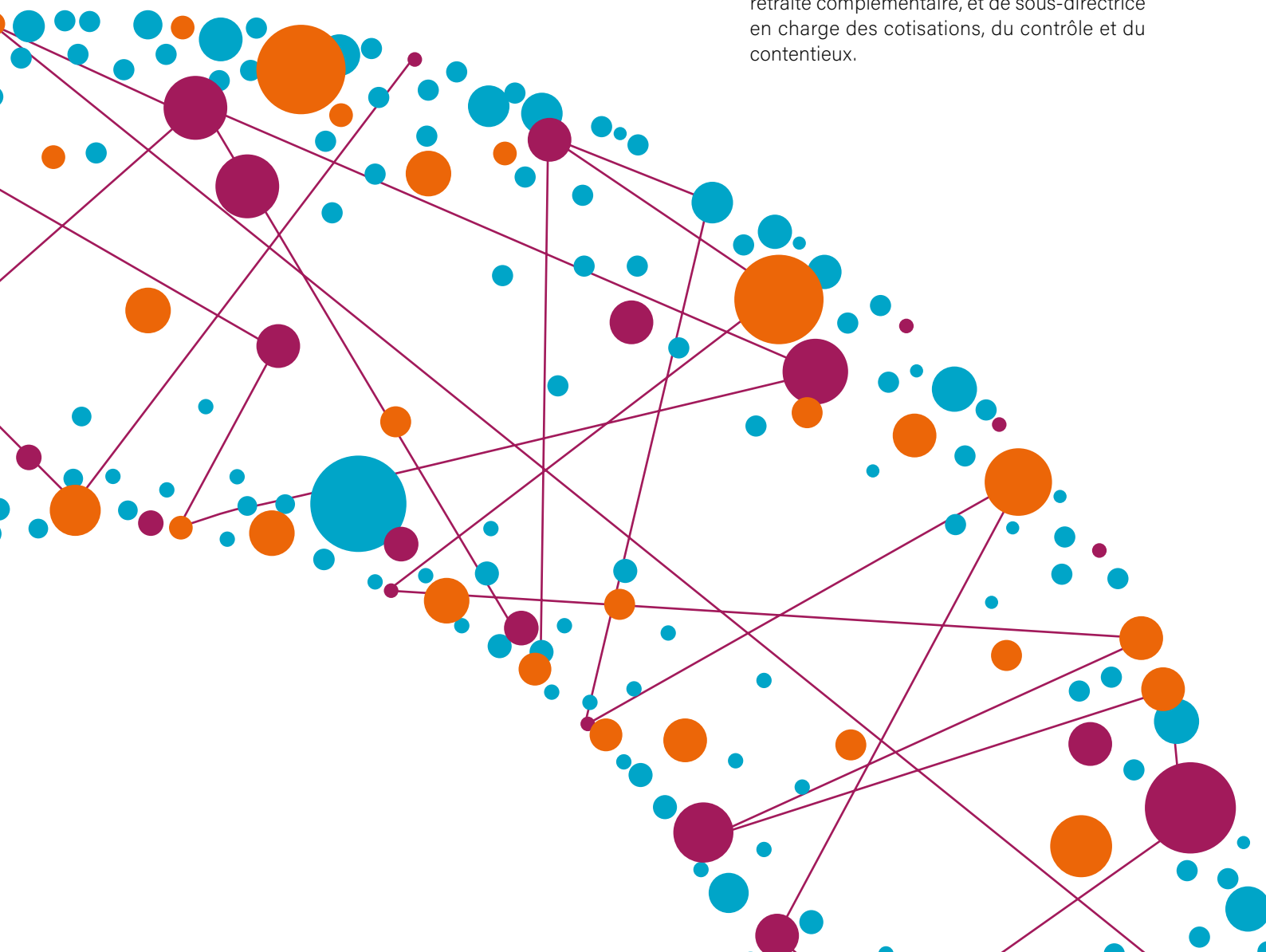
*Toute notre offre de services se fait
dans le prolongement de notre mission
de service public, avec une vocation sociale.*

Françoise Vales

Directrice de l'offre de services de la CCMSA



Françoise Vales est directrice de l'offre de services à la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Juriste, diplômée de l'enseignement supérieur, elle anime aujourd'hui un réseau de 35 MSA et 29 MSA services. Entrée dans les années quatre-vingt à la caisse centrale de la MSA à Paris, elle y a exercé différentes fonctions dont celles de chef de département de l'assurance maladie complémentaire et de la retraite complémentaire, et de sous-directrice en charge des cotisations, du contrôle et du contentieux.



Renaud Villard
Directeur de la Cnav



Renaud Villard est diplômé de l'École nationale d'administration (Ena) et titulaire d'un doctorat en histoire. Ancien enseignant-chercheur, il a ensuite été chef du bureau des retraites de base à la direction de la Sécurité sociale puis conseiller en charge des retraites et de la famille auprès de Marisol Touraine. Il a pris, depuis 2016, les fonctions de directeur de la Cnav, la caisse nationale d'assurance vieillesse pour la retraite de base des salariés du privé.



Je rêve d'un système où le caractère contributif et le caractère solidaire seraient parfaitement lisibles.

Si vous ne prévenez pas le vieillissement, vous aurez un vieillissement de la population qui, massivement, finira sa vie en Ehpad.

Nous avons un système dont les mécanismes de solidarité sont désormais extrêmement peu compréhensibles. [...] Repenser un régime oblige à repenser ces choix de solidarité, à interroger les aléas de carrière que la solidarité doit embarquer dans la création d'un nouveau régime.



Il faut réussir à agréger des services et il existe des plateformes qui parviennent à orchestrer des services pour offrir un guichet unique.

Le parcours digital de l'utilisateur doit pouvoir aboutir à un conseil d'expert ou à un rendez-vous de bilan.

Raphaël Viné
Spécialiste de la Silver économie



Raphaël Viné est directeur digital consulting chez Niji, société de conseil en design et technologie. Il est en charge du développement de la « Silver économie », un marché en plein essor qui apporte des solutions aux seniors afin d'améliorer leur qualité de vie et de garantir leur autonomie le plus longtemps possible.



DISCOURS D'INTRODUCTION

→ Philippe Castans *Président de la Cipav*

Bonjour et bienvenue à tous. Je suis ravi de vous accueillir en ma qualité de président de la Cipav à ce colloque organisé par notre caisse. Je profite des quelques jours qu'il me reste avant que janvier ne s'achève pour vous adresser mes meilleurs vœux pour 2019.

À titre liminaire, je souhaite vous présenter brièvement la Cipav. Elle est née en 1978 et a fêté ses 40 ans en 2018. C'était au départ une caisse de taille modeste regroupant les professionnels libéraux du bâti, les architectes et les ingénieurs. Sa bonne gestion financière et sa pérennité ont attiré par la suite d'autres professions, dont certaines avaient leur propre caisse de retraite : les géomètres-experts en 2000, puis les enseignants des arts appliqués, du sport et du tourisme en 2004, les moniteurs de ski en 2007, les ostéopathes en 2009. En 2011, deux ans après la création du statut d'autoentrepreneur, 91 000 d'entre eux ont rejoint la Cipav. Elle devient alors la première section de la CnavPL par le nombre de ses adhérents. Ainsi, en 2018, la Cipav recense plus de 1,3 million de comptes, elle encaisse 1,2 milliard d'euros de cotisations et verse 575 millions d'euros de prestations. Au sein de la CnavPL qui regroupe les caisses de retraite dédiées à des professions particulières, la spécificité de la Cipav est d'être interprofessionnelle. Elle accueille en effet près de 400 métiers différents.

“ Nous avons conçu ce colloque avec la volonté de donner largement la parole aux représentants des caisses de retraite, mais aussi à des économistes, des sociologues, des philosophes, des personnes de terrain ainsi qu'à nos adhérents.

Philippe Castans
Président de la Cipav

En 40 ans, le visage de la Cipav s'est donc profondément modifié et notre conseil d'administration s'est logiquement interrogé sur la meilleure manière de célébrer ces années au service de la retraite et de nos adhérents. Assez rapidement, nous avons été convaincus que cet anniversaire pourrait être l'occasion d'organiser un événement alliant réflexion et convivialité, et dont l'objectif serait d'apporter, dans le cadre d'un colloque, une contribution utile au débat sur la réforme des retraites. Certes, de nombreux colloques sur les retraites, souvent de grande qualité, se sont déjà déroulés durant les derniers mois, alors pourquoi un nouveau colloque ? D'abord parce que nous sommes convaincus que tant que les décisions ne sont pas prises ou que les arbitrages ne sont pas rendus, il est encore temps de proposer une nouvelle tribune pour débattre et échanger. De plus, votre présence aujourd'hui prouve que la réforme des retraites suscite encore de l'intérêt et des interrogations, et que les colloques précédents n'ont pas, loin s'en faut, épuisé tous les sujets.

Enfin, cet événement donne la possibilité de faire entendre la voix des professions libérales, voix que nous avons finalement peu entendues jusqu'à présent. Nous avons conçu ce colloque avec la volonté de donner largement la parole aux représentants des caisses de retraite, mais aussi à des économistes, des sociologues, des philosophes, des personnes de terrain ainsi qu'à nos adhérents. En effet, la retraite est trop souvent perçue comme un sujet technique, aride, voire ennuyeux. Or, pour nous, administrateurs d'une caisse de retraite, il s'agit d'un sujet de société qui concerne tout le monde, jeunes et moins jeunes, actifs et retraités. C'est pourquoi il nous est apparu indispensable, à l'occasion de ce colloque, d'interroger nos adhérents. Un questionnaire leur a été adressé, auquel plus de 17 000 cotisants et 5 000 retraités ont répondu. La présentation des résultats de ce questionnaire nous permettra de mieux identifier leurs attentes et leurs inquiétudes. Elle nous aidera également à identifier les axes d'amélioration pour prendre davantage en compte le profil et la spécificité de nos populations.

Le caractère interprofessionnel de la Cipav lui donne en effet un positionnement et une perception propres de la réforme. Nombre de nos adhérents ont acquis des droits à la retraite dans d'autres régimes puisqu'ils passent fréquemment d'un statut de libéral à celui de salarié. L'objectif de lisibilité et de simplification de la réforme est donc un véritable enjeu pour eux. Dans le cadre de la réforme des retraites, la Cipav imagine un régime à trois niveaux :

- un régime de base unique pour les professionnels libéraux et les indépendants au régime général, mais géré par délégation par la Cipav : l'assiette de cotisation de ce régime serait limitée à un plafond annuel de la Sécurité sociale (PASS), soit 40 524 euros ;
- un régime complémentaire propre à la Cipav avec une assiette de cotisation n'excédant pas trois PASS ;
- un régime par capitalisation à adhésion obligatoire, mais à versements libres, propre à la caisse et disposant d'une déductibilité fiscale et sociale jusqu'à huit PASS.

Comme toutes les caisses de professions libérales, la Cipav est particulièrement vigilante à la conservation de ses réserves, actuellement d'un montant de plus de cinq milliards d'euros. Cette gestion financière et les excédents illustrent l'esprit de responsabilité dont les administrateurs ont fait et font toujours preuve. L'objectif de ces réserves est d'assurer la pérennité à long terme du régime de retraite complémentaire, et ce quels que soient les aléas démographiques auxquels la Cipav peut être confrontée. Cette pérennité est également garantie par le pilotage du taux de rendement qui a été fixé à 7 %, ce qui nous permet d'assurer nos engagements pour au moins 50 ans.

La Cipav peut donc se prévaloir d'une expertise et d'une expérience dans le pilotage par le taux de rendement dans les régimes de base et complémentaire fonctionnant tous deux par points. En conséquence, nous sommes à la cible fixée par le gouvernement et nous ne pouvons être que favorables à la création d'un système de retraites universel fonctionnant par points. Toutefois, la réforme systémique des retraites telle qu'envisagée interroge sur de nombreux aspects.

L'objectif de ce colloque est d'identifier modestement ces interrogations et de débattre afin de tenter de trouver des pistes de réponse.

« **Comme toutes les caisses de professions libérales, la Cipav est particulièrement vigilante à la conservation de ses réserves, actuellement d'un montant de plus de cinq milliards d'euros.** »

Philippe Castans
Président de la Cipav

La première table ronde nous permettra d'échanger sur le contenu et le périmètre de ce système de retraite universel. La Cipav souscrit sans réserve à l'objectif de créer un système de retraite fonctionnant par points avec un taux de rendement, d'achat et de service du point unique pour tous. Tel est, selon la Cipav, le sens de la proposition du président de la République où un euro cotisé doit donner les mêmes droits, quel que soit le régime de retraite dont on relève. Pour autant, la création d'un système de retraite universel avec un taux de rendement unique n'implique pas mécaniquement la création d'un régime unique. Les taux de cotisation, les assiettes de cotisation, le niveau de pension, les modalités de recouvrement et l'âge de départ à la retraite peuvent être différents et adaptés aux profils, aux attentes et aux besoins de groupes professionnels qui présentent des spécificités objectives : salariés, indépendants, fonctionnaires, régimes spéciaux.

Le président de la Cipav, Philippe Castans, lors de son discours d'ouverture.



La deuxième table ronde traitera de la notion de solidarité. La Cipav réaffirme son attachement viscéral à un système par répartition qui permet de prendre en compte les périodes d'inactivité et les accidents de la vie, et qui protège les plus fragiles. Aujourd'hui, notre solidarité s'exprime au travers du régime de base commun à tous, quel que soit le statut. À côté de ce socle de solidarité, un régime de retraite complémentaire, uniquement contributif quant à lui, doit continuer à exister. Mais il convient d'y introduire une part de solidarité qui devra s'exprimer à l'égard des cotisants, mais aussi des retraités dans la mesure où le montant des retraites risque de baisser. Cette exigence de solidarité est inscrite dans l'ADN de notre pays. Comme le disait Pierre Laroque, « aucune organisation de la Sécurité sociale n'est viable si elle ne répond pas aux traditions nationales, si elle ne répond pas aux conditions psychologiques et économiques du pays ».

La Cipav réaffirme son attachement viscéral à un système par répartition qui permet de prendre en compte les périodes d'inactivité et les accidents de la vie, et qui protège les plus fragiles.

Philippe Castans
Président de la Cipav

Le sujet de l'avancée en âge doit être abordé de manière globale et la solidarité doit demeurer au cœur de toute réflexion. Elle peut notamment être valorisée par la mise en place de nouveaux services au sein des caisses de retraite.

C'est le sujet que nous aborderons dans la troisième table ronde qui sera l'occasion de débattre sur les périmètres d'intervention et la nature des services que pourraient proposer les caisses de retraite au lendemain de la réforme. Le questionnaire envoyé à nos adhérents est riche d'enseignements concernant leurs nombreuses attentes. Celles-ci nous confortent dans notre conviction qu'une caisse de retraite ne peut plus seulement se limiter à encaisser les cotisations et à verser les prestations. Elle doit accompagner tout au long de la vie et pendant le parcours professionnel, faire de la prévention, favoriser le mieux vivre dans l'âge avancé. Il faut imaginer de nouveaux services, de nouveaux produits qui répondent aux besoins nouveaux de la société et qui s'adaptent au profil de chacun.

Il faut par ailleurs surmonter le clivage entre la répartition et la capitalisation. Une grande partie des professions libérales souhaitent avoir recours à cette dernière. Les nombreuses réformes qui se sont succédées, si elles ont permis d'assurer l'équilibre financier à long terme, ont créé de la défiance face à notre système de retraites. Nombreux sont ceux qui pensent que les droits acquis par leurs cotisations ne sont nullement garantis. Le passage à une retraite par points ne résout pas cette problématique puisqu'il n'y aura aucune garantie de valeur du point au moment du passage à la retraite. La capitalisation est donc un dispositif supplémentaire qui sécurise et qui répond à une volonté grandissante de constituer sa propre retraite.

J'espère que ces différentes problématiques feront écho aux vôtres, que cette réflexion commune parviendra à nourrir le débat. Nous espérons que la réforme des retraites prendra la bonne direction, celle qui prend en compte la globalité de la population, mais qui sait reconnaître les spécificités de chacun. Je tiens également à remercier tous les intervenants de ce colloque qui ont accepté de partager leur expertise et leur expérience afin d'enrichir nos différentes tables rondes de leur éclairage avisé. Il me reste à vous souhaiter à tous un bon colloque qui sera animé par Régis de Closets que je remercie également.

MOTION DESIGN DE PRÉSENTATION DE LA CIPAV



www.youtube.com/watch?v=dtPz0y27PLY



→ Régis de Closets

Journaliste

Bonjour et bienvenue à ce colloque de la Cipav qui vous a été présenté par Philippe Castans et par ce film. Ce colloque a pour objet de parler de l'avenir des caisses de retraite, un avenir qui se joue aujourd'hui, à l'heure d'une réforme à l'ampleur inédite, qui se joue aussi à l'heure où se profile un défi sans précédent, le défi de la prise en charge de la dépendance et de la perte d'autonomie qui fera exploser les coûts à l'horizon 2021.

Comment les caisses telles que la Cipav peuvent-elles refonder leur périmètre d'action ? Comment peuvent-elles repenser leur modèle d'organisation pour être à la fois plus près des actifs dont les parcours professionnels se diversifient et aussi plus solidaires de retraités de plus en plus dépendants à l'avenir ? Surtout, en quoi la perspective d'un système universel par points peut-elle représenter une opportunité ou une entrave ?

Nous en parlerons ensemble tout l'après-midi au fil de débats avec les invités qui se succéderont dans les tables rondes. Ils évoqueront l'accompagnement des carrières, les missions solidaires, l'offre de services à développer au sein des caisses. Nous le ferons également avec vous qui êtes présents dans la salle, pendant des temps d'échange que nous réserverons à l'issue de chacune de nos tables rondes afin de recueillir vos témoignages et de prendre vos questions, et ce pour que ce débat se nourrisse le plus possible et puisse nourrir également la réflexion collective qui se joue actuellement.

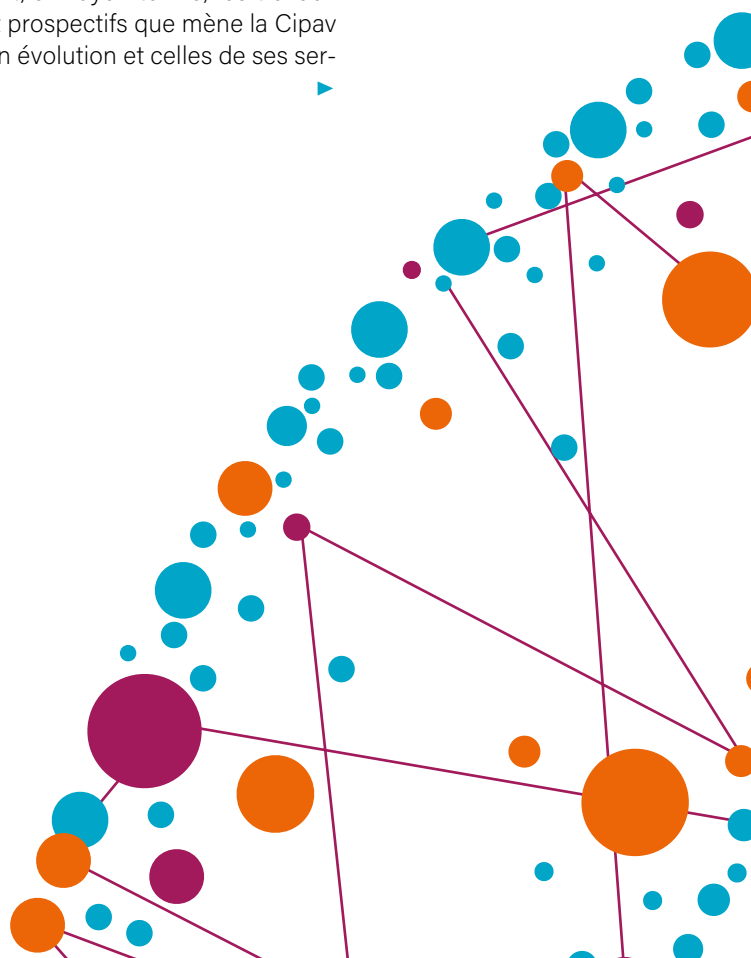
Commençons par un éclairage sur cette enquête exclusive qui a été réalisée auprès des adhérents de la Cipav afin de sonder leurs connaissances et leurs attentes par rapport à cette réforme et à cet avenir des caisses. Pour en parler, j'accueille Michel Mandagaran, premier vice-président de la Cipav. Je vous laisse nous présenter les résultats.



→ Michel Mandagaran

Premier vice-président de la Cipav

Je suis ravi de vous présenter cette enquête à laquelle 17 000 professionnels libéraux actifs et 5 000 retraités ont répondu. Ses résultats vont nous permettre d'alimenter les tables rondes d'experts que nous avons réunies aujourd'hui mais également, à moyen terme, les travaux stratégiques et prospectifs que mène la Cipav pour définir son évolution et celles de ses services. ▶

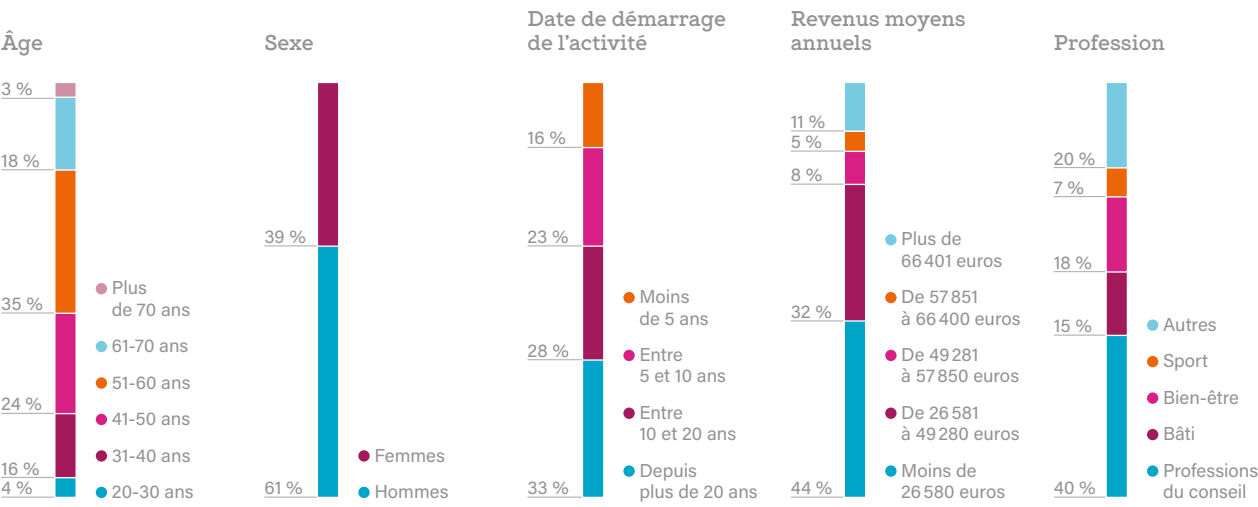


Une diversification des métiers et une croissance du nombre de femmes parmi les professionnels libéraux

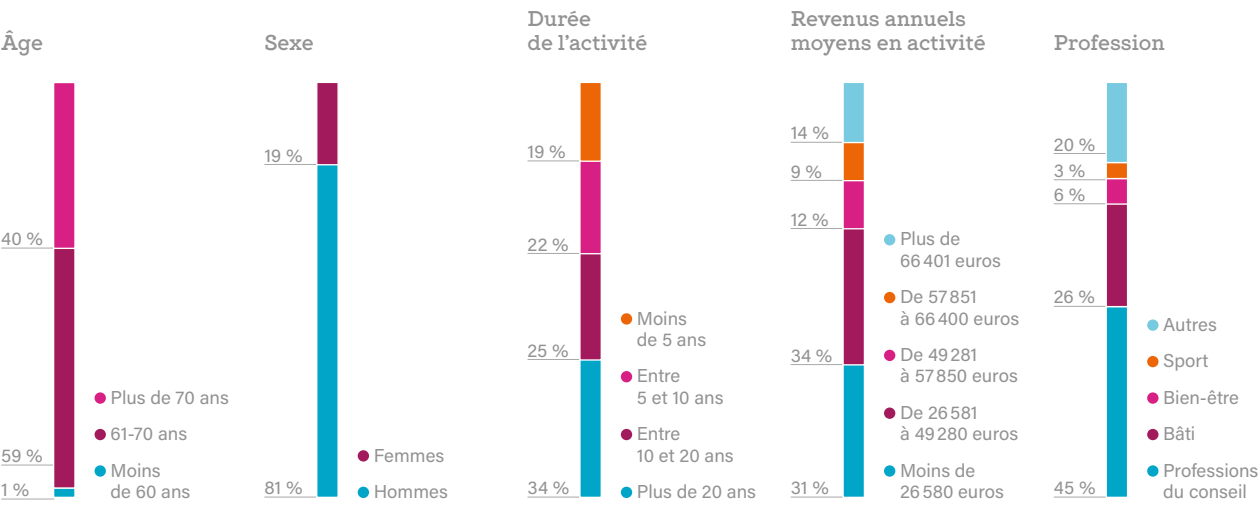
Les répondants au questionnaire sont majoritairement des hommes bien que leur proportion diminue chez les actifs. Cela illustre la diversification des métiers et la part moins importante de professions principalement masculines comme celles du bâti par exemple, au profit de professions plus féminines telles que celles du bien-être.

Nous constatons par ailleurs une augmentation des bas revenus, inférieurs à 26 580 euros par an. Ils représentent 31 % chez les retraités et 44 % chez les actifs. Il y a ainsi une certaine fragilisation des professionnels libéraux dont 65 % parmi les retraités ont un revenu annuel inférieur à 50 000 euros tandis qu'ils sont 76 % chez les actifs.

Profil des répondants actifs



Profil des répondants retraités

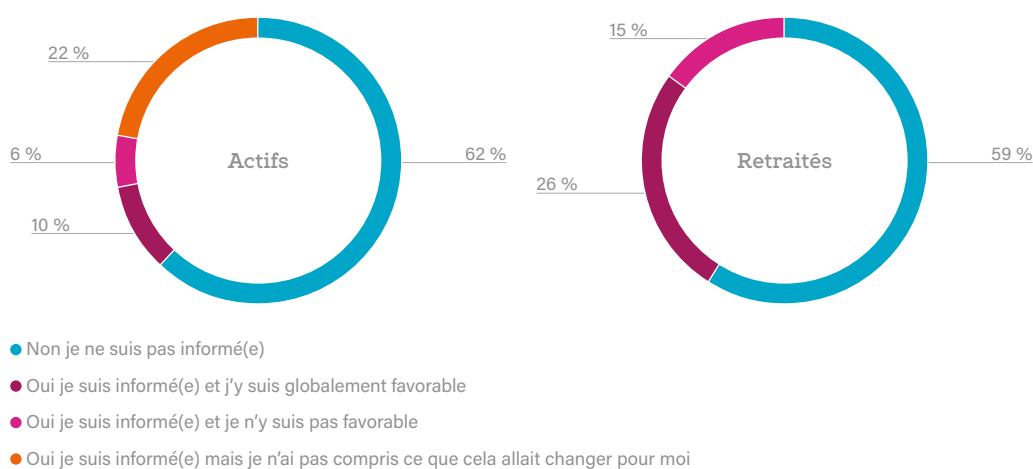


Des professionnels peu informés sur la réforme des retraites

La première question portait sur la connaissance du programme du gouvernement et du haut-commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye. Actifs comme retraités se déclarent très majoritairement peu informés sur cette réforme.

Lorsqu'ils le sont, ils ne perçoivent pas les impacts que celle-ci aura sur eux. Un important travail de pédagogie doit donc être mené afin de sensibiliser et d'expliquer les enjeux d'une transformation systémique.

Êtes-vous informé(e) des principaux axes de la réforme des retraites que le gouvernement entend mettre en œuvre ?



La lutte contre les inégalités et la simplification du système comme axes prioritaires à la réforme des retraites

Simplification, lisibilité, égalité : tels sont les maîtres mots des adhérents lorsqu'il s'agit de la réforme des retraites.

Le système actuel, avec ses régimes très disparates et sa complexité ne répond plus aux attentes.

Selon vous quels doivent être les points prioritaires de la réforme des retraites ?

Les principales attentes sont les suivantes :

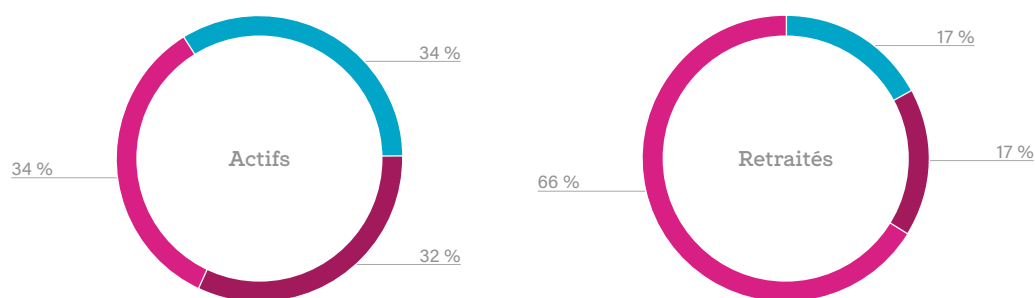
- **La lutte contre les inégalités** liées aux différences de statuts pour 60 % des actifs et 62 % des retraités ;
- **Une simplification du système de calcul** dont la complexité actuelle ne permet pas d'anticiper facilement le montant de la future retraite pour 46 % des actifs et 45 % des retraités ;
- **La réduction du nombre d'intervenants** et de régimes différents pour 43 % des actifs et 46 % des retraités ;
- **La simplification de la constitution du dossier de demande** de retraite pour 33 % des actifs et 31 % des retraités ;
- **Une meilleure prise en compte des spécificités** de certaines professions pour 28 % des actifs et 26 % des retraités.

Des actifs souhaitant cotiser le moins possible

La position des adhérents concernant les cotisations est très différente entre les actifs et les retraités. Les premiers souhaitent cotiser le moins possible, voire se constituer leur retraite individuellement tandis que les retraités, choisiraient aujourd'hui de cotiser le plus possible afin d'avoir une meilleure pension.

Ces résultats sont symptomatiques du comportement des professionnels libéraux qui, lorsqu'ils sont actifs, souhaitent payer le moins de charges, mais qui regrettent ce choix au moment de leur retraite puisque leurs faibles cotisations ne leur ont permis d'acquérir que peu de droits.

| Qu'attendez-vous d'un régime de retraite en termes de cotisations ?



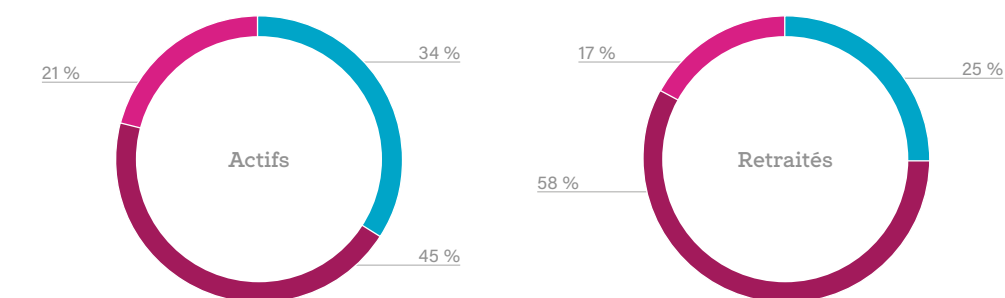
- Cotiser le moins possible car je ne suis pas certain(e) d'avoir les droits au moment de ma retraite
- Cotiser le moins possible et me constituer ma propre retraite
- Cotiser le plus possible pour acquérir un maximum de droits

Une certaine défiance des actifs vis-à-vis du système par répartition

S'il n'est pas remis en cause, le système par répartition ne remporte l'adhésion que de 45 % des actifs contre 58 % des retraités. Les différentes réformes qui se sont succédées ont tenté de pallier les fragilités du système souffrant d'une démographie et d'une croissance peu favorables.

Les incertitudes sur la perception d'une pension ainsi que sur le montant de celle-ci interrogent donc les actifs sur ce modèle.

| Concernant le système de répartition, dans quelle catégorie vous positionnez-vous ?



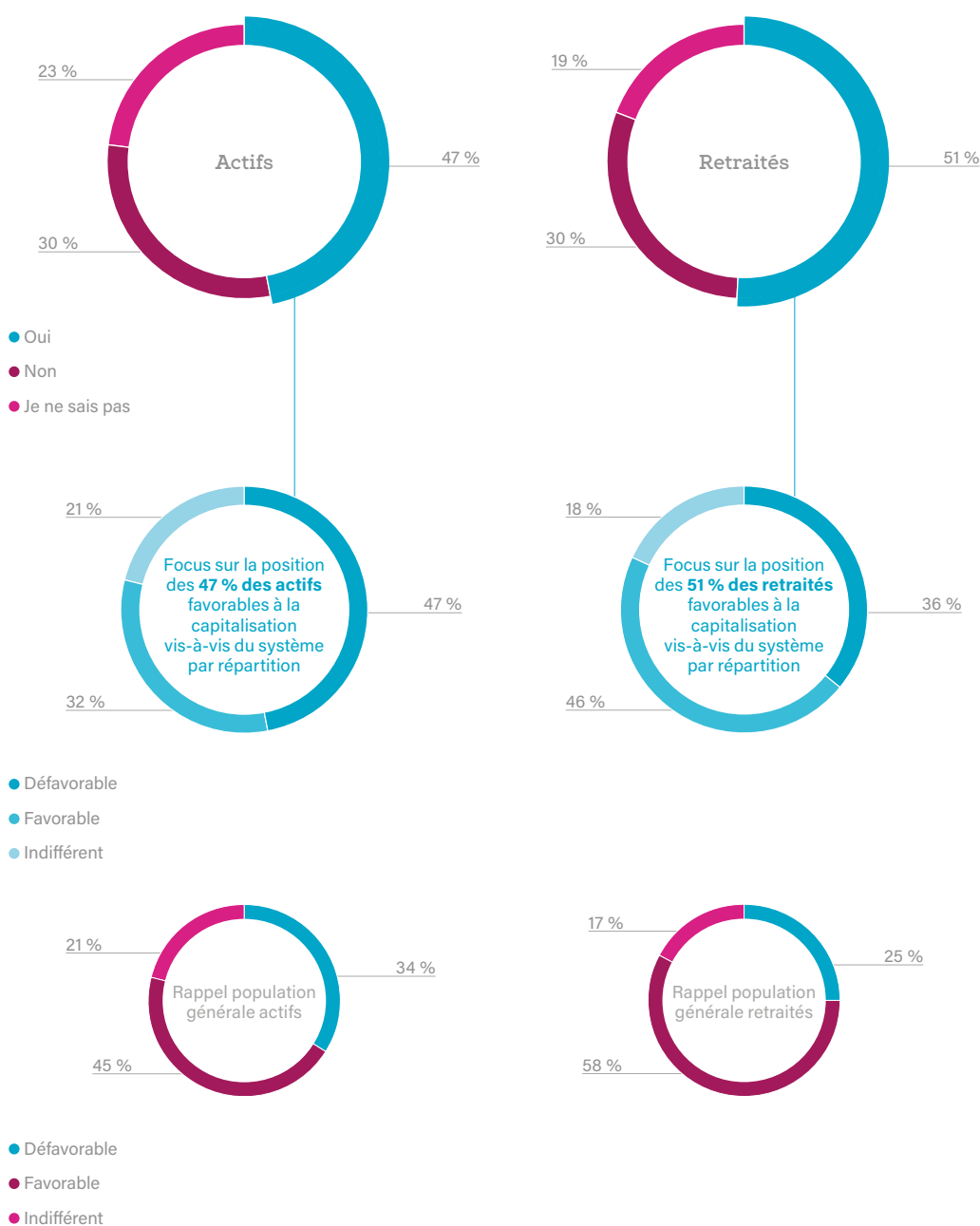
- Défavorable
- Favorable
- Indifférent

Une adhésion à la gestion d'un système de retraites par capitalisation par les caisses de retraite

Afin d'offrir une garantie supplémentaire en termes de retraite, les caisses pourraient gérer un niveau de capitalisation, aujourd'hui proposé par les banques et les assurances.

Les adhérents se montrent favorables à la gestion de ce système par capitalisation par la Cipav.

| Êtes-vous favorable à la gestion d'un système de capitalisation par les caisses de retraite ?

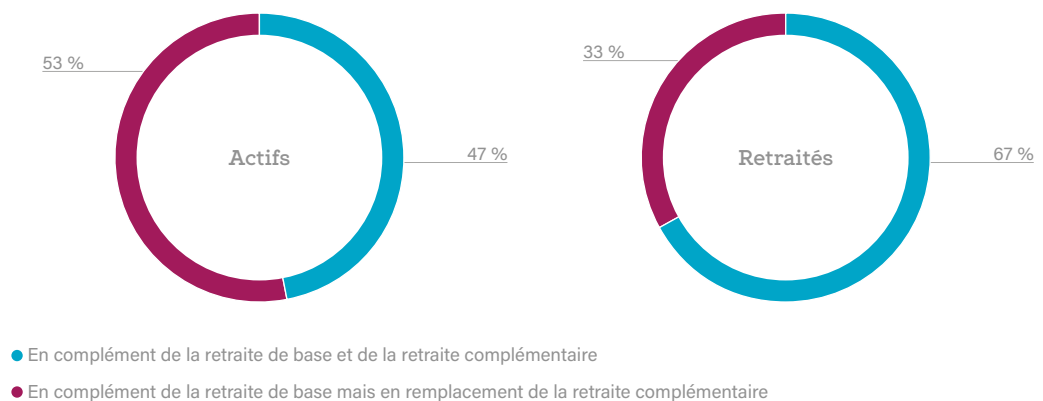


Des adhérents favorables à la création d'un troisième niveau de retraite par capitalisation en plus de la retraite de base et de la retraite complémentaire

Plus de la moitié des actifs souhaitent que la retraite par capitalisation remplace la retraite complémentaire, tandis que les autres préfèrent la création d'un troisième niveau. Ce modèle correspond à ce qui existe principalement en Europe, avec une retraite de base par répartition, une retraite complémentaire collective par capitalisation et une retraite supplémentaire individuelle par capitalisation également.

Les retraités restent quant à eux attachés à la répartition pour les deux premiers niveaux (base et complémentaire) auquel viendrait s'ajouter la capitalisation individuelle.

| Seriez-vous favorable à la capitalisation ?

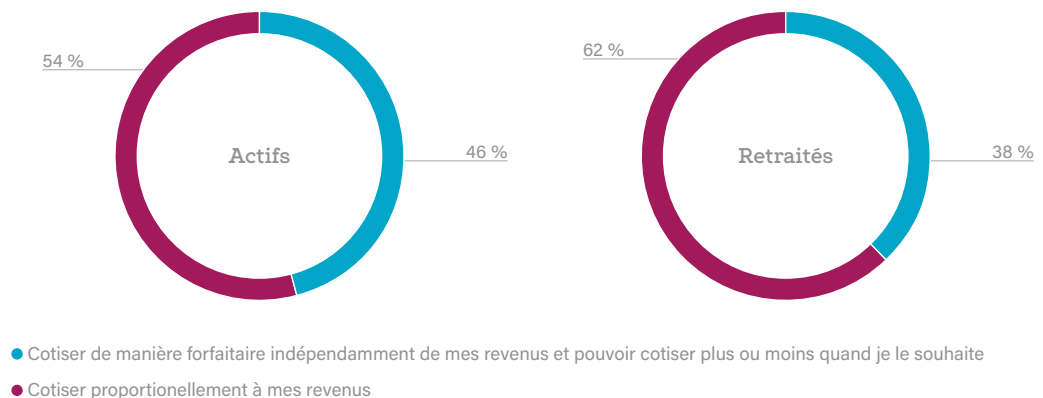


Une préférence pour des cotisations proportionnelles aux revenus

Interrogés sur l'assiette de calcul de leurs cotisations, les adhérents préfèrent conserver le dispositif actuel, basé sur des cotisations proportionnelles au revenu.

La cotisation forfaitaire ou moindre rassemble toutefois 46 % de partisans chez les actifs et 38 % chez les retraités.

| Parmi ces options, laquelle correspond(ait) le mieux à vos attentes ?

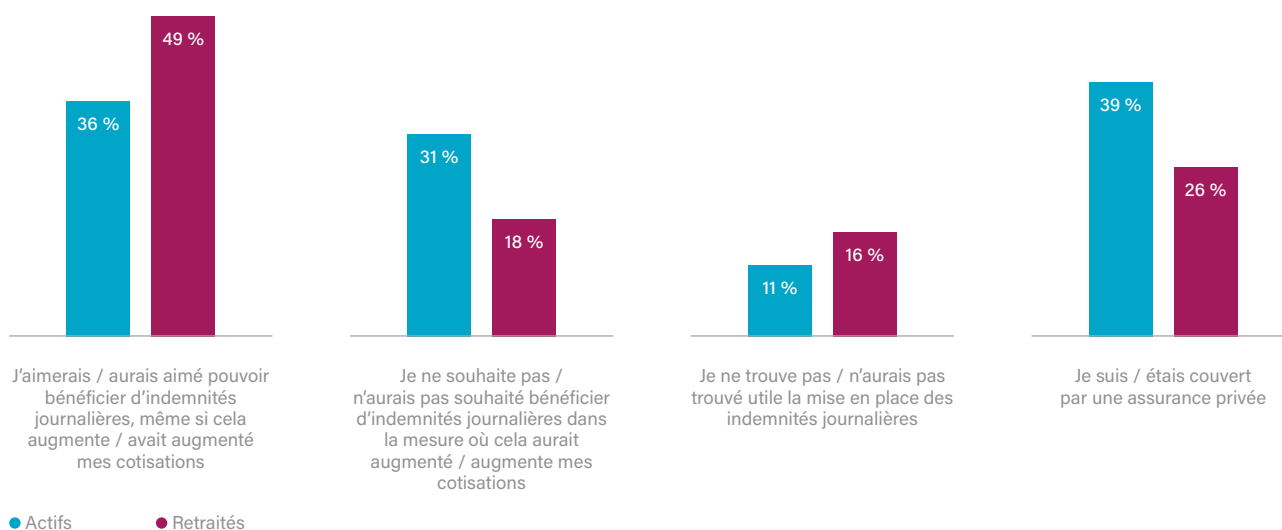


Un besoin de couverture en cas d'arrêt de travail

Qu'ils soient déjà couverts par une assurance privée ou qu'ils soient prêts à payer davantage de cotisations, près de 40 % des adhérents de la Cipav manifestent le besoin de bénéficier d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail.

L'impossibilité d'exercer leur activité pendant des périodes de maladie fragilise en effet fortement les professionnels libéraux qui ne perçoivent alors plus aucun revenu. La mise en place d'indemnités journalières permettrait de les sécuriser.

En cas d'arrêt de travail, les professionnels libéraux ne bénéficient pas d'indemnités journalières. Parmi ces déclarations, lesquelles correspondent le mieux à vos attentes (2 réponses possibles) ?



La santé et l'accompagnement au vieillissement au cœur des attentes concernant l'action sociale

Les problématiques de santé et de vieillissement préoccupent les professionnels libéraux qui souhaitent être soutenus et accompagnés lors des périodes de maladie ou lors de l'avancée en âge.

Les caisses de retraites développent de plus en plus d'actions dans ce sens en investissant par exemple le champ de la prévention.

Pourriez-vous classer les aides suivantes, qui relèvent de l'action sociale, par ordre d'importance pour vous ?



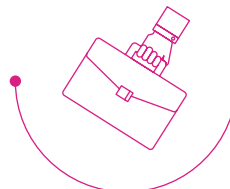
Pour 49 % des actifs et des retraités :
M'aider à prendre en charge mes frais de santé



Pour 27 % des actifs et 34 % des retraités :
M'accompagner dans le vieillissement en me proposant des solutions de maintien à domicile



Pour 21 % des actifs et 15 % des retraités :
M'aider à solder le montant de mes cotisations afin de pouvoir partir en retraite



Pour 21 % des actifs et 15 % des retraités :
M'aider à poursuivre mon activité en cas de catastrophe naturelle

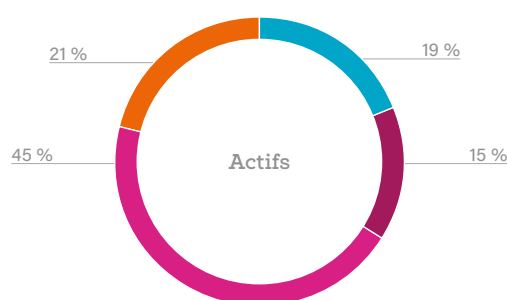
Des professionnels libéraux attachés à leur activité et à la poursuite de celle-ci au-delà de l'âge de la retraite

Alors que l'âge de la retraite est un sujet sensible pour la majorité des Français, la question ne semble pas se poser pour les professionnels libéraux qui ne sont que 15 % à envisager d'arrêter de travailler totalement lorsqu'ils auront atteint l'âge légal de la retraite. À l'inverse, ils sont 66 % à souhaiter continuer leur activité,

que ce soit à temps plein ou à temps partiel, tandis que 19 % d'entre eux souhaitent opter pour un engagement associatif.

Que ce soit pour des raisons d'attachement à leur profession ou par nécessité financière, les professionnels libéraux ne s'imaginent pas inactifs.

Lorsque vous aurez atteint l'âge légal de la retraite, vous envisagez...



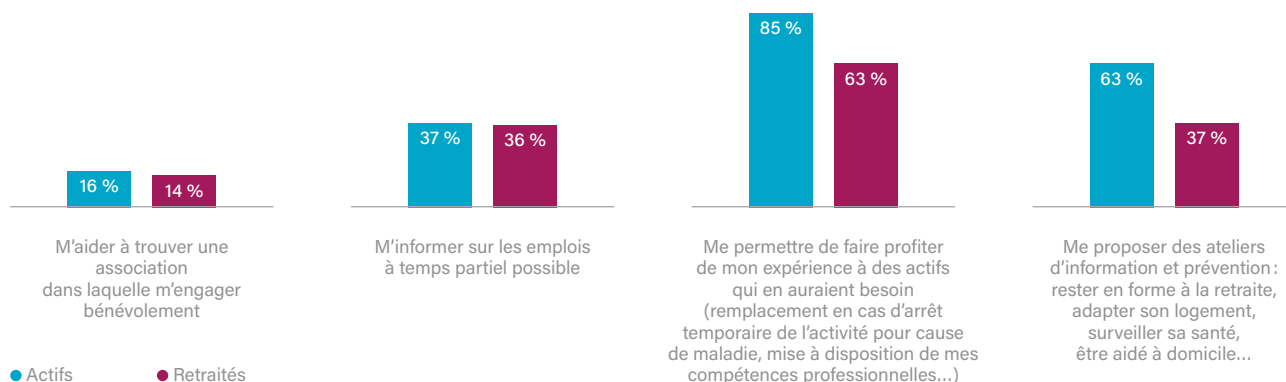
- D'arrêter de travailler mais de continuer (ou commencer) à vous engager bénévolement dans une association
- D'arrêter totalement de travailler
- De continuer à travailler à temps partiel, pour améliorer vos revenus ou simplement maintenir un lien social
- De continuer à travailler comme aujourd'hui, aussi longtemps que vous le pourrez

Une forte volonté de transmission du savoir et des compétences après le départ à la retraite

Très investis dans leur activité, les professionnels libéraux ne veulent pas que leur savoir et que leurs compétences se perdent au moment de leur retraite. Ils souhaitent donc pouvoir aider et accompagner les autres et partager leur expérience.

Ils aimeraient que leur caisse de retraite leur permette de créer ces liens avec des actifs. Ils attendent également de leur caisse la mise en place d'actions d'information et de prévention afin d'envisager au mieux leur vieillissement.

Parmi les services suivants, lesquels devraient selon vous être proposés par votre caisse de retraite au moment de votre retraite (plusieurs réponses possibles) ?



→ Régis de Closets

Merci beaucoup pour cette présentation. Avant de débiter les tables rondes, quelques questions rapides pour compléter et éclairer ces résultats. Une chose ressort assez fortement, c'est une défiance assez grande des actifs par rapport au système : 34 % des personnes interrogées craignent de ne pas avoir de retraite quand elles solderont leurs droits, plus de la moitié des actifs est relativement distante vis-à-vis du régime par répartition. Et comme le montre l'une des dernières questions, les actifs veulent continuer à travailler après la retraite. Ils ne perçoivent plus le basculement à la retraite de la même manière que les générations précédentes. Pour une caisse comme la Cipav, est-ce que cela signifie qu'il faut s'adresser plus et différemment à ces actifs pour les sensibiliser aux enjeux et à la préservation du système ?

→ Michel Mandagaran

Indubitablement. Depuis des années, nous faisons des efforts de communication, mais il s'agit presque d'une transformation culturelle à obtenir chez nos adhérents. C'est forcément un travail de longue haleine qui demande un investissement massif en la matière. Nous faisons déjà des rencontres en régions avec des adhérents. Tous ceux qui viennent nous voir ne veulent pas nous interroger sur leur dossier parce qu'il manque trois francs six sous quelque part. Certaines personnes posent des questions d'avenir. Cela touche une proportion réduite de nos adhérents. Aujourd'hui, la retraite complémentaire reste le meilleur placement possible dans un système obligatoire. Quand deux tiers de nos adhérents souhaitent cotiser le moins possible, il y a un problème de compréhension et de discernement de la réalité.

→ Régis de Closets

Une autre chose qui ressort fortement et sur laquelle nous reviendrons beaucoup, c'est la volonté d'avoir un renforcement de la vocation et des missions solidaires des caisses. Cela a été dit dans plusieurs questions et cela revient beaucoup dans les questions ouvertes. Comment la Cipav entend-elle cela ? Comment pouvez-vous renforcer cette vocation solidaire qui est déjà très présente ?

→ Michel Mandagaran

Le président l'a déjà un peu évoqué dans son discours d'ouverture : nous réfléchissons à mettre en place tous les dispositifs qui manquent, même s'ils sont à la marge de nos missions. Figure dans nos intentions stratégiques d'être le guichet unique des professionnels libéraux. À une époque, nous avons même dit que nous aimerions être le guichet unique des professionnels libéraux et des travailleurs indépendants. Nous avons l'expertise, du personnel compétent et motivé, le système d'information, mille et un partenaires potentiels à notre disposition. C'est l'un des chantiers importants de 2019 et 2020, malgré l'impact qu'aura la réforme des retraites et qu'ont eu d'autres mesures lors des derniers mois et dernières années. C'est l'un de nos sujets phares aujourd'hui.



TABLE RONDE 1

SYSTÈME UNIVERSEL DES RETRAITES : DIVERSITÉ OU UNICITÉ ?

→ Régis de Closets

Entrons tout de suite dans le vif du sujet avec un premier débat pour voir comment ce régime universel par points, dont les contours restent à définir, pourra à la fois intégrer l'évolution des parcours professionnels qui – nous le savons, se diversifient de plus en plus – et soutenir des financements par répartition qui sont de plus en plus fragilisés. Que l'on soit indépendant ou salarié, nous sommes de plus en plus cotisants d'une, deux ou trois caisses, avec des prises en charge de plus en plus complexes, avec des régimes qui ont chacun leur façon de calculer les salaires de référence, les clauses de solidarité et les critères d'exclusion.

Un système universel pourra-t-il simplifier véritablement ce fonctionnement et rendre plus pérennes les mécanismes de financement par répartition ? Sur quel périmètre faire cette unification ? Et surtout, comment les caisses pourront-elles redéfinir leur place d'interlocuteur de référence et refonder leurs missions d'accompagnement ?

De gauche à droite :
Henri Chaffiotte,
Franck Bonot,
Jacques Bichot,
Éric Thiry
et Régis de Closets.



Jacques Bichot, vous êtes économiste, professeur émérite à l'université Lyon 3. Vous étudiez depuis longtemps le système de retraites. Dans l'un de vos grands ouvrages, *Les retraites en liberté*, qui est d'une grande verve sur le sujet, vous plaidez pour une réforme forte et rapide du système. Vous nous direz pourquoi et quelle place les caisses peuvent trouver dans un système universel centralisé.

Franck Bonot, vous êtes consultant et membre de l'équipe de copilotage du réseau *Sharers & Workers*. C'est un réseau d'un genre à part qui rassemble les travailleurs indépendants, acteurs de la nouvelle économie collaborative, pour réfléchir sur les droits communs et la couverture sociale de ces nouveaux métiers. Vous êtes notamment à l'origine de la couverture santé minimum acquise pour les travailleurs de plateformes. Il y a quelques mois, vous avez conduit un séminaire sur les couvertures retraites de ces nouveaux métiers. Vous nous direz ce qui ressort comme constat et revendication.

Henri Chaffiotte, vous êtes directeur général de la Carmf, la caisse de retraite des médecins libéraux. Plus de 70 ans d'âge, si je ne me trompe pas, 123 167 cotisants, 68 076 retraités et un système original de cotisation avec un régime général et deux régimes complémentaires dont nous pourrions reparler. L'un est en partie financé par les cotisants et par les caisses maladie. Vous nous ferez part de votre vision d'un régime universel et de la place et du rôle que vous voudriez y occuper et y jouer.

Éric Thiry, vous êtes avocat, président de l'Union mondiale des professions libérales, membre du comité exécutif du Conseil européen des professions libérales. Vous participez à un groupe de travail particulièrement intéressant pour nous puisqu'il vise à comparer les systèmes de retraite des professions libérales dans les différents pays de l'Union. Vous pourrez nous dire si les problématiques y sont communes et si les pistes peuvent aussi y être éclairantes.



Commençons avec vous, Jacques Bichot, car vous étudiez ce système de retraites depuis longtemps et vous alertez aussi depuis longtemps, avec force, sur les limites du modèle que nous connaissons – le modèle français par répartition à 42 régimes –, et sur la nécessité de le réformer. Vous dites dans votre ouvrage que nous oublions souvent qu'à l'origine, le système français était un modèle unique qui a été découpé en plus de 40 caisses dans une logique que vous qualifiez d'électorale. En quoi ce régime a pu, à un moment, trouver sa légitimité ? Surtout, en quoi atteint-il son point de rupture ?



→ Jacques Bichot Économiste

Le système de 1945 aurait dû être un système unique, pas seulement pour la retraite, mais pour l'Assurance Maladie et l'ensemble de la Sécurité sociale. Les particularismes ont amené le gouvernement de l'époque à reculer devant un certain nombre de levées de boucliers et à faire des régimes spécifiques par catégories professionnelles.

C'est particulièrement irréfléchi du point de vue de la retraite parce qu'elle dépend complètement de la démographie. Le système par répartition est purement et simplement basé sur un mensonge, à savoir que l'on vous dit que c'est parce que vous payez des cotisations que vous aurez des droits à pension. Ce mensonge a été démonté et dénoncé par Alfred Sauvy, dans les années 1970 : il a essayé d'expliquer aux gens qu'ils payaient des cotisations de retraite, les remerciait même, car cela payait sa pension, mais leur disait de ne pas compter dessus pour préparer leur propre pension. Il disait cela au milieu des années 1970, quand il y a eu une baisse de la natalité en France.

Il invitait à réfléchir au fait que s'il n'y a plus assez d'enfants qui naissent aujourd'hui, dans 20, 30, 40 ou 50 ans, il n'y aura pas assez de travailleurs pour payer les cotisations qui assurent les pensions.

Il y a donc déjà un mensonge ou une distorsion entre le droit et l'économie : du point de vue du droit, ce sont les cotisations qui préparent les retraites ; du point de vue de l'économie, c'est le fait de mettre des enfants au monde, de les élever correctement, de leur servir une éducation correcte avec une bonne Éducation nationale et une bonne formation professionnelle. Autrement dit, un système de retraite fonctionne toujours par capitalisation.

Il y a deux formes de capitalisation : celle qui consiste à investir dans des entreprises – c'est la capitalisation classique – et celle qui consiste à investir dans les êtres humains – c'est la répartition. Il faut avoir cela en tête pour comprendre le problème. Ensuite, passons à un régime particulier, comme celui des agriculteurs, des mineurs et tous ceux dont les effectifs ont fortement décliné. Il ne reste presque plus de mineurs en France et je crois que les seuls cotisants sont les personnes qui gèrent ledit régime de retraite des mineurs.

Il est évident qu'un régime de ce type ne peut pas fonctionner, car nous ne sommes jamais certains du renouvellement démographique de la profession. Certaines fonctionnent très bien aujourd'hui. À mes côtés, j'ai un éminent avocat. La profession d'avocat marche très bien et, dans les régimes de professions libérales, la caisse du Barreau est particulièrement florissante en France. Mais c'est la situation actuelle : peut-être qu'un jour, nous aurons moins besoin d'avocats et que la caisse du Barreau n'aura plus la même facilité.

→ Régis de Closets

À ce déséquilibre originel – et vous l'expliquez très bien – se sont ajoutés des dysfonctionnements qui se sont cumulés. Vous dites que nous sommes arrivés à des régimes où nous ne comprenons plus grand-chose, où « *compliquer est devenu une manière de régner* », comme vous le dites, et où « *une erreur fondamentale entraîne des cascades de malheurs* ». Il y a donc un double vice avec un régime qui a été mal pensé par rapport aux évolutions démographiques et qui a survécu dans des complexifications cumulées, d'une certaine manière.

→ Jacques Bichot

Oui, bien sûr. Par exemple, il a fallu introduire entre les différents régimes professionnels une compensation démographique pour que les régimes qui comptent de nombreux cotisants versent quelque chose aux régimes qui ont beaucoup moins de cotisants, voire presque plus aucun. Simplement, cette compensation démographique – et la Cipav le sait très bien – n'avait pas été prévue pour un certain nombre de cas. Quand la Cipav a accueilli les autoentrepreneurs ayant une activité assimilable à une profession libérale, près de la moitié de ces derniers n'avaient pour rentrée financière qu'environ zéro euro.

Or, les formules de compensation démographique qui avaient été élaborées par le législateur n'avaient pas prévu un tel cas. Donc, la Cipav s'est trouvée dans une situation absurde. Fort heureusement, les règles de compensation démographique ont fini par changer, mais on ne peut pas avoir un régime pérenne au niveau d'une activité professionnelle particulière.

→ Régis de Closets

En bon docteur, vous faites le diagnostic et vous faites aussi la prescription. C'est l'autre aspect fort de votre pensée. Vous plaidez pour une réforme radicale et rapide. Vous dites que cela peut se faire en un quinquennat. Il faut changer le système. Fi des réformes paramétriques qui s'accumulent ! Fi des concertations qui n'en finissent pas ! Mettons les choses sur la table et changeons pour un régime universel. C'est facile à dire. C'est le travail en cours que l'on tente de mener. Deux points là-dessus. Jusqu'où voulez-vous ce radicalisme et jusqu'où faut-il unifier les régimes selon vous ? Et comment s'y prendre pour faire cela en un quinquennat ?

→ Jacques Bichot

Pour justifier le fait qu'une réforme rapide serait moins douloureuse qu'une réforme par étapes, je prends souvent l'image de la queue du chat. Supposons que vous deviez amputer votre chat de sa queue. Qu'est-ce qui est moins douloureux ? Faire l'opération une fois pour toutes en coupant la queue à ras ou couper en plusieurs étapes en coupant chaque année ou chaque mois un morceau supplémentaire ? Je pense que le nombre de coups de griffes que vous recevrez sera moindre dans le premier cas.

En matière de retraite, la même philosophie prévaut. Si nous faisons toute une série de modifications successives, cela créera toute une série de mécontentements successifs, car beaucoup de gens seront mécontents à chaque fois. Il vaut mieux faire une masse de mécontents en une fois. Toute la population française aura pratiquement une raison d'être mécontente. Mais puisque tout le monde sera mécontent, ça passera quand même et on aura fait le job.

→ Régis de Closets

L'autre partie de la question était de voir jusqu'où unifier et jusqu'où aller dans cette radicalisation du changement du système et de la fin des 42 régimes ?

→ Jacques Bichot

Il faut limiter cela aux régimes par répartition. Les régimes par capitalisation peuvent être tout à fait diversifiés. La France peut compter des centaines de régimes par capitalisation, ce n'est pas un problème. Pour la répartition, au regard des raisons démographiques que j'ai indiquées, il faut absolument un régime unique. Le moyen de faire cela rapidement est de procéder à des liquidations anticipées pour les personnes encore en activité professionnelle – je ne peux pas m'étendre techniquement dans le temps qui nous est imparti – sur un déroulement de carrière qui serait à peu près dans la moyenne.

À partir de cette projection donnée aux gens, il faut leur donner un capital de points. Cela est évidemment simplifié pour les régimes par points, comme les vôtres. Il suffit d'avoir un taux de conversion entre le point du régime Cipav ou le point du régime Carmf et le point du régime, appelons-le France Retraite.

→ Régis de Closets

Vous lui avez donné un nom. Cela aide puisqu'il faut le faire en un quinquennat. Autant apporter vite de bonnes idées pour avancer. Revenons sur les modalités de cette transformation. Je voudrais qu'on l'éclaire avec le regard de certains acteurs de terrain. Les professions libérales sont évidemment intéressantes pour cela. Dans la diversité de leurs statuts et leurs parcours, elles questionnent beaucoup l'évolution du système et des régimes.

Commençons avec vous, Henri Chaffiotte. Dans quelle mesure la Carmf partage-t-elle le constat que fait Jacques Bichot sur le point de rupture et la limite du système actuel ? Quelle vision avez-vous de la nécessité et de la forme globale que pourrait prendre la réforme ?



→ Henri Chaffiotte

Directeur de la Carmf

Sur le premier point, je dois dire que le système actuel n'est pas si insoutenable que cela. Si monsieur Macron n'avait pas été élu, personne ne parlerait du régime universel. On continuerait de raisonner en termes d'amélioration du système. Des choses ont déjà été lancées :

- l'Union Retraite qui permet à chacun d'avoir une estimation de ses droits acquis et de son futur niveau de retraite à tout moment ;
- le projet de liquidation et de demande unique de retraite par Internet, alors que les gens sont actuellement obligés de demander leur retraite dans chacun des régimes ;
- le répertoire de gestion des carrières unique, le RGCU, qui a vocation à centraliser les données de retraite de tous les régimes pour permettre des sorties unifiées.

Le projet de régime universel vient un peu contrecarrer ces projets. L'Agirc-Arrco fusionne au 1^{er} janvier 2019, mais tout cela sera remis en cause par la réforme. L'avantage du régime universel, c'est sa grande simplicité de principe et surtout sa justice sociale.

Mais fallait-il, comme le préconise le Haut-commissaire aux retraites, avoir un régime universel qui devient un régime unique ?

L'assiette de trois plafonds de Sécurité sociale, qui va jusqu'à 120 000 euros de revenus, couvrira plus de 95 % des revenus et des cotisants. Nous pensons qu'il aurait fallu unifier les régimes, mais dans la limite des régimes de base actuels, c'est-à-dire un plafond de Sécurité sociale qui couvre tout de même plus de 80 % des revenus et des cotisants. En fait, il s'agit de 100 % des actifs, car tout le monde cotisera au régime universel, et tout dépendra ensuite du niveau de cotisation.

→ Régis de Closets

Vous êtes favorable au système par points, puisque la Carmf fonctionne selon ce principe, et à la fusion des systèmes généraux. Comme pour un certain nombre de caisses, c'est sur les complémentaires et le niveau de fusion que se joue l'interrogation et la possible discorde. Entrons dans le détail. Vous avez trois grandes craintes : le taux de cotisation, le taux de remplacement et l'intégration de certaines formes de cotisations forfaitaires dont il reste à définir comment elles seraient digérées dans un système commun. Sur ces trois aspects, que craignez-vous dans un système unifié ?

« La France serait le seul pays du monde occidental à avoir un seul régime de retraite [...] »

Henri Chaffiotte
Directeur de la Carmf

→ Henri Chaffiotte

Ce que je crains, c'est un régime unique et – pour employer le mot – totalitaire. La France serait le seul pays du monde occidental à avoir un seul régime de retraite. Tous les autres pays européens ont trois piliers : un régime de base souvent unifié, des régimes complémentaires souvent professionnels et par capitalisation, et des régimes supplémentaires individuels. Là, il s'agit de remplacer tout cela par un immense régime qui sera piloté par l'État. ►





Cela signifie que tout le monde est dans le même moule, qu'il n'existe plus aucune spécificité et aucune liberté d'organisation pour des catégories spécifiques. Les professions libérales ont toujours été très attachées à avoir une gestion de leur régime de retraite par leurs pairs. Nos conseils d'administration sont composés de cotisants, de professionnels libéraux, et non de représentants indirects des syndicats ou du patronat. Ces gens sont en prise réelle avec le terrain, connaissent les problèmes et peuvent y apporter des réponses spécifiques. Sur les 42 régimes de retraite, une dizaine sont des régimes de retraite libéraux pour une population qui est relativement restreinte par rapport à l'ensemble des Français.

Au-delà d'un régime de base unifié depuis 2004, il y a des régimes professionnels complémentaires, uniques pour certains. Il y en a deux pour les médecins : un complémentaire classique et un régime supplémentaire réservé aux médecins conventionnés. Ce régime est la contrepartie des limitations d'honoraires dans les conventions médicales. Les caisses d'Assurance Maladie financent une partie de ce régime.

→ Régis de Closets

C'est un régime ASV : une partie est financée par les caisses en forfait et une partie est proportionnelle aux revenus. En entrant dans un régime unique, la partie forfaitaire sera compliquée ?

→ Henri Chaffiotte

De nombreux problèmes techniques se posent. Comment transformer une cotisation forfaitaire, avec des droits forfaitaires qui assurent un minimum à chacun ?

→ Régis de Closets

Payés par un tiers ?

→ Henri Chaffiotte

Pas pour tous, seulement pour les médecins qui limitent leurs honoraires. Donc, comment transformer une cotisation forfaitaire en cotisation proportionnelle intégrée dans un régime universel ? Il y a aussi des problèmes d'intégration. Puisque toutes les caisses ont

des régimes complémentaires différents, les taux globaux de cotisation sont extrêmement différents. Comment réussir à faire payer à tous le même taux de cotisation ? Autre problème : comment assurer le maintien des droits acquis dans un système universel ?

De ce point de vue, le régime universel sera beaucoup moins social que les régimes actuels. Si vous avez le même taux de cotisation et le même rendement – c'est-à-dire qu'un euro vous donnera les mêmes droits –, vous aurez le même taux de remplacement, quel que soit le revenu. Entre le smicard et le cadre supérieur, le taux de remplacement sera en moyenne de 60 % alors qu'il est actuellement beaucoup plus important pour les bas revenus. Alors, comment faire ?

On va introduire des mécanismes de redistribution pour les plus bas revenus, donc on entre dans un système extrêmement complexe. En revanche, avec un régime de base et des régimes complémentaires, on a plus de marge de manœuvre.

→ Régis de Closets

Nous reviendrons sur ces enjeux de modalités d'évolution du système. C'est un point de vue pour des professions réglementées qui ont des droits et des acquis à faire valoir dans ce nouveau grand ensemble. Voyons ce qu'il en est des travailleurs indépendants de *Sharers & Workers* qui travaillent à centraliser les demandes, les attentes et les difficultés rencontrées. En octobre 2018, vous avez mené ce séminaire avec des dizaines de représentants de cette variété de travailleurs indépendants : des gens travaillant sur des plateformes de coursiers, des gens qui ont des start-up, etc.

Une grande diversité de population était représentée pour réfléchir aux difficultés et aux attentes vis-à-vis du système de retraite. Cela s'est fait en partenariat avec le Haut-commissariat pour essayer de nourrir les réflexions. Quelles difficultés ressortent le plus sur la place que les indépendants trouvent ou ne trouvent pas dans le système tel qu'il existe aujourd'hui ?



— Franck Bonot

Membre du réseau Sharers & Workers

La première difficulté a été de les sensibiliser au sujet et même de les faire venir, tout simplement. Nous organisons depuis trois ans des événements sur la protection sociale au sens large. Nous voyons que les personnes sont peu sensibilisées au sujet de la retraite, quels que soient les profils, voire peu intéressées, comme si ce n'était pas une priorité. Dans les indépendants et les freelances, il n'y a pas que des jeunes :

- des étudiants qui entrent dans l'emploi et ne veulent pas obligatoirement entrer dans un mode de salariat ;
- des professionnels post-études, avec un niveau de qualification très élevé, qui veulent devenir directement indépendants ;
- des personnes d'un certain âge, à la suite d'une reconversion professionnelle par choix ou imposée après restructuration d'entreprise ;
- des personnes fortement incitées par des entreprises à prendre le statut d'indépendants à la suite de la création du statut d'auto-entrepreneur, devenu le statut de micro-entrepreneur.

Il n'existe pas une typologie propre de l'indépendant induite par les nouvelles formes d'emploi, elles-mêmes induites par les nouveaux outils numériques. Il y a donc des attentes totalement différentes. L'objet de nos tables rondes est de remonter les attentes, de connaître les interrogations, voire d'émettre des requêtes. Autant nous avons eu des difficultés à les faire venir,

autant nous avons eu des difficultés pour que les personnes expriment un intérêt envers la retraite. Dans vos propos d'introduction, vous parlez d'une certaine défiance. Au-delà de la défiance, certaines personnes font le postulat qu'elles n'auront pas de retraite.

À ce titre, elles construisent leur carrière en tant qu'indépendants, dans un monde où elles seront amenées à travailler jusqu'au bout. Et donc, quid d'une cotisation, d'un abondement et d'un système auxquels je ne pourrai pas faire appel ?

— Régis de Closets

Ceux qui sont néanmoins dans le système, qui en ont conscience et qui naviguent dedans, ont-ils l'impression d'être perdus ou de ne plus être écoutés ?

« Il faut aussi comprendre que beaucoup d'indépendants ont de nouvelles formes d'emploi, avec des emplois additionnels : des compléments de revenus ou des additions de revenus dans des statuts différents pour avoir un revenu décent.

Franck Bonot

Membre du réseau Sharers & Workers

— Franck Bonot

Ils sont perdus en premier lieu par manque de visibilité du système. Comme vous l'avez dit, un tiers des affiliés dépend de quatre caisses de retraite. Les carrières ne sont plus linéaires. J'évoquais les personnes qui sont incitées à passer au statut micro-entrepreneur, qui passent du statut de salarié au statut d'indépendant. Il y a un manque de continuité dans le système. Il faut aussi comprendre que beaucoup d'indépendants ont de nouvelles formes d'emploi, avec des emplois additionnels. Des compléments de revenus ou des additions de revenus dans des statuts différents pour avoir un revenu décent. Une personne à temps partiel peut être coursier à vélo, chauffeur de VTC ou d'autres types de travaux, telle que l'évaluation des sites dans le cadre des fermes à clics, ou les microtasks. Comment valoriser ce travail sous forme de points pour la retraite ?

→ Régis de Closets

C'est très intéressant. Dans le compte-rendu qui sera mis en ligne la semaine prochaine, vous pourrez aller dans le détail de ce que nous dit Franck Bonot. Nous voyons qu'il pose des questions très concrètes et très nouvelles. Quand je suis dans une ferme à clics et que je suis rémunéré pour cela ou que je fais cela bénévolement, quand j'évalue des sites, comment cela apparaît-il dans mon système de droits ? Quelles sont les responsabilités des plateformes pour lesquelles je travaille, que ce soit Uber ou Deliveroo, par rapport à mes droits à la retraite ? Ce sont vraiment des questions très nouvelles. D'un mot, quelles sont les deux principales revendications des indépendants que vous reporterez auprès du Haut-commissariat ?

→ Franck Bonot

La première est d'obtenir une lisibilité du système qui semble opaque, et ne permet pas de se projeter avant d'ouvrir ses droits à la retraite. J'ai été salarié, indépendant ou les deux en même temps, j'ai été fonctionnaire ou sous un autre statut. À 65 ans, si je veux faire valoir mes droits à la retraite, quelle sera ma visibilité sur mon parcours ? Une interrogation des indépendants, dont la totalité ou la quasi-totalité des revenus est liée à leur statut juridique, porte sur le taux de cotisation. Le HCRR a laissé entendre qu'on irait vers un taux de cotisation de 28 %. Or, les indépendants ont par définition un taux de cotisation moindre, lié à un historique où les professions libérales pouvaient faire une capitalisation via leur cabinet. En vendant ce dernier, elles obtenaient un système complémentaire de revenus pour leurs vieux jours. Actuellement, il existe des professions à forte valeur ajoutée intellectuelle qui ne créent aucun capital professionnel. À 65 ans, elles n'ont pas de clientèle propre et auront des droits réduits, sauf si elles sont amenées à capitaliser plus. Il y a donc un problème de visibilité sur le taux de cotisation, ce qui effraie beaucoup les indépendants.

→ Régis de Closets

Éric Thiry, dans le cercle européen, vous regardez l'évolution des régimes dans les différents pays. Dans certains pays européens, va-t-on vers cette approche universaliste des régimes ou sont-ce des réflexions qui restent franco-françaises ?



→ Éric Thiry *Président de l'UMPL*

Ce ne sont certainement pas des réflexions franco-françaises, même s'il y a les spécificités de la France. Le cercle européen dont vous parlez, c'est le Conseil européen des professions libérales et de service. C'est un organe de pression au niveau de la Commission européenne qui fonctionne depuis de nombreuses années. Il regroupe de nombreuses organisations de professions libérales en Europe et aussi des organisations interprofessionnelles. Pendant des années, nous ne nous sommes pas du tout occupés de la question des pensions. Notre priorité était de montrer les valeurs spécifiques des professions libérales au point de vue éthique, déontologique, de la formation professionnelle, etc.

Nous ne nous occupons pas trop d'aspects matériels comme les pensions, mais nous avons dû évoluer. Il y a quelques mois a été mis sur pied un groupe de travail spécifique pour les pensions des professions libérales. Il se réunit tous les mois et rassemble de la documentation, avec un personnel situé à Bruxelles qui est aussi chargé de récolter un maximum d'informations. Pour que le travail soit efficace, il faut savoir que le nombre de professionnels libéraux et d'indépendants en Europe ne fait qu'augmenter.

Parmi les indépendants, le groupe qui augmente le plus est celui des professions libérales. D'un point de vue politique, économique et social, le groupe des professions libérales devient de plus en plus important – je ne veux pas dire incontournable –, et les dirigeants européens comprennent qu'il faut trouver un moyen de les soutenir.

Il y a quelques années, un groupe de soutien aux professions libérales a été mis sur pied, initié par l'ancien vice-président de la Commission, monsieur Tajani, devenu par la suite président du Parlement européen. Nous avons mis au point toute une série de priorités à mettre en avant pour les professions libérales.

De fil en aiguille, nous avons maintenant le groupe de travail sur les pensions des professions libérales et nous rassemblons de la documentation de base qui se trouve sur des sites que vous connaissez tous : l'OCDE, Eurostat, etc. Il est probable que les enquêtes de monsieur Bonot aideront à compléter cette information. À partir de là, nous devons comprendre ce qu'est le professionnel libéral en Europe. Nous connaissons les trois statuts classiques : le salarié, l'indépendant et le fonctionnaire. Le titulaire de profession libérale peut appartenir à n'importe lequel des trois statuts, ce qui paraît parfois paradoxal.

« Nous ne connaissons pas encore les intentions du HCRR sur l'organisation et la gouvernance du futur régime universel. Le pire des scénarios serait d'avoir un grand régime qui englobe tout et que toutes les caisses qui ne sont pas dans ce grand régime disparaissent. »

Henri Chaffiotte

Directeur de la Carmf

En France, il est assez inhabituel d'imaginer qu'un professionnel libéral est un fonctionnaire, mais c'est ainsi dans d'autres pays. Ce qui est important, c'est la liberté de l'exercice professionnel. Pour le médecin, la liberté de diagnostic, la liberté de prescrire et la liberté thérapeutique. Toute cette indépendance intellectuelle caractérise le professionnel libéral, quel que soit son statut. Autrement dit, dans l'ensemble de l'Europe, il y a une adaptation des régimes de pension liés à une obligation économique. Mais je ne suis pas économiste, vous l'avez compris.

En Belgique, notre ministre des pensions, monsieur Bacquelaine, a mené une réforme au cours des cinq dernières années. Dans tous les auditoires où il a présenté sa réforme, il commençait par demander :

« *Souhaitez-vous que vos enfants aient une pension demain ?* » Tout le monde répondait « *Oui* ». La conséquence était donc de devoir réformer le système de pension et prévoir un mécanisme correcteur qui permettra de financer les pensions de demain. Nous sommes donc dans ce cadre de la pension universelle. Les professions libérales vont suivre un mouvement et doivent rester présentes pour faire en sorte que leurs intérêts soient pris en compte dans cette réforme globale que l'on constate aussi à l'étranger.

→ Régis de Closets

Nous voyons que le champ de la réforme oblige à interroger le champ des métiers, des professions et des parcours professionnels de manière fondamentale. Évolution sur ces enjeux, nous le voyons, sur les pratiques que pose la réforme. Avant de prendre les questions de la salle, voyons les modalités qu'elle va ouvrir et la place que les caisses pourront avoir dans ce nouveau système. Cette place se joue à différents niveaux. Le premier niveau est la gouvernance. Demain, il y aura ce grand truc, France Retraite ou autre, et il y aura un pilotage.

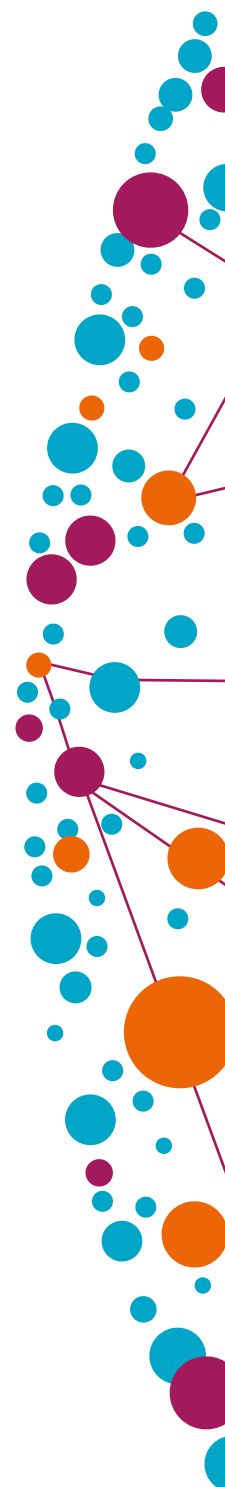
En un mot, Henri Chaffiotte, comment voyez-vous une caisse comme la vôtre dans cette gouvernance globale d'un système global ou très unifié ?

→ Henri Chaffiotte

Nous ne connaissons pas encore les intentions du HCRR sur l'organisation et la gouvernance du futur régime universel.

Le pire des scénarios serait d'avoir un grand régime qui englobe tout et que toutes les caisses qui ne sont pas dans ce grand régime disparaissent. Cela poserait un certain nombre de problèmes.

La Carmf ne gère pas uniquement les retraites : nous avons de la prévoyance, de l'action sociale et un contact direct avec nos affiliés. En noyant tout cela dans un grand régime, il n'y aura plus de contact personnalisé entre la gouvernance de la retraite et les médecins. Le deuxième point est que même avec un régime universel important, il restera des gens non couverts par le régime universel. Il y a quelques revenus élevés parmi les médecins, au-dessus de 120 000 euros. ►



« Nous avons une position simple : les réserves appartiennent à ceux qui les ont constituées. [...] Les réserves sont la propriété de l'ensemble des médecins cotisant à la caisse et elles ne peuvent pas être transférées d'un trait de plume.

Henri Chaffiotte
Directeur de la Carmf

Il faut voir l'avenir des droits acquis dans les précédents régimes et la poursuite éventuelle d'acquisition de nouveaux droits qui pourrait être dans un régime complémentaire rénové, voire en capitalisation.

→ Régis de Closets

C'est une chose que la place que vous pourrez avoir en tant que caisse dans cet ensemble, c'en est une autre que les moyens que vous aurez pour agir dans cet ensemble dont les contours restent à définir. Les moyens se jouent beaucoup autour des réserves. Qu'allons-nous faire des réserves que vous avez, les uns et les autres et dans quelle mesure pourrez-vous les utiliser, notamment pour nourrir des offres en complémentaire, voire en capitalisation ? Quelles craintes avez-vous quant au fait que ces réserves restent à votre main, totalement ou partiellement ?

→ Henri Chaffiotte

Pourquoi les libéraux ont-ils des réserves ? Je rappelle que les régimes des professions libérales sont les seuls à être équilibrés dans le monde de la retraite. L'Agirc-Arrco est en déséquilibre. Je ne parle pas des régimes spéciaux. Ces réserves ne sont pas le fruit du hasard : elles ont été constituées pour assurer l'équilibre à long terme de nos régimes. L'Agirc-Arrco a six mois de réserve de prestations. Nous, nous avons six ans. Nous avons constitué ces réserves en demandant aux cotisants une surcotisation pour permettre de lisser les déséquilibres démographiques et éviter aux futurs cotisants d'avoir à payer des cotisations insoutenables.

→ Régis de Closets

Nous comprenons bien cela, mais dans un schéma unifié, s'il faut partager en partie ces réserves, comment envisageriez-vous ce partage ?

→ Henri Chaffiotte

Nous avons une position simple : les réserves appartiennent à ceux qui les ont constituées. Des décisions du Conseil constitutionnel assurent cette protection. C'est le principe du droit de propriété. Les réserves sont la propriété de l'ensemble des médecins cotisant à la caisse et elles ne peuvent pas être transférées d'un trait de plume. Cependant, le problème est très complexe parce qu'il faut que les réserves puissent servir à maintenir les droits acquis, non seulement en dessous du plafond du régime universel, mais aussi au-delà. Il faudra se livrer à des calculs actuariels et vérifier que nous ne sommes pas lésés. Le problème de cette réforme est que les cigales sont favorisées au détriment des fourmis. Nous sommes fourmis. Nous ne voudrions pas que les cigales empochent tout notre argent.

→ Régis de Closets

Monsieur Bichot, dans le livre *La retraite en liberté*, vous proposez un taux de répartition de 80/20 pour le partage des réserves entre l'État et les caisses professionnelles. Comment comprenez-vous les craintes de monsieur Chaffiotte ? Quel avenir peuvent avoir ces réserves dans le système ?

→ Jacques Bichot

Je les comprends d'autant mieux qu'un certain nombre de rapports, de la Cour des Comptes ou de l'IGAS, préparaient visiblement la mainmise de l'État ou d'organismes sous la coupe de l'État concernant les réserves que vous avez pu cumuler, à la Carmf et dans d'autres régimes de professions libérales.

Mon point de vue est que ces réserves devraient, pour l'essentiel, servir de point de départ à un régime de capitalisation à proposer aux adhérents. Mais connaissant l'appétit des pouvoirs publics français, je n'imaginerai pas que vous récupériez 100 %. Vous vous battrez pour en récupérer le plus possible, mais si on vous en prend un petit peu et qu'on vous laisse la plus grosse partie, je pense que vous aurez réussi votre mandat et que vos adhérents pourront vous féliciter.

→ Régis de Closets

Donc, vous proposez le 80/20. Avant de prendre les questions de la salle, finissons sur un point essentiel. La place des caisses se jouera dans la gouvernance, dans les moyens et dans les réserves, mais aussi dans un autre aspect essentiel, les missions. Dans cet univers un peu reconfiguré, la gestion sera en partie reprise par une sorte d'organisme central. Est-ce que les caisses professionnelles devront plus se centrer – nous le verrons lors de la troisième table ronde – sur des offres de service et des missions de proximité ? Finalement, quelles seront leurs nouvelles missions ? Quels défis devront-elles relever pour se positionner dans ce cadre futur ?

→ Jacques Bichot

Dans un régime unique, il faut que le Docteur X puisse continuer à être en rapport avec la Carmf, d'une part pour verser ses cotisations, pour le calcul de ses points, pour lui conserver un interlocuteur même si les différences entre les trois régimes disparaissent. Nous pourrions continuer à lui proposer un certain nombre de services parce qu'il y a autre chose que la retraite. Ce sera la même chose pour les salariés. Par exemple, ce n'est pas l'Agirc-Arrco qui gère directement les affaires. Ce sont des institutions. Ces dernières proposent de l'épargne-retraite, différents services, et aucune raison ne justifie la disparition de ces institutions. Pour les régimes de professionnels libéraux, c'est exactement la même chose. Il ne s'agit pas d'avoir une institution qui serait un gros mammouth qui écrase tout le reste, mais une institution qui gère le système, et par des lois de financement de la Sécurité sociale. Il est ridicule que les réformes paramétriques se situent au niveau du Parlement, c'est le rôle du directeur de France Retraite, pour reprendre le terme.

Il faut un organisme central qui prend les décisions paramétriques qui s'imposent et ensuite que le contact avec la clientèle soit fait par les organismes qui savent ce qu'est le contact avec la clientèle.

→ Régis de Closets

Un tout dernier mot avant les questions. Monsieur Thiry, cette mutation des services des caisses professionnelles des libéraux, cela se joue aussi à l'échelle des pays européens ?

→ Éric Thiry

Je dirais que c'est d'autant plus vrai au niveau européen, c'est une évolution que l'on va sentir ici. J'ai écouté la présentation du questionnaire et de ses résultats. Les adhérents demandent des services complémentaires d'aide à domicile et d'aide à la personne âgée. Pourquoi dis-je que c'est d'autant plus vrai au niveau européen ? Parce que je comprends qu'il existe des régimes où les caisses ont reçu des missions légales par délégation pour le paiement des retraites. Ce n'est pas le cas de nombreux pays où il existe des caisses d'assurance par profession – et il y en a aussi pour les professions libérales –, et qu'elles sont déjà habituées à fournir ce genre de services : service d'accompagnement, d'épargne, d'aide à domicile, etc. Je pense que cela prospérera à l'avenir.

« [...] aucune raison ne justifie que ces caisses disparaissent. »

Éric Thiry
Président de l'UMPL

Je rejoins monsieur Bichot. Aucune raison ne justifie que ces caisses disparaissent. Il y a aussi des spécificités aux professions. Nous parlons des médecins ou des professionnels libéraux qui ont la possibilité de valoriser leur clientèle/patientèle en la cédant à leur successeur. Il faut développer une expertise pour les aider à passer le cap de la retraite. Je crois que ces caisses continueront à avoir – peut-être en se développant encore – des missions spécifiques d'accompagnement de leurs adhérents.

→ Régis de Closets

Cela a été dit dans l'enquête. En réponse à ce qu'ils attendent, les adhérents demandent de l'aide pour valoriser leur expérience et leur expertise professionnelle pendant le temps de la retraite. Prenons maintenant un temps de question dans la salle. Vous levez la main et les micros viennent à vous. Présentez-vous rapidement avant de poser votre question et nous y répondrons.

→ **Jean-Claude Angoulvant**
(*intervenant dans la salle*)

Je suis adhérent de la Cipav, mais j'ai été directeur de caisse de profession libérale et j'ai appris le métier dans le monde des caisses complémentaires de salariés. Depuis que je suis retraité en tant que salarié, j'ai conduit des missions dans le monde, sous le statut de libéral, sur la réforme et l'extension des systèmes de retraite.

Je connais bien monsieur Bichot et je veux rendre hommage à ses talents d'économiste, car il m'a appris beaucoup de choses, en particulier sur la compréhension des mécanismes économiques qui permettent de payer des retraites.

Cela étant, la gouvernance d'un pays, c'est autre chose. La société n'est pas simple. Je reprends votre exemple de la queue du chat. Vous dites qu'il vaut mieux la couper d'un coup, c'est tout à fait vrai. Le problème est que le chat des retraites a neuf queues. Si vous coupez neuf queues d'un coup, vous provoquez des gilets jaunes. La retraite est un problème compliqué, beaucoup plus compliqué que le seul régime unique. Un régime à points, c'est une belle idée. J'étais ravi d'entendre cela. Mais au regard de ma propre expérience, France Retraite est une solution à la mode soviétique du XX^e siècle et non du XXI^e siècle. Les pays où je suis intervenu ont souvent des systèmes imités de la France, en plus caricaturaux si c'est possible, à savoir articuler la redistribution et la contribution. Vouloir unifier tout cela, c'est créer un système faussement simple et atrocement compliqué. Alors que, comme l'a souligné Henri Chaffiotte, l'Union Retraite a fait un très gros progrès. Il faut un système universel avec une technique à prestations définies, donc à points et pilotable. Il n'y a pas d'engagement responsable sans système pilotable. Une fois que vous avez ce dernier, il faut des systèmes d'équivalence qui permettent d'interroger rapidement, et c'est possible grâce à l'interopérabilité. Ensuite, au niveau de la redistribution, il faut un système égalitaire, c'est évident. Il faudra faire converger. Mais au niveau de la partie contributive, c'est le remboursement d'un emprunt forcé. Mes retraites Agirc ne sont pas une allocation sociale que l'on me donne en fonction de ma situation de retraité, c'est le remboursement d'un emprunt forcé.

Je dénonce la manœuvre de France Stratégie qui, il y a deux ou trois ans, a essayé de mettre les pensions de retraite dans les prestations sociales de l'État. Au niveau contributif, il faut des dispositifs adaptés aux différentes situations et correspondant aux besoins des personnes. Dès lors que la tranche de base égalitaire est redistributive et financée à hauteur de 30 % par l'impôt, elle est égalitaire et permet de protéger les gens. Même dans le modèle suédois, vous avez trois niveaux : une pension obligatoire, le système national et une tranche par capitalisation.

→ **Philippe Binsse**
(*intervenant dans la salle*)

Bonjour, je suis retraité de la Cipav. J'ai trois questions rapides sur l'âge de la retraite en France. Monsieur Bichot, vous connaissez bien le système de retraites français. Estimez-vous que nous pourrions faire l'économie d'une réforme sans relever l'âge légal de la retraite qui est parmi les plus bas en Europe ? Monsieur Thiry pourrait-il confirmer que l'âge légal de 62 ans est effectivement le plus bas d'Europe ? Pour monsieur Chaffiotte, une question plus technique. Une émission de télévision portait sur les médecins de campagne qui n'arrivent pas ou ne veulent pas prendre leur retraite parce qu'il n'y a personne pour les remplacer. Ces médecins font face à un choix difficile. Soit liquider leur retraite, mais continuer à payer des cotisations pour rien s'ils continuent à travailler, soit ne pas prendre leur retraite parce qu'ils ne peuvent pas continuer à travailler après celle-ci. Est-ce une préoccupation de votre caisse ? Cette préoccupation entre-t-elle dans les considérations qui seront apportées à la réforme de la retraite qui est en cours en France ?

→ **Jacques Bichot**

L'âge de la retraite est une notion absolument obsolète, une institution antédiluvienne dont il importe de se débarrasser le plus vite possible. L'avenir, c'est un âge pivot à partir duquel on calcule un montant de la retraite que vous auriez si vous la preniez à cet âge pivot et des coefficients actuariels qui vous permettent de partir plus tôt ou plus tard, à votre convenance. Si vous partez plus tôt, votre valeur de point sera un peu moindre ; si vous partez plus tard, elle sera supérieure.

« L'âge de la retraite est une notion absolument obsolète, une institution antédiluvienne dont il importe de se débarrasser le plus vite possible. »

Jacques Bichot
Économiste

Tous ces calculs seront faits par des actuaires, personne ne sera lésé et la liberté sera entière. Quant à l'âge pivot, on fera par exemple ce que font les Américains, c'est-à-dire le relever régulièrement au fur et à mesure que la longévité augmente. Autant il était logique de partir à la retraite à 60 ans dans les années 1950, autant il est complètement ridicule de le faire de nos jours.

→ **Éric Thiry**

Je ne dirai pas que l'âge de la retraite est une notion obsolète, comme mon voisin, mais qu'il existe deux notions d'âge de la retraite : l'âge légal et l'âge réel. Le premier est déterminé par la loi. Celui de la France est en effet un des plus bas alors que l'ensemble des pays de l'Union européenne vont vers une augmentation de l'âge de la retraite, avec un passage régulier à 67 ans. L'âge légal de la retraite, c'est celui où nous aurons la plénitude de nos droits pour percevoir notre retraite. L'âge réel de la retraite, c'est celui où la population part à la retraite en général. Les résultats de l'enquête montrent bien que même avec un âge légal de la retraite à 62 ans, la population part en moyenne plus tôt. Et cela est vrai dans quasiment tous les pays. Quand notre gouvernement annonce que l'âge de la retraite passera à 67 ans, il faut se dire qu'on fera en sorte que les gens partent à la retraite le plus près possible du nouvel âge légal de la retraite parce qu'il faut pouvoir financer ces retraites avec les cotisations de ceux qui travailleront plus longtemps.

→ **Henri Chaffiotte**

Je suis assez content de voir que nous avons réformé l'âge de la retraite de nos régimes complémentaires au 1^{er} janvier 2017. À l'époque, nous nous sommes demandé s'il fallait faire passer l'âge pivot de 65 à 67 ans, avec des coefficients de minoration. À compter de 2017, nous avons décidé que l'âge minimum serait 62 ans et qu'il n'existait plus d'âge pivot de 65 ou 67 ans. Il y a l'âge de 62 ans et des majorations actuarielles, des coefficients de majoration qui s'ajoutent aux points acquis et qui vont jusqu'à 70 ans. Nous augmentons de 5 % jusqu'à 65 ans et de 3 % par an jusqu'à 70 ans. Ce système fonctionne et incite les gens à ne pas liquider leur retraite, mais à continuer leur activité puisqu'ils auront, quand ils s'arrêteront définitivement, une retraite plus importante. Ce système vient d'être proposé par le Haut-commissaire à la réforme des retraites. Là, je revendique des droits d'auteur.

→ **Régis de Closets**

Un mot rapide sur les médecins en zone de désertification rurale et sur le fait de continuer l'activité avec des droits à la retraite qui continuent à s'ouvrir.

→ **Henri Chaffiotte**

Cela s'applique. Nous avons actuellement 12 000 retraités en cumul, ce qui fait 10 % des cotisants. Ce nouveau système devrait leur permettre de ne pas liquider leur retraite trop tôt et de poursuivre leur acquisition de droits.



SYNTHÈSE DE LA TABLE RONDE 1

Consacrée à la question de l'universalité ou de l'unicité du futur système de retraites issue de la réforme en cours, la première table ronde réunissait Jacques Bichot, économiste, Henri Chaffiotte, directeur général de la Carmf (caisse de retraite des médecins libéraux), Franck Bonot, membre de l'équipe de copilotage du réseau *Sharers & Workers* et Éric Thiry, président de l'Union mondiale des professions libérales.

Jacques Bichot rappelle qu'au régime de retraite unique constitué à la Libération a succédé la création de multiples caisses par groupes professionnels. Il s'agit selon lui d'une erreur dans la mesure où il n'est pas possible de garantir la pérennité d'un régime qui dépend de la démographie d'une profession. Cette segmentation a conduit à la nécessité d'une compensation financière entre les caisses de professions déclinantes (par exemple la caisse des mineurs) et celles dont l'activité est foisonnante (par exemple la caisse du Barreau).

Il milite donc pour une réforme systémique rapide, dont l'unification serait limitée à la retraite par répartition. La retraite par capitalisation pourrait être gérée par des opérateurs multiples connaissant les populations auxquelles ils s'adressent.

Henri Chaffiotte souligne que le système actuel n'est pas, selon lui, insoutenable. Il mentionne les dispositifs de convergence qui sont mis en place entre les différents régimes (Union Retraite, liquidation unique, RGPU). Selon lui, l'avantage d'un système universel est la simplicité de son principe. Il souhaite toutefois une unification dans la limite des régimes de base actuels. Il défend un système construit sur trois piliers : un régime de base unifié, un régime complémentaire professionnel et un régime supplémentaire individuel par capitalisation.

Il explique que la particularité des caisses de professions libérales est d'être gérées par leurs pairs, qui connaissent leurs problématiques et peuvent apporter des réponses spécifiques.

Par-delà les professions qui sont structurées, Franck Bonot évoque la diversité de profils des nouveaux indépendants. Il explique qu'ils ne sont pas intéressés par la retraite. Ils manifestent une défiance à son égard, partant du postulat qu'ils ne pourront pas en bénéficier. Selon eux, le système des retraites manque de lisibilité, il n'y a pas de continuité lorsque l'on passe d'un statut à l'autre et une absence de visibilité quant au futur montant de la retraite.



Frank Bonot exprime également leur inquiétude relative aux taux de cotisations, soit trop élevés pour être soutenables, soit pas assez pour garantir des droits corrects.

« [...] la particularité des caisses de professions libérales est d'être gérées par leurs pairs, qui connaissent leurs problématiques et peuvent apporter des réponses spécifiques. »

Ces préoccupations émergent également au niveau européen, puisque le Conseil européen des professions libérales s'intéresse depuis peu à la question des retraites. Historiquement centré sur les questions d'éthique professionnelle ou de formation, cet organe a constitué un groupe de travail sur les retraites. Son objectif à terme est de pouvoir fournir une cartographie des systèmes de retraites dans l'espace européen. Le groupe s'attache dans un premier temps à rassembler de la documentation et à valoriser ce qui caractérise les professionnels libéraux par-delà les frontières, notamment l'indépendance intellectuelle et la liberté d'exercice. Selon Éric Thiry, les professions libérales doivent suivre de très près les réformes des retraites afin que leurs intérêts soient pris en compte.

Le débat a ensuite porté sur la question des réserves des caisses de retraite, qui pourraient être le point de départ des régimes par capitalisation, comme le suggère Jacques Bichot. Selon Henri Chaffiotte, les réserves appartiennent à ceux qui les ont constituées mettant l'accent sur le fait que les caisses de retraite de professions libérales sont les seules dont les régimes sont à l'équilibre. Il s'oppose donc à ce que les « *fourmis paient pour les cigales* » ainsi qu'à la mainmise de l'État sur ces réserves constituées avec les cotisations des adhérents.

Un dernier point a concerné l'âge de départ à la retraite. Pour Jacques Bichot, de même que pour Éric Thiry et Henri Chaffiotte, cette notion est obsolète car de nombreux professionnels, qu'ils soient libéraux ou non, souhaitent continuer à travailler au-delà des 62 ans, âge légal actuellement fixé. Selon eux, chaque actif doit pouvoir choisir sa date de départ à la retraite en fonction d'un âge pivot.

TABLE RONDE 2

QUELLE EST LA PLACE DE LA SOLIDARITÉ DANS UN SYSTÈME QUI FONCTIONNE PAR POINTS ?

→ Régis de Closets

Lors de la première table ronde, nous avons vu que l'un des grands enjeux de la réforme à venir est de poser les bases de ce régime consolidé et plus efficace qui permettra de mieux accompagner les mutations du monde du travail. Comme cela a été dit dans l'enquête, il faudra repenser le modèle solidaire des régimes de retraite. Un modèle qui a multiplié les droits et les accompagnements ces dernières années, au risque parfois de perdre en lisibilité pour des adhérents – on le constate dans les caisses – qui ne connaissent qu'en partie les droits auxquels ils peuvent prétendre. C'est un modèle qu'il faudra surtout repenser au regard du défi sans précédent de la prise en charge des phénomènes de vieillissement et de perte d'autonomie qui feront exploser les coûts à l'horizon 2021. Ils obligent d'ores et déjà à revisiter les dispositifs. Comment repenser et revisiter ces dispositifs de solidarité ? Comment cela pourra-t-il conduire les caisses à de nouveaux périmètres d'action, à de nouveaux champs de responsabilité ? Je voudrais que nous en discutions maintenant et que nous accueillions les intervenants de cette table ronde, Renaud Villard, Pierre Sabatier, Joachim Pasquet et Henri Peña-Ruiz.

De gauche à droite :
Henri Peña-Ruiz,
Joachim Pasquet,
Pierre Sabatier,
Renaud Villard,
et Régis de Closets.

Renaud Villard, vous êtes directeur de la Chav. Vous nous direz comment vous voyez la refonte de ces missions de solidarité dans un système par points et comment vous comptez redimensionner les missions d'action sociale de la caisse pour faire face au défi annoncé du vieillissement et de la prise en charge de la dépendance.

Pierre Sabatier, vous êtes agronome, économiste et président du cabinet PrimeView au sein duquel vous réfléchissez notamment à l'adaptation des modèles économiques et sociaux, au vieillissement de la population. Vous nous direz en quoi cela oblige à repenser les retraites, mais aussi la place des seniors et les mécanismes de solidarité qui leur seront dédiés.

Joachim Pasquet, vous dirigez le réseau CoSI qui est le principal réseau d'associations s'occupant des logements intergénérationnels. Ces fameux logements ont un contrat de bail à part et associent sous un même toit des moins de 30 ans et des plus de 60 ans : d'un côté ceux qui cherchent un logement, d'un autre côté ceux qui cherchent un accompagnement. Comment se développe une telle solidarité intergénérationnelle ? Quel rôle les caisses peuvent-elles jouer pour l'accompagner et la porter ?

Henri Peña-Ruiz, vous êtes écrivain et philosophe. Vous avez beaucoup travaillé sur les questions de solidarité, sur la place de l'économie sociale et solidaire. Vous êtes l'auteur de l'ouvrage *La solidarité, le cœur qui pense*, une formule empruntée à Victor Hugo, pour resituer la place et les enjeux d'une solidarité qui s'écrit dans les valeurs et pas uniquement dans les textes de loi. Vous nous aiderez à réfléchir sur la place de cette solidarité dans les régimes de retraite et sur le lien intergénérationnel qui peut se construire demain dans le corps social, pour faire face aux défis évoqués.



Avant de débiter nos échanges, prenons le temps d'une vidéo, un petit micro-trottoir qui posait la question suivante aux passants : « Pour vous, un modèle solidaire de caisse de retraite, c'est quoi ? »

MICRO-TROTTOIR N° 1

« POUR VOUS, QU'EST-CE QU'UN SYSTÈME DE RETRAITES SOLIDAIRE ? » :



www.youtube.com/watch?v=nXuTl698Guo

→ Régis de Closets

Beaucoup de ces remarques et de ces propos reviendront et irrigueront, en résonance et en écho, les échanges que nous allons avoir. Henri Peña-Ruiz, la position du philosophe n'est pas simple dans un tel débat qui peut paraître technique et très économique, mais elle est intéressante, la vôtre particulièrement puisque vous avez beaucoup réfléchi sur ces notions de solidarité, sur la manière de penser la solidarité qui ne peut pas se concevoir que par des textes de loi, mais par des convictions, des actions collectives et multidimensionnelles. L'histoire de la pensée de la solidarité s'est écrite au fil du temps et nous en sommes un peu les dépositaires aujourd'hui. Quel regard d'observateur portez-vous sur ce qui a été dit jusqu'à présent et sur les enjeux de cette réforme actuelle ?

« Pour moi, l'économie doit être fléchée par le social. Elle ne peut être ni une aumône ni une correction caritative a posteriori. Elle doit être une finalité constitutive a priori. »

Henri Peña-Ruiz

Philosophe et écrivain



→ Henri Peña-Ruiz

Philosophe et écrivain

C'est une question embarrassante. Qu'est-ce qu'être philosophe ? Je crois que c'est tout simplement prendre soin de ses pensées. Nous avons besoin de prendre soin de nos pensées puisque de nos pensées découle notre conduite de citoyen, d'homme, de travailleur. Je me suis posé la question de la solidarité quand j'ai écrit *Qu'est-ce que la solidarité* et que j'ai répondu – avec Victor Hugo – « le cœur qui pense », en m'interrogeant sur la société dans laquelle nous voulons vivre. Pour préparer mon intervention, j'ai étudié la question des retraites, le pourcentage du PIB consacré aux retraites et la sempiternelle comparaison quantitative entre la France et la moyenne européenne. J'ai découvert ceci : de tous les pays européens, la France est le pays qui consacre le plus d'argent – « un pognon de dingue », paraît-il – aux retraites.

Il y aurait trois points de PIB de différence entre la moyenne européenne et la moyenne française. Je me suis demandé si c'était un argument contre la France. En tant que philosophe, on ne peut pas avoir a priori une réponse à une question qu'on ne s'est pas posée. Je me suis posé cette question et j'ai continué. Qu'ai-je appris ? C'est que la précarité et la pauvreté étaient de trois points inférieurs en France par rapport aux pays européens. Si on veut harmoniser la France avec l'Europe, il faut se poser la question suivante de façon crue et presque cynique. À quel degré de pauvreté faudra-t-il s'élever pour être en parité avec les autres pays européens ?

Or, cette question interpelle l'économie en ses finalités sociales. Je ne suis pas de ceux qui disent : « *Faisons d'abord une bonne économie, on verra ensuite si on peut faire du social.* » Dans une telle problématique, le social est un reliquat facultatif. Pour moi, l'économie doit être fléchée par le social. Elle ne peut être ni une aumône ni une correction caritative a posteriori. Elle doit être une finalité constitutive a priori. Mais là, déjà, je m'engage. Je ne suis plus l'observateur impartial, je prends parti pour une économie sociale et solidaire.

“ **L'idée de solidarité, Platon l'a pensée : c'est la justice distributive qui fait que la cité est solide.** ”

Henri Peña-Ruiz
Philosophe et écrivain

Revenons à la solidarité, c'est une belle idée simple. *Solidus*, en latin, ça veut d'abord dire « *solide* ». Or, qu'est-ce qu'un corps solide ? C'est un corps qui, quand il tombe, ne vole pas en éclats. Par métaphore, qu'est-ce qu'une société solide ? C'est une société dont tous les éléments sont bien liés entre eux. Platon disait que la solidité de la cité, c'était sa solidarité. C'est en gros la métaphore des Mousquetaires : un pour tous, tous pour un. Sauf qu'ici, il ne s'agit pas d'être un corps d'armée pour la reine. Il s'agit de construire une société solidaire. Qu'y a-t-il de commun entre quelqu'un qui a le RSA pour vivre et monsieur Carlos Ghosn ? Il faut poser cette question, non pas dans une perspective de nivellement absolu, mais dans la perspective simple et humaine qui fut celle du Conseil national de la résistance. Des résistants risquaient quotidiennement leur vie contre l'Occupation nazie – certains étaient gaulistes, d'autres démocrates-chrétiens, d'autres communistes, d'autres socialistes – et ils se demandaient ce qu'ils feraient de la France à la Libération. Et ils inventèrent un programme sous l'égide de Jean Moulin, lui-même sous l'égide du Général de Gaulle qui s'appelait « *Les jours heureux* ».

Dans ce programme, il fallait créer la Sécurité sociale. Il fallait faire en sorte que toute personne puisse vivre dignement. Cela ne veut pas dire niveler toutes les conditions de fortune. Cela veut dire que l'accès aux biens de première nécessité soit possible pour tous et pour tout un chacun, et ce quelle que soit la profession exercée, quel que soit l'âge. Autrement dit, c'était poser au niveau de la société une solidarité interprofessionnelle, intergénérationnelle et surtout interhumaine, où l'humanité de l'homme est prise en considération indépendamment de la place qu'il occupe dans la hiérarchie sociale ou dans la division sociale et technique du travail.

L'idée de solidarité, Platon l'a pensée : c'est la justice distributive qui fait que la cité est solide. Autrement dit, fondons l'ordre de la cité – *polis* en grec, la communauté politique – de telle façon que chacun s'y sente bien. D'ailleurs, l'attachement à la vie de la cité sera rendu possible par le sentiment que chacun a d'être traité justement. La justice, c'est qu'à chacun soit donné ce qui lui revient. Cela peut lui revenir en fonction de la quantité et la qualité de son travail au cours de la vie, mais cela peut aussi lui revenir – depuis la Déclaration des droits de l'Homme – parce qu'il est dépositaire de l'humanité. Tout homme étant dépositaire de l'humanité – comme disait Michel de Montaigne, « *chaque homme porte en lui la forme entière de l'humaine condition* » –, il doit être traité comme tel.

Alors, appliquer cela à la question des retraites, c'est appliquer cette idée en la spécifiant. Cela a été dit tout à l'heure, solidarité intergénérationnelle. D'ailleurs, je n'aime pas beaucoup l'opposition entre actifs et passifs. Je la trouve quelque part un peu humiliante parce qu'elle rompt la continuité entre les travailleurs du passé et les travailleurs du présent.

Quand on prend sa retraite et qu'on commence à bénéficier d'une prestation, on n'accède pas à un registre d'humanité différent. On doit toujours être considéré comme un travailleur qui a construit la richesse de la nation et qui est dans la continuité. Cette catégorisation qui oppose les actifs et les passifs ne me plaît pas, éthiquement.

La deuxième chose, si on considère qu'un système de retraite doit être solidaire, on est obligé d'en tirer les conséquences. Premièrement, les femmes ont une carrière hachée, tantôt travaillent, tantôt continuent à travailler, mais au foyer. Si on dit un point gagné par euro gagné, quid des personnes dont les carrières sont hachées, discontinues, brisées ? Va-t-on vraiment assurer une solidarité redistributive à ces personnes ?

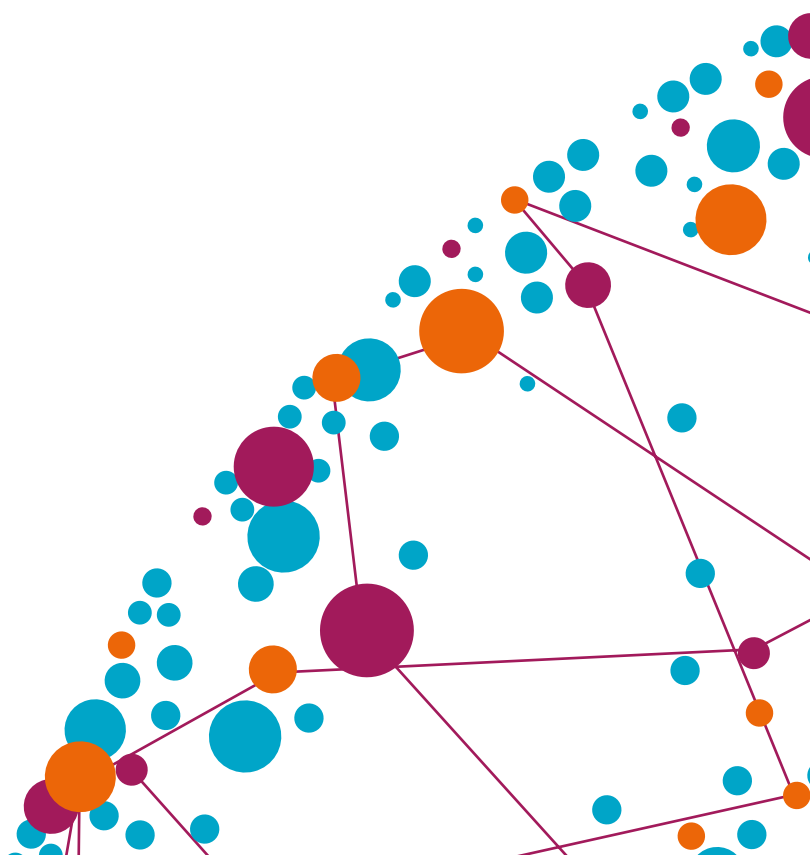
Une chose me gêne beaucoup, c'est que la réforme qui se prépare serait à enveloppe fermée. Comment peut-on dire qu'il est hors de question de dépasser le montant de l'enveloppe actuelle et dire qu'on prévoira des registres de solidarité a posteriori ? Comment va-t-on les financer ? Comment faire ce que dit monsieur Delevoye, des solidarités renforcées à moyens constants ? Il y a effectivement une élévation des coûts, mais il y a aussi une élévation prodigieuse de la productivité du travail. Un homme qui travaille aujourd'hui produit 20 fois plus dans le même temps qu'il y a 15 ans. Ne pas tenir compte de l'accroissement de la productivité du travail pour envisager la question des retraites, cela me semble poser une problématique incomplète. Moi, en tant que philosophe, je n'ai pas de solution simple. Je sais que tout est complexe, y compris le système créé par Ambroise Croizat et Pierre Laroque à la Libération, et il est peut-être mal né. Il faut sans doute une simplification. Mais je ne voudrais pas que l'on simplifie ce qui doit l'être au prix d'une régression de la considération éthique qui permet de penser les choses. Sur ce problème, il existe des questions d'experts et des questions de citoyens. Comment répondre à la question « *Dans quelle société voulons-nous vivre ?* » Une société à l'américaine où la couverture Maladie est extrêmement faible dans le public et forte dans le privé, d'où des inégalités terribles d'accès aux soins ou un système à la française avec un modèle social considérable, mais où la solidarité est effectivement défective ? Je voudrais que la question des experts soit réglée par les experts, mais ils ne sont pas là pour prendre la place des citoyens. Ils sont là pour les éclairer afin qu'ils répondent à la question des fins.

« *Dans quelle société voulons-nous vivre ?* », c'est la question des fins. « *Quels sont les moyens pour répondre à la détermination des fins ?* », c'est la question des moyens. Je crois qu'il faut planter le problème dans ce décor-là. Excusez-moi d'avoir été long, mais c'est une méditation de philosophe que j'ai voulu détailler.

→ Régis de Closets

Je voudrais avoir votre réaction, Renaud Villard, sur ce que vient de dire Henri Peña-Ruiz. Il convient que la rentabilité et la comptabilité existent dans ces modèles, mais ne sont que des moyens. Le problème est peut-être qu'ils sont devenus la finalité ou que nous ne savions plus pourquoi nous faisons cette démarche de protection et de solidarité.

Du coup, nous l'avons faite sur des principes comptables et de rentabilité parce que nous avons oublié la vision de la société qui est portée derrière, dans ses disparités et dans ses aspirations. Et cela est bien dit, car le modèle social comprend des inégalités, des gens qui veulent avoir le droit de continuer après, qui veulent la valorisation d'un engagement social ou associatif. Existe-t-il un point de rupture social du modèle actuel ?





→ Renaud Villard

Directeur de la Cnav

J'ai le triste rôle d'être à la fois l'expert, le mam-mouth soviétique et la cigale de la table ronde précédente, même si j'ai la chance d'être le patron d'un régime qui est à l'excédent.

→ Régis de Closets

Et vous êtes un peu le chat de monsieur Bichot.

→ Renaud Villard

Une fois que nous avons posé ce décor, avec une zoologie un rien complexe, mais que j'assume, quelques réactions. La première : avec le système de retraites qui représente 14 points de PIB et le consensus sur un niveau de dépense relativement élevé, la logique d'enveloppe fermée telle qu'elle est envisagée par le Haut-commissaire est de rester dans ces 14 points de PIB. Cela ne veut pas dire que l'on resterait nécessairement sur une enveloppe en attrition. Il faudra la faire évoluer en fonction de la croissance économique.

Ensuite, il y a cette passion française pour l'égalité, que vous avez détaillée avec des mots infiniment plus justes que les miens, que l'on retrouve dans ce micro-trottoir. Une femme parlait des retraites des femmes, un autre parlait des aléas de carrière, etc. Quel que soit le système – trimestres, annuité, points –, il peut ou ne peut pas embarquer des solidarités. C'est un truisme, mais quelle que soit la manière dont on établit un système de retraites, on peut tout à fait faire le choix d'y intégrer des mécanismes solidaires ou pas. Il me semble difficile que cet attachement français à la protection sociale n'intègre pas des mécanismes de solidarité.

Ensuite, tout le débat – qui est un débat profondément politique – est de savoir les mécanismes qu'il convient d'embarquer.

Peut-être est-ce l'effet de l'épuisement des temps. Comme vous l'avez dit, ce système date de la Libération et a été pensé par Pierre Laroque et par Ambroise Croizat en 1945. Nous avons un système dont les mécanismes de solidarité sont désormais extrêmement peu compréhensibles. Si on pense aux aléas de carrière, à la diversité des mécanismes de prise en compte des enfants – variables selon les régimes –, aux mécanismes de compensation démographique qui sont une sorte de solidarité interrégime à peu près incompréhensible, il y a sans doute une accumulation de strates de solidarité. Je ne suis pas là pour faire la promotion ou non du régime par points, mais repenser un régime oblige à repenser ces choix de solidarité, à interroger les aléas de carrière que la solidarité doit embarquer dans la création d'un nouveau régime.

« Nous avons un système dont les mécanismes de solidarité sont désormais extrêmement peu compréhensibles. [...] Repenser un régime oblige à repenser ces choix de solidarité, à interroger les aléas de carrière que la solidarité doit embarquer dans la création d'un nouveau régime. »

Renaud Villard

Directeur de la Cnav

Le micro-trottoir évoquait les principaux éléments qui semblent appartenir à un régime par répartition. Dès lors que l'on est assis sur un régime par répartition, lui-même assis massivement sur la contribution, il semble logique que les mécanismes de solidarité viennent pallier des aléas de carrière, des choix de vie qui peuvent conduire à une carrière moins favorable. Je pense notamment à l'impact des grossesses.

Enfin, même en enveloppe fermée, il est tout à fait possible de rebasculer des solidarités. Aujourd'hui, il existe des solidarités anciennes que l'on peut réinterroger. L'exemple typique, c'est la majoration de pension de 10 % pour les parents de trois enfants. C'est un mécanisme non redistributif, car il est plafonné dans peu de régimes. Finalement, il avantage plutôt les pensions élevées. Son histoire est celle de la France nataliste des années 1970. De nombreux mécanismes de solidarités peuvent être réinterrogés. Pour moi, l'enjeu est que face à une somme de complexités, une remise à plat permettra de réinterroger le corps social sur les mécanismes de solidarité à embarquer, voire le montant global de l'effort de la nation en faveur des retraites.

→ Régis de Closets

Donc, l'idée d'un système par points et d'une solidarité par pondération n'est pas un moins-disant solidaire pour vous ?

→ Renaud Villard

Absolument pas. Aujourd'hui, on donne des trimestres pour des aléas de carrière. Demain, on donnera des points. C'est exactement la même chose. Le tout, c'est de le rendre le plus transparent et le plus clair possible. Je rêve d'un système où le caractère contributif et le caractère solidaire seraient parfaitement lisibles. Cela faciliterait sans doute le réenchâtement d'une forme de consentement à l'impôt – prélèvement social – dont on voit qu'il peut parfois se fragiliser. Peut-être que la transparence facilitera ce consentement au prélèvement qui est solidaire par nature dans notre système par répartition. Cela suppose la transparence, mais aussi la confiance et la solidité du système. Ces éléments sont bien au menu de la réforme.

Je rêve d'un système où le caractère contributif et le caractère solidaire seraient parfaitement lisibles.

Renaud Villard

Directeur de la Cnav

→ Régis de Closets

Henri Peña-Ruiz disait dans son introduction qu'il faut avoir une vision. Il est nécessaire de penser le monde dans ce genre d'approche. Pierre Sabatier, vous portez cette nécessité à penser le monde autour de ce cap d'un vieillissement de la population qui arrive d'ici 2021. Vous dites que seule l'Afrique ne vieillira pas, mais que pour le reste, nous serons tous confrontés à ce vieillissement prononcé, avec davantage de personnes âgées de plus 75 ans, ce qui amènera des problématiques de dépendance. Aujourd'hui, dans l'adaptation de nos modèles économiques et sociaux, sommes-nous suffisamment conscients de cela et en démarche d'adaptation ? Selon vous, dans quelle mesure le modèle des retraites est un enjeu clé pour réussir cette adaptation ?



→ Pierre Sabatier

Ingénieur agronome et économiste

Premièrement, modèle par répartition, par points ou autre, j'ai envie de dire qu'il faut prendre celui qui est le plus lisible et le plus transparent. Nous avons construit des systèmes de retraite après la Seconde Guerre mondiale, mais nous ne sommes pas les seuls. Tous les pays ont conçu les leurs à peu près à ce moment-là et les ont plus ou moins modifiés au fil du temps.

La réalité qui s'impose à nous n'est pas un problème de retraite, mais un problème de mutation profonde de ce que nous sommes. Nous avons construit l'ensemble de nos modèles de société sur la base d'une pyramide des âges, avec ses atouts et ses inconvénients, qui est en train de changer profondément. Je pense que le danger principal consiste à considérer la problématique des retraites en silo.

La réalité est que nous ne vivons pas une crise, nous vivons une mutation profonde. La différence entre une crise et une mutation, c'est simplement que nous avons quitté un état initial dans les années 2000-2010 et que l'état final ne ressemblera pas à ce que nous étions collectivement auparavant. Pour vous donner le fond de ma pensée sur le choix entre régime par points ou par répartition, je dirais que l'un d'eux est en France plus facile à réformer. Par points, le système est plus lisible, plus transparent, et il permet plus facilement d'orchestrer une baisse relative des pensions de retraite, car il est individualisé.

La réalité, c'est que d'un point de vue pratique, celui-ci est plus adapté que l'autre, mais aucun n'est plus adapté qu'un autre à ce que nous allons vivre. Et ce que nous allons vivre, c'est un chiffre. Avant d'être ingénieur agronome, mon premier diplôme est d'être auvergnat et j'ai la bonne idée d'y vivre encore. J'ai une entreprise à Paris, mais ma femme et mes enfants sont logés dans la profonde ruralité. Petit reproche envers le micro-trottoir : il n'aurait pas fallu le faire qu'à Paris, il aurait été intéressant de voir les notions de solidarité en ruralité parce qu'elles peuvent évoluer. Juste un chiffre pour comprendre l'enjeu majeur qui change tout. La seule cohorte d'âges qui augmentera entre 2015 et 2030 sera celle des plus 65 ans.

“ La réalité qui s'impose à nous n'est pas un problème de retraite, mais un problème de mutation profonde de ce que nous sommes. ”

Pierre Sabatier

Ingénieur agronome et économiste

Loin de moi l'idée de les stigmatiser : aujourd'hui, 12 millions de personnes ; en 2030, 16 millions de personnes. Les 20-65 ans, c'est 36 millions de personnes aujourd'hui et 36 millions de personnes demain. C'est mécanique, ce n'est ni bien ni mal. Cela veut dire que les réformes des retraites faites par le passé orchestrent d'ores et déjà une baisse relative des pensions de retraite pour les seniors de demain. Il est probable que les chiffres que j'évoque là nous amènent à baisser encore un peu plus ces niveaux de pension relative. C'est un état de fait qui fera que nos seniors de demain ne bénéficieront pas d'autant de revenus issus du transfert public que par le passé, au-delà des questions de contribution et de solidarité.

Il y a deux manières d'aborder ces problématiques : soit c'est terrible et il faudra militer pour la sobriété heureuse – il faudra être plus sobre parce qu'on aura moins de moyens –, soit lutter pour un objectif qui n'est pas celui des retraites, mais celui de répondre aux besoins du maintien du niveau de vie des seniors de demain.

C'est un sujet beaucoup plus global. C'est là où la notion de solidarité doit intervenir. Cela ouvre un pan majeur de la réforme de notre société, beaucoup plus vaste qu'une problématique des retraites et qui ne doit absolument pas être abordée en silo, sinon on n'y arrivera pas au regard des enjeux démographiques actuels.

→ Régis de Closets

Vous pointez un changement de paradigme qui est celui d'une équation à deux données : la pension et le mécanisme de solidarité. Il permettait d'assurer ce niveau de vie. Vous dites que nous aurons demain une équation à quatre données : la pension, la solidarité, le travail – aujourd'hui, 6 % des revenus des retraités viennent du travail, et au Japon, c'est 45 % – et les revenus financés. Nous n'allons pas détailler l'ensemble de cette équation à quatre données. Pour maintenir le niveau de vie, il faudra travailler sur les quatre aspects : maintien des seniors dans l'économie par le travail, capitalisation, etc. Comment le paramètre de la solidarité est-il appelé à évoluer ?

→ Pierre Sabatier

Vous l'avez dit. Il y a quatre paramètres et il faudra jouer sur tous. En premier lieu, maintenir au maximum les pensions de retraite pour équilibrer le mécanisme. Le deuxième point, c'est que la notion de travail ne doit pas être regardée de manière pudique, en mettant des sparadraps sur un modèle qui ne marche pas.

Tout à l'heure, nous évoquions l'âge de départ à la retraite, mais c'est une blague. 35 % des personnes qui liquident leurs droits sont au chômage en France. Le sujet des seniors n'est pas celui de l'âge légal de départ à la retraite, c'est celui du travail des seniors avant l'âge de la retraite, mais je dirais surtout après l'âge de la retraite. Une des clés du succès d'une réforme est de permettre aux seniors de demain, qui auront pris leur retraite, de mettre en place, un mécanisme de cumul emploi-retraite qui est extrêmement vertueux pour l'ensemble de la société.

Mais pour faire du cumul emploi-retraite, il faut qu'il y ait du travail. Le sujet fondamental pour répondre à la problématique des seniors de demain et aux mécanismes des retraites, c'est bien la capacité qu'a la société à répondre aux besoins de compléments de revenus des seniors de demain, donc le travail des seniors de demain.

Juste un point, car il est très important de casser une contre-vérité qui a fait beaucoup de mal au travail des seniors. On a beaucoup culpabilisé les seniors qui voulaient rester en emploi en leur disant qu'ils prennent la place d'un jeune. Un senior au travail ne prend pas la place d'un jeune, au contraire. Dans le cadre des mécanismes du cumul emploi-retraite, lorsqu'un senior continue de travailler, il touche plus que lorsqu'il ne travaille pas. Il a donc plus capacité à payer des services qu'il pourra consommer. À partir de là, la boucle est bouclée. Les problèmes de chômage en France touchent essentiellement les extrêmes, à savoir les seniors et les jeunes. Qui peut éventuellement offrir du service à la personne senior de demain ? Ce sont souvent des jeunes non qualifiés auprès desquels on a également du mal à répondre aux problématiques de chômage.

→ Régis de Closets

Qu'est-ce que cela signifie en termes de solidarité ?

→ Pierre Sabatier

Vous avez compris qu'il faut travailler sur l'employabilité et la capacité de la société à répondre aux besoins d'emploi de ces gens demain. Pour la solidarité, je ne sais pas, mais ce qui est sûr, c'est que le besoin d'aide explosera dans notre société. Les chiffres que j'évoquais tout à l'heure ne traduisent qu'une chose. Le *baby-boom* commence en 2011, ce qui veut dire que la cohorte d'âges surnuméraires dans notre société atteint l'âge de 65 ans en 2011. Ces gens en forme et qui disposent de suffisamment de revenus sont de plus en plus nombreux dans notre société.

Aujourd'hui, qui aide et qui active les leviers de la solidarité dans la société ? Beaucoup de gens âgés de 65 à 75 ans. La problématique est qu'à partir de 2021, ces 65-75 franchiront les plus de 75 ans. Et là, malheureusement,

l'espérance de vie sans handicap augmente moins vite que l'espérance de vie tout court. On constate qu'après 75 ans le besoin d'aide augmente beaucoup. À partir de 2021, vous verrez l'explosion des plus de 75 ans, mais vous ne pourrez plus bénéficier de l'explosion des 65-75 au préalable, sachant qu'en plus ils devront peut-être compléter leurs revenus et qu'ils seront moins disponibles.

« [...] les réformes des retraites faites par le passé orchestrent d'ores et déjà une baisse relative des pensions de retraite pour les seniors de demain. [...] C'est un état de fait qui fera que nos seniors de demain ne bénéficieront pas d'autant de revenus issus du transfert public que par le passé, au-delà des questions de contribution et de solidarité.

Pierre Sabatier

Ingénieur agronome et économiste

Dans ces conditions, tant mieux quand le travail est possible et quand il y a des revenus du capital – encore faut-il pouvoir épargner –, mais la solidarité sera essentielle. Là, on note deux types de solidarité et il faudra jouer sur les deux tableaux. Il y a d'une part la solidarité individuelle, historique et intrafamiliale. C'est le premier pan de solidarité que l'on avait implémenté jusque-là. Il a beaucoup disparu et on a tout fait pour qu'il disparaisse. Il ne reste que le pan de la solidarité collective qui est un sujet majeur. Il va falloir s'organiser parce que le besoin va exploser dans la société. La solidarité collective comme la solidarité intrafamiliale seront d'autant plus nécessaires dans les années à venir.

→ Régis de Closets

Cela veut dire qu'on ira au-delà des mécanismes financiers de solidarité que l'on pourra mettre en place ou rénover pour porter une sorte de pacte intergénérationnel au niveau du corps social pour faire en sorte que la solidarité collective s'épaule et se double d'une solidarité individuelle avec de nouvelles démarches. Joachim Pasquet, sur ce nouveau type de solidarité intergénérationnelle que pointe Pierre Sabatier, vous dites dans vos propositions qu'il faudrait faire des zones franches pour relocaliser les entreprises là où habitent les personnes les plus âgées. ►





Aujourd'hui, on fait en sorte que les personnes âgées habitent à un endroit et que les gens travaillent dans un autre. Forcément, il est compliqué d'aller aider ses aînés quand il faut parcourir 90 km. Il existe de nombreuses façons pour recréer de l'intergénérationnel. C'est ce que les associations du réseau CoSI essaient de faire et c'est ce que fait le logement intergénérationnel en proposant, sous des contrats de bail adaptés, à des personnes de plus de 60 ans d'accueillir comme locataires des personnes jeunes, étudiantes, qui en échange peuvent apporter un certain nombre de services d'accompagnement.

“ Vous avez compris qu'il faut travailler sur l'employabilité et la capacité de la société à répondre aux besoins d'emploi de ces gens demain.

Pierre Sabatier

Ingénieur agronome et économiste

Ce dispositif existe depuis de nombreuses années : en France, vous regroupez 28 associations dans le réseau CoSI sur le sujet. D'un mot, quels sont les profils des personnes concernées aujourd'hui ? Et qu'est-ce qui fait que, même si on parle depuis un certain temps maintenant, cela se développe de manière encore un peu timide ?



→ Joachim Pasquet

Directeur du réseau CoSI

Il y a eu de la décohabitation progressive entre 1982 et 2011 : 30 % de cohabitation avec les plus de 85 ans ont été perdus dans presque tous les territoires, même si c'est resté assez présent dans certaines zones. Concernant le profil, les accueillants au sein de la cohabitation intergénérationnelle sont des femmes.

La cohabitation intergénérationnelle solidaire est un dispositif qui existe depuis 15 ans et qui est mis en œuvre par des associations. Il met en relation des seniors qui disposent d'une pièce libre chez eux et des jeunes qui, souvent, ont peu de moyens. Ne nous cachons pas les choses. C'est très prosaïque, il y a de la solitude.

Le dispositif est né en 2004, ce n'est pas pour rien, après les 15 000 morts de la canicule. D'ailleurs, si on parle de vieillesse, je pense qu'il faut aussi parler de la mort, mais c'est autre chose. Le jeune a donc la possibilité d'aller vivre chez le senior pour lutter contre la solitude de ce dernier. Il existe des profils de jeunes et des profils de seniors. Nous travaillons aussi avec les fédérations qui promeuvent le logement autonome des jeunes. Nous ne disons pas que c'est la seule solution pour le logement des jeunes, mais c'est une solution d'engagement du jeune et du senior.

Il se trouve que les profils sont à 85 % des femmes accueillantes et à 65 % des femmes jeunes. Et dans les associations, il y a 95 % de femmes qui mettent cela en place et qui accompagnent. 98 % des aides à domicile sont des femmes. Ce sont les femmes qui mettent en œuvre la solidarité en France. C'est ainsi. Il y a des profils dans la solidarité et il faut se poser des questions. Le *care* a été balayé, comme beaucoup de choses, dans les sciences sociales parce que beaucoup considèrent que l'apport des sciences sociales aujourd'hui n'est pas au niveau de ce que produisaient Pierre Bourdieu ou Claude Lévi-Strauss. Je pense pourtant qu'il existe des choses très intéressantes et que les questions du soin et du genre devraient continuer à être posées.

→ Régis de Closets

Ce logement intergénérationnel s'est développé. Il bénéficie aujourd'hui de la loi Elan qui permet un contrat de cohabitation aménagé beaucoup plus formalisé. Vous le disiez. Avant, c'était un peu du bricolage et c'était difficile à supporter pour un certain nombre de grandes structures, c'était un peu la jungle. Aujourd'hui, ces offres sont beaucoup plus cadrées et promues. Elles permettent à des acteurs plus institutionnels de venir en soutien et en apport.

“ **La cohabitation intergénérationnelle solidaire est un dispositif qui existe depuis 15 ans et qui est mis en œuvre par des associations. Il met en relation des seniors qui disposent d'une pièce libre chez eux et des jeunes qui, souvent, ont peu de moyens.** ”

Joachim Pasquet

Directeur du réseau CoSI

Cela pourrait être aussi le rôle des caisses de retraite que d'accompagner certaines de ces démarches de logement intergénérationnel, de ces nouvelles formes de solidarité. Comment cela peut-il être un échange gagnant-gagnant entre les acteurs qui portent ce logement social et ces caisses de retraite ?

→ Joachim Pasquet

Ce n'est pas du logement social, mais du logement intergénérationnel même s'il se développe aussi dans le parc social. Il existe deux formules :

- une qui suppose une contribution financière modeste, comme le dit la loi Elan, avec des prix de marché locatif. Dans ce cadre, le jeune n'a pas d'obligation de présence ;
- une qui suppose une obligation de présence certains soirs, et l'âge des accueillants est généralement plus élevé, en moyenne 82 ans. Il y a un partage et il faut aller rencontrer les binômes, c'est une belle expérience.

Nous avons déjà un partenariat avec la CNRACL et nous avons récemment travaillé avec la Cnav. Les caisses de retraite, avec la puissance de feu dont elles disposent, structurent la filière. C'est une innovation sociale. Il faut savoir rester ouvert aux possibilités. En travaillant main dans la main avec les caisses de retraite, il y a une capacité organisatrice de tests et de pilotes progressifs pour faire en sorte que les choses fonctionnent. Voilà pour l'organisation de la filière. La Cnav consacre 400 millions d'euros en prévention, en aide à domicile. Ce partenariat pourrait amener des finances.

Cela existe dans certains territoires via les Conférences des financeurs qui pourraient intervenir plus fortement. Pour en revenir à la structuration de la filière, les caisses de retraite produisent progressivement des doctrines en interne. Elles se disent que l'activité physique adaptée est une bonne idée. Il y a 15 ans, l'association Ciel bleu a lancé un programme avec des Staps (Sciences et techniques des activités physiques et sportives) pour faire marcher les seniors et maintenir une activité physique. Cela fonctionne, selon les évaluations de l'Inserm. Idem pour construire ces doctrines, il faut travailler avec les caisses de retraite et mener un travail en amont de la filière.

→ Régis de Closets

Renaud Villard, il est intéressant de voir qu'il y a un pacte intergénérationnel à portée de main, au-delà des actions d'aide solidaire telles qu'elles sont menées. Il y a vraiment un enjeu à repenser cela. Est-ce quelque chose d'important et qui peut aussi redéfinir les champs d'action de la caisse ?

→ Renaud Villard

Oui, évidemment. J'ai quand même entendu des éléments avec lesquels je ne suis pas complètement d'accord. On a parfois l'impression que rien ne s'est passé avant aujourd'hui et qu'on découvre enfin les sujets. Le *baby-boom* ou le *papy-boom* a commencé en 2003, avec les générations de 1942. Il dure 30 ans, donc en 2019, nous sommes en plein milieu. Nous ne sommes pas au début et le système de retraite a accompagné ce *papy-boom* réforme après réforme. En revanche, nous sommes au début du *silver-boom* et là, je vous rejoins.

Mais il ne faut pas penser que le vieillissement de la population est une nouveauté. Le système de retraite s'y est adapté – ce sont les 14 points de PIB que l'on évoquait – au prix d'une baisse relative du niveau des pensions. En revanche, je pense que le *silver-boom* est clairement devant nous, avec la gestion par un système de solidarité collective, qui dépend des caisses de retraite, de la solidarité familiale, du département, que sais-je encore, pour la prise en compte de ce défi nouveau. Pour le prendre en compte le mieux possible, il existe des doctrines anciennes – j'ai encore l'air d'être un éléphant marxiste – et des expérimentations. On a fait de l'intergénérationnel avant que le CoSI n'existe. En revanche, le CoSI structure la filière.

Pour moi, l'enjeu majeur est que si nous n'affrontons pas clairement ce défi démographique, nous le paierons au quintuple. Si vous ne prévenez pas le vieillissement, vous aurez un vieillissement de la population qui, massivement, finira sa vie en Ehpad. Un résident en Ehpad, entre le soin et l'hébergement, c'est extrêmement cher pour la solidarité. Donc, même sur un bête calcul économique, c'est un mauvais choix de ne pas faire de la prévention. D'où la logique des caisses de retraite de prôner la prévention. Une prévention sur le bien-vieillir, c'est non seulement la garantie ou au moins l'espérance d'un vieillissement en bonne santé et avec une faible incapacité, mais c'est également un investissement complètement rentable.

“ Si vous ne prévenez pas le vieillissement, vous aurez un vieillissement de la population qui, massivement, finira sa vie en Ehpad.

Renaud Villard
Directeur de la Cnav

Donc, c'est du gagnant-gagnant en termes de solidarité familiale ou portée par les pouvoirs publics, par des caisses de retraite ou que sais-je. Nous arrivons au moment où il faut clairement renforcer la logique de prévention face à la *silver falaise*. Le début du *papy-boom*, c'est 2003. 20 ans après, le *papy-boom* glisse vers le *silver-boom*. 2003 + 20, 2023 : on voit bien que l'anticipation devient urgente. Nous avons essayé de faire ce que nous avons pu avec nos petits bras, avec 400 millions d'euros, ce qui est trop peu, mais on a essayé d'activer autant que possible ce levier de la prévention. Celle-ci recouvre de nombreuses choses. L'intergénérationnel, l'adaptation du logement, etc. Vous posez une poignée de porte large à la place d'une poignée de porte courte et la personne âgée retrouve une pièce qu'elle ne fréquentait plus parce qu'elle n'arrivait plus à ouvrir la porte. Ce ne sont pas nécessairement des choses énormes. La prévention peut passer par le sport, par des ateliers mémoire, tout ce qui est évalué et qui fonctionne. La palette est très large, et l'intergénérationnel en fait partie, étant en effet extrêmement prometteur.

→ Régis de Closets

Deux dernières questions, Renaud Villard, avant de prendre les questions de la salle. C'est un enjeu de doctrine, de pensée, mais c'est aussi un enjeu de moyens. La falaise du vieillissement, il va falloir de l'argent et des personnes pour la gérer. Comment envisagez-vous la ressource qui, au-delà des 400 millions d'euros aujourd'hui, permettra de répondre à ce qu'est une falaise ?

→ Renaud Villard

Il faut à la fois des moyens humains et des moyens financiers. Sur ces derniers, il y a des travaux en cours, des réflexions et, je crois, une prise de conscience croissante des pouvoirs publics et du corps social. Pour cet impératif de financement, on ne parle pas de plusieurs points de PIB, mais d'une estimation entre cinq et dix milliards d'euros. Dix milliards d'euros, c'est colossal, mais rapporté à un PIB qui doit atteindre 2 200 milliards d'euros, ça équivaut à 0,4 point de PIB. Ce n'est pas inaccessible, me semble-t-il. Ensuite, il faut effectivement des moyens humains, et là, je reboucle sur le sujet. Une fois encore, je ne me fais pas l'apôtre de la réforme des retraites. Je ne suis pas là pour défendre la politique du gouvernement. Aujourd'hui, notre système de retraites coûte globalement cinq milliards d'euros de frais de gestion et les chiffres sont têtus. 42 régimes de retraite, c'est cinq milliards d'euros. Les chiffres sont têtus aussi parce qu'un seul régime – et là, je fais de la pub pour le mien – couvre 85 % des gens, dépense 50 % de l'enveloppe et prend 1,2 milliard d'euros. Il y a des économies d'échelle. Quand avec un 1,2 milliard d'euros, vous gérez la moitié de l'écosystème, il est étonnant que le double ne coûte pas le double, mais le quadruple. Les économies d'échelle sont simples et liées au fait que les régimes de retraite font parfois la même chose, chacun dans leur coin. Plutôt que de payer des gens pour cela, il me semblerait plus utile de payer des gens pour coordonner l'intervention sociale, pour mener des partenariats intelligents. Il ne s'agit pas de se substituer aux associations ni d'héberger des personnes chez elles, mais en revanche de structurer ces filières. Une fois encore, nous voyons bien que cette *silver falaise* est devant nous et qu'il faudra de l'intervention humaine. Finalement, si la réforme des retraites permet de faire des glissements d'activité, je pense que, du point de vue de l'utilité collective, on y aura peut-être gagné.

→ Régis de Closets

Un mot, Henri Peña-Ruiz, sur ce qui a été dit et l'endroit où nous arrivons, c'est-à-dire la nécessité de repenser ce modèle de société autour de la mobilisation du corps social, d'un vrai pacte intergénérationnel qui se joue au niveau des retraites, mais également bien au-delà.

→ Henri Peña-Ruiz

Cette table est passionnante et m'apprend beaucoup de choses. J'étais parti de la distinction conceptuelle et traditionnelle chez les philosophes entre moyens et fins. Quel type de société voulons-nous ? C'est la question des fins. Par quels moyens allons-nous l'atteindre ? C'est la question des moyens. J'ai compris que la question des moyens peut subvertir la question des fins. Je me suis demandé s'il n'était pas toujours possible de viser la solidarité redistributive.

La Sécurité sociale était très simple à définir chez Pierre Laroque et chez Ambroise Croizat : chacun cotise en fonction de ses moyens, mais sera pris en compte en fonction de ses besoins. Si j'ai besoin d'une opération à cœur ouvert et que j'ai très peu cotisé, j'aurai mon opération à cœur ouvert, quel qu'en soit le coût. Cette solidarité redistributive doit-elle changer comme finalité à poursuivre ? À mon avis, non.

Mais évidemment, il existe d'autres leviers sur lesquels agir et parler. Jamais le monde n'a produit autant de richesses. Nous ne sommes plus dans une économie de rareté, nous sommes dans une économie d'abondance. Comme disait en substance Jean-Jacques Rousseau : *« On me reproche de faire des paradoxes, mais en tant que philosophe, je préfère être un homme à paradoxe qu'un homme à préjugés. »* Le paradoxe est le fait de heurter l'opinion courante la plus commune. N'y a-t-il pas un paradoxe à constituer en problème terrible, presque insurmontable, le fait que nous aurions du mal à faire face au *silver-boom* ? Jamais nous n'avons produit autant de richesses dans le même temps.

Nous sommes dans une économie d'abondance. Jean-Jacques Rousseau s'est rendu célèbre par un premier texte où il demandait si le développement des sciences et des techniques améliorerait le bonheur humain. Il répondait hélas que non.

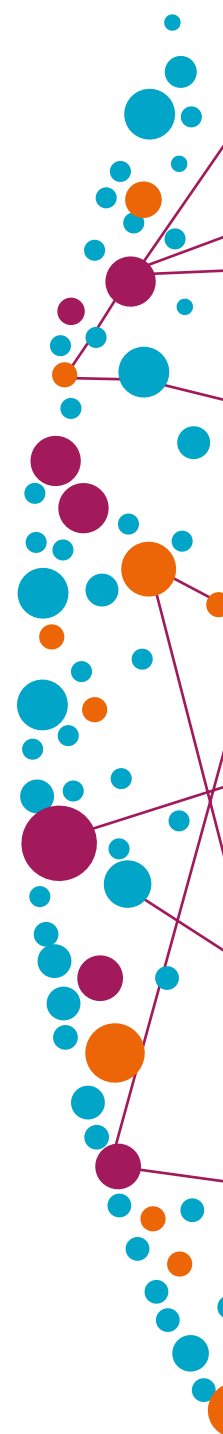
« [...] chacun cotise en fonction de ses moyens, mais sera pris en compte en fonction de ses besoins. [...] Cette solidarité redistributive doit-elle changer comme finalité à poursuivre ? À mon avis, non. »

Henri Peña-Ruiz
Philosophe et écrivain

Dire cela en pleine période des Lumières alors que régnait le credo du progrès, c'était un peu paradoxal, mais ce paradoxe était salutaire. La théorie du ruissellement, c'est que les riches soient plus riches et que ce qui coulera de la table du festin sera plus important pour les pauvres. C'est une théorie économiquement fautive, mais c'est surtout indigne et humiliant puisqu'on place certains êtres humains sous la dépendance de certains autres, donc leurs conditions de vie sont celles de la dépendance économique, et ce alors que nous n'avons jamais produit autant de richesses. Je crois que le levier de la fiscalité redistributive devrait être actionné. Pourquoi ne pas rétablir les 14 tranches qui existaient autrefois et qui permettaient de proportionner la cotisation sociale en faisant jouer non seulement la proportionnalité, mais aussi la progressivité qui est un instrument de redistribution ? Je pense qu'il faudrait agir sur ce ressort.

Dernière chose. Depuis que j'ai pris ma retraite de l'Éducation nationale, je me consacre à l'éducation populaire. Je vais dans des universités populaires et je découvre que des personnes du troisième âge peuvent faire pendant leur retraite ce qu'elles n'ont pas pu faire dans leur vie. J'enseigne la philosophie à des mères de famille qui n'ont jamais dépassé le niveau du certificat d'études et qui découvrent avec émerveillement la chose philosophique et l'art de prendre soin de ses pensées.

Là, il y a un potentiel fabuleux au niveau de l'éducation populaire : on gratifie les gens de bonheur. Comme le dit Baruch Spinoza, *« développer sa puissance de comprendre, c'est développer sa puissance d'agir, et développer sa puissance d'agir, c'est développer sa joie »*. Il ne faut pas être dans la sinistrose : si on met les moyens pour atteindre les mêmes fins de solidarité redistributive, on peut y arriver, même pour le *silver-boom*. C'est ma conviction.



→ Régis de Closets

Merci beaucoup. Merci à vous quatre. Je voudrais que l'on prenne quelques questions courtes.

→ Thierry Parinaud

(Intervenant dans la salle)

Bonjour, je suis architecte, auvergnat et européen, senior et actif. J'ai une question iconoclaste sur les ressources. Aujourd'hui, on parle beaucoup d'intelligence artificielle, de robots, d'automatisation. On a des voitures autonomes, des métros, des trains, bientôt des camions, donc des professions aussi qui vont peut-être disparaître. Des métiers vont aussi apparaître. Ma question iconoclaste est : ne pourrait-on pas taxer tous ces robots au niveau de la solidarité ?

« [...] nous vivons une révolution technologique majeure qui va changer, probablement, la manière dont on faisait certains métiers. Ça ne change pas le besoin, ça change la manière dont on va l'adresser. [...] Face à ce diagnostic de vaste changement, face au diagnostic que les taux de croissance seront structurellement plus faibles que par le passé, ce qui rend inacceptable pour la population des systèmes foncièrement inégalitaires, nous devons nous réinventer et réinventer des systèmes qui sont considérés comme acceptables à ce niveau d'expansion.

Pierre Sabatier

Ingénieur agronome et économiste

→ Pierre Sabatier

On peut tout faire, on peut aller jusqu'à multiplier les tranches d'imposition sur le revenu et, pourquoi pas, on peut aussi taxer les robots. Pour répondre à votre question, je fais un parallèle historique. Nous vivons une révolution technologique majeure qui va changer, probablement, la manière dont on faisait certains métiers. Ça ne change pas le besoin, ça change la manière dont on va l'adresser.

Historiquement, cela est déjà arrivé, à la fin du XIX^e siècle, en 1870 : la machine à vapeur, le télégraphe et le reste permettent le premier mouvement de délocalisation de l'histoire. Pour la première fois dans le monde, on peut produire à un endroit différent de là où on consomme. Les métiers que l'on faisait traditionnellement vont disparaître et être réinventés. C'est formidable au début, il y a de la destruction créative. Une fois que tout cela est fait, quelles sont les conséquences ? Cela apporte des troubles.

Les révolutions majeures posent le défi des modèles qui ont été conçus dans cet environnement-là, qui supportaient finalement des systèmes assez inégalitaires parce que l'on était dans des mouvements d'assez forte croissance. Quand il y a beaucoup de croissance, même si les mouvements sont assez inégalitaires, les derniers à en profiter ne soulèvent pas la table parce qu'ils ont l'espoir d'en profiter. Mais quand les taux de croissance commencent à décliner de manière naturelle, parce que la révolution technologique a apporté ce qu'elle pouvait, on constate que le modèle supporté avant devient insupportable.

Et c'est exactement la situation dans laquelle nous nous trouvons. Nous avons conçu des modèles un peu inégalitaires, certes un peu moins en France, qui étaient supportés quand nous avions des taux d'expansion relativement élevés et qui, progressivement, au regard de la baisse des taux de croissance, ne le sont plus.

L'exemple historique est intéressant parce que deux zones du monde ont répondu de manière diamétralement opposée. Ce sont des contre-vérités assez fortes dans l'époque actuelle. À l'époque, face à leur incapacité à adapter leur modèle, les États-Unis ont décidé de répondre de manière brutale à cette situation de troubles sociaux avec l'émergence du syndicalisme et de troubles terroristes d'origine anarchiste. C'est l'élection de Théodore Roosevelt en 1901 dont le seul programme était « *Je découperai les gros* ». On rentre dans une décennie extrêmement brutale et qui finira par les lois antitrust où on découpera les gros. Cette époque est éclairante sur ce que la France a fait. À cette période de troubles, la France a répondu de manière progressiste, avec l'émergence des systèmes mutualistes et des systèmes coopératifs agricoles ou financiers.

Puisque l'ancien monde ne répondait plus aux besoins de la population, notamment dans l'agriculture, et aux nécessaires investissements, la France s'est organisée. Le Crédit Agricole et toutes ces structures sont nées à cette époque-là, par les lois de 1901 et de 1905.

Face à ce diagnostic de vaste changement, face au diagnostic que les taux de croissance seront structurellement plus faibles que par le passé, ce qui rend inacceptable pour la population des systèmes foncièrement inégalitaires, nous devons nous réinventer et réinventer des systèmes qui sont considérés comme acceptables à ce niveau d'expansion.

→ Jean-Claude Barboul (Intervenant dans la salle)

Je suis le nouveau président de l'Agirc-Arrco puisque nous avons fusionné depuis janvier. La question portait sur la solidarité dans un système par points. L'Agirc-Arrco verse 80 milliards d'euros, ce qui fait un gros quart des dépenses de retraite en France, avec la Cnav qui dépense à peu près 120 milliards d'euros. Nous avons 18 millions de cotisants et presque 13 millions de retraités. Notre choix est que les cotisations de l'année payent les prestations de l'année. En cas de différence, nous essayons d'adapter au fur et à mesure.

Les représentants indirects, c'est-à-dire les partenaires sociaux, qui gèrent l'Agirc-Arrco ont essayé d'organiser, bon an mal an, les plus et les moins pour qu'on puisse continuer à verser des retraites. La question de la solidarité plus implicite, la solidarité intragénérationnelle, est l'octroi de points gratuits, mais ce n'est pas un bon terme, rien n'est jamais gratuit, il y a toujours quelqu'un qui a payé.

Par exemple, les points gratuits du chômage payés par les demandeurs d'emploi et par les cotisants à l'Unédic ou les points gratuits que les partenaires sociaux de l'Agirc-Arrco donnent au titre de l'Assurance Maladie représentent un gros quart des 80 milliards d'euros. Donc, le choix de la solidarité dans un régime à points dépend de ce que veulent faire les partenaires gestionnaires et du niveau qu'ils entendent mettre en termes de solidarité. Je pense que c'est important de le dire. Ce sont des choix qui ont été faits.

→ Renaud Villard

Je rebondis sur votre intervention et je rends hommage à l'Agirc-Arrco. C'est un régime par points qui intègre des solidarités. Cela me permet de réduire l'opposition un peu mécanique qui veut que l'annuité soit solidaire et que le point ne le soit pas. L'annuité peut être non solidaire et le point peut être solidaire. Monsieur le président, vous l'avez très bien rappelé.

→ Intervenant de la salle

Le débat était très intéressant. Monsieur le philosophe, j'ai apprécié votre intervention. Ma question est la suivante. Vous avez des idées et elles sont très intéressantes, mais avez-vous un contact avec le politique et le décisionnaire pour en parler, pour faire avancer les choses ? Si le discours ne reste qu'ici, je n'en vois pas l'intérêt.

→ Renaud Villard

Une réponse un peu pudique parce que je ne veux pas entrer dans les détails. En tant que patron d'un opérateur public, je suis nommé en Conseil des ministres. Donc, il n'est pas exclu de penser que je peux avoir quelques contacts, comme les patrons des gros régimes de retraite. La réponse est oui, mais depuis la place qui est la mienne. Je ne suis pas là pour conseiller ou influencer le politique. En revanche, il arrive qu'on me demande mon avis et qu'il y ait des échanges entre le gestionnaire opérateur et les pouvoirs publics. Et c'est valable pour d'autres, y compris dans cette salle.

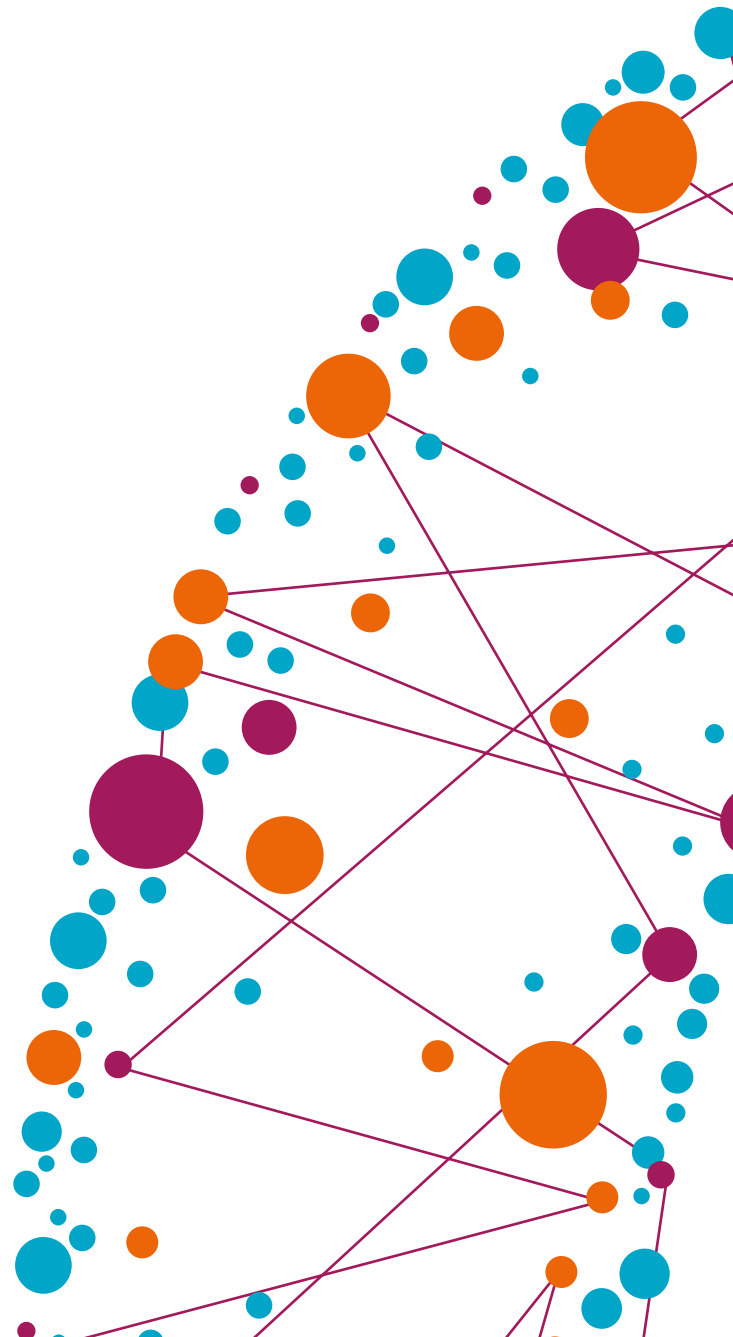
[[...]] **le choix de la solidarité dans un régime à points dépend de ce que veulent faire les partenaires gestionnaires et du niveau qu'ils entendent mettre en termes de solidarité.**

Jean-Claude Barboul
Président de l'Agirc-Arrco

→ Joachim Pasquet

Nous avons été soutenus par des corps intermédiaires. Il y a un cadre légal dans la loi Elan publiée le 24 novembre. La cohabitation intergénérationnelle existe. Si un jeune est chez un senior, il y a des parts qualifiables en travail. Il y a eu beaucoup de progrès avec la création du contrat de cohabitation intergénérationnelle. Nous avons fait du lobbying, mais nous avons été énormément appuyés, notamment par la CFDT, la CFDT des retraités, la CFTC, l'USH qui est la confédération HLM et l'Uniopss qui est une métafédération des acteurs médicosociaux et sanitaires dans le monde de l'ESS. Voilà pour les corps intermédiaires où nous avons été reçus. Il y avait aussi la Cnaf, mais c'était facile, car monsieur Deroussen partait et il pouvait cosigner le courrier.

Du côté du politique, la cohabitation intergénérationnelle avait été inscrite par Michèle Delaunay dans la loi d'adaptation de la société au vieillissement pour que ce soit clarifié. Cela a été intégré par madame Buzyn dans sa feuille de route sur le grand âge et l'autonomie. Finalement, nous avons obtenu un vrai soutien de Julien Denormandie et du Sénat puisque c'est ce dernier qui a porté l'amendement et qu'il avait déjà fait une PPL en amont. Pour les citer, nous avons eu le PS, les Républicains, LRM et pas mal de corps intermédiaires.





SYNTHÈSE DE LA TABLE RONDE 2

La deuxième table ronde était consacrée à la notion de solidarité et à la façon dont celle-ci peut perdurer dans un nouveau système de retraites.

Elle réunissait Henri Peña-Ruiz, philosophe, Renaud Villard, directeur de la Cnav, Pierre Sabatier, économiste et Joaquim Pasquet, directeur du réseau CoSi.

Henri Peña-Ruiz signale qu'il n'est pas un spécialiste des retraites mais qu'il s'est penché sur la question en vue de son intervention durant le colloque. Il a ainsi constaté que la France est le pays d'Europe qui consacre le plus fort pourcentage de son PIB aux retraites. Il s'interroge sur le degré de pauvreté auquel il faudra s'élever pour être en parité avec l'Europe. Selon lui l'économie doit être fléchée par le social.

Il rappelle par ailleurs les origines de la création de la Sécurité sociale, issue d'un programme du Conseil national de la Résistance nommé « *Les jours heureux* ». L'objectif de ce programme était de faire en sorte que toute personne puisse vivre dignement, qu'elle puisse avoir accès aux biens de première nécessité. C'est pour lui la justice sociale où à chacun est donné ce qui lui revient, avec la prise en compte de tous, les femmes, les carrières morcelées.

Selon lui, la question primordiale est de savoir dans quelle société nous voulons vivre. Ce sont les fins. Il reste à trouver les moyens pour répondre à la détermination de ces fins.

Renaud Villard rebondit sur cette question en précisant que quelle que soit la manière dont on établit un système de retraites, on fait le choix d'y intégrer des mécanismes solidaires et de choisir quels sont ceux que l'on veut mettre en œuvre : prise en compte des aléas de carrière, impact des grossesses, etc.

Il faut rebasculer les solidarités, car certaines sont anciennes et ne correspondent plus à notre société actuelle. Renaud Villard donne l'exemple de la majoration du montant de la retraite de 10 % pour les personnes ayant eu trois enfants, qui a été mise en place au moment de la politique nataliste de la France dans les années 70.

N'étant pas plafonnée, cette majoration profite surtout aux pensions élevées.

Il précise par ailleurs qu'il y a une nécessité de lisibilité du caractère solidaire des régimes de retraite. Cela entraînerait un réenchantement d'une forme de consentement au prélèvement social. Les objectifs sont donc la transparence, la confiance et la solidité du système.

Pour Pierre Sabatier, le problème des retraites est celui de la mutation de la société. Les modèles ont été construits sur la base d'une pyramide des âges différente de celle que nous avons aujourd'hui. La seule cohorte d'âges qui augmentera entre 2015 et 2030 est celle des plus de 65 ans, passant de 12 millions à 16 millions tandis que les 20-65 demeureront 36 millions. Cette évolution entraîne la baisse mécanique des pensions. Se pose alors la question du maintien du niveau de vie des seniors de demain. La retraite par répartition ne suffira plus. Sa solution est de permettre aux seniors d'opter davantage pour le cumul emploi-retraite et de lutter contre le problème de l'emploi des seniors dont beaucoup sont au chômage. La société doit répondre à ce besoin de complément de revenus des seniors.

Il souligne par ailleurs que le besoin d'aides va exploser dans les prochaines années, dans la mesure où la génération du *baby-boom* va bientôt dépasser les 75 ans. C'est alors que la solidarité va devoir se mettre en place, la solidarité intrafamiliale mais également la solidarité collective.

Joaquim Pasquet illustre une forme de solidarité en abordant le sujet de la cohabitation intergénérationnelle. Il s'agit d'un dispositif où une personne âgée accueille à son domicile un étudiant qui n'a pas les moyens financiers d'accéder au parc locatif classique. Ce procédé est né en 2004 au lendemain de la canicule pour répondre notamment au problème d'isolement et de solitude des seniors. Il souligne que ce sont en grande majorité des femmes qui activent et mettent en œuvre la solidarité en France.

Ce sont elles qui accueillent à leur domicile, qui vivent chez une personne âgée, qui travaillent dans les associations et qui coordonnent le dispositif. Il explique également que des partenariats sont mis en place avec des caisses de retraites et que ceux-ci permettent de structurer la filière de l'habitat intergénérationnel. Il évoque également le besoin de développer la politique de prévention.

Renaud Villard confirme la nécessité d'affronter le défi démographique du *silver-boom* par la prévention du mauvais vieillissement. Il s'agit d'éviter d'envoyer les personnes âgées dans des Ehpad qui coûtent chers aux familles comme à l'État. Il est donc primordial de favoriser le bien-vieillir par l'adaptation des logements, par l'encouragement aux activités physiques, par des liens intergénérationnels. Pour cela, il faut des moyens humains et financiers. L'estimation financière de ce besoin est de cinq à dix milliards d'euros.

Afin de trouver cet argent, il est nécessaire de faire des économies, notamment au niveau des frais de gestion des caisses de retraite. Il préconise donc de faire des économies d'échelle en mutualisant certaines activités des caisses de retraites.

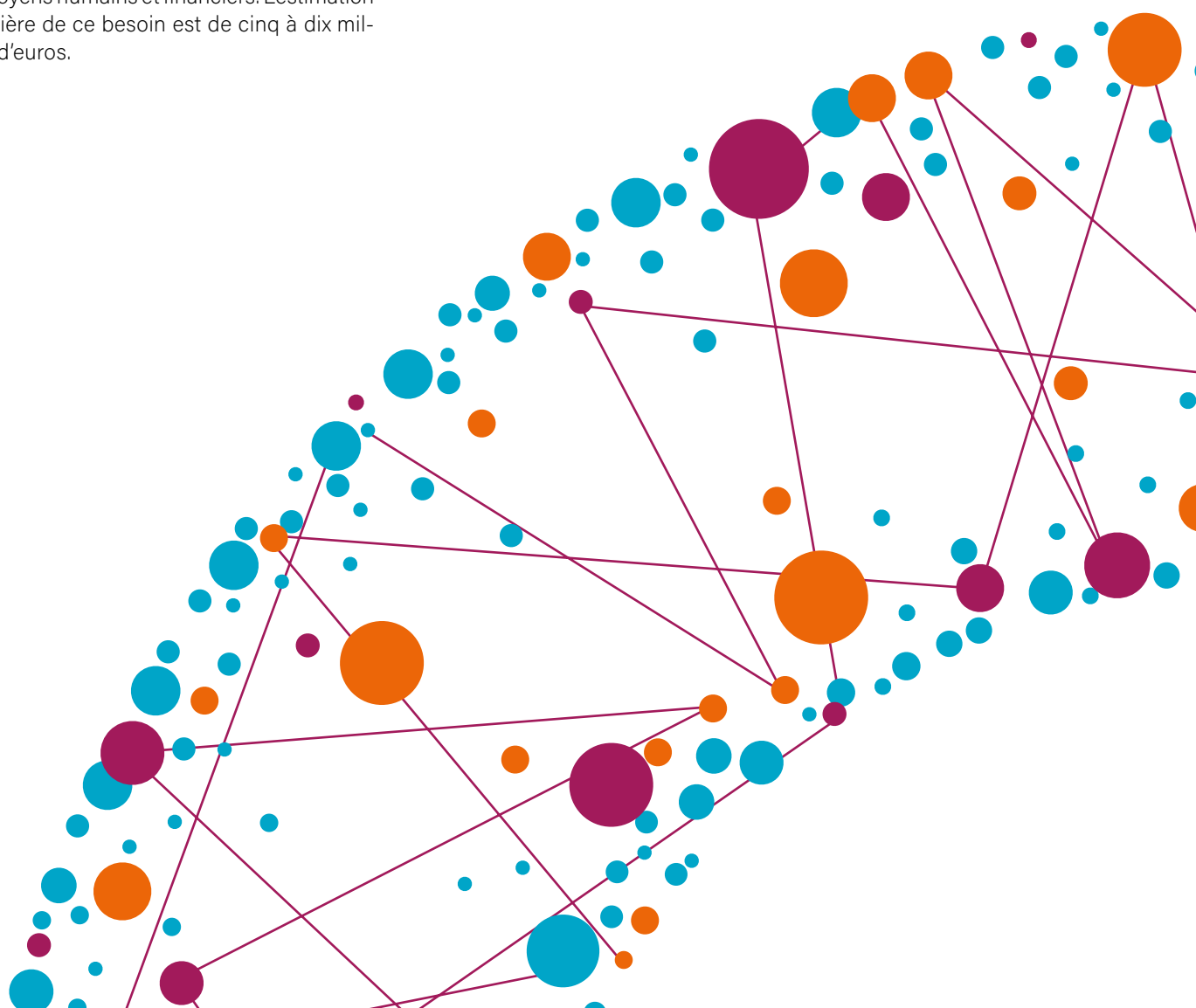


TABLE RONDE 3

QUELLES OFFRES DE SERVICES POUR LES CAISSES DE RETRAITE APRÈS LA RÉFORME ?

→ Régis de Closets

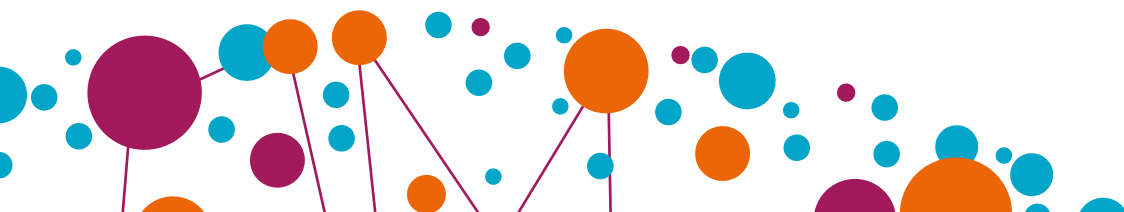
Lors des deux premiers temps d'échange, nous avons vu que le monde de la retraite est en train d'évoluer. Il change pour refléter des réalités professionnelles de plus en plus diversifiées. Il change aussi pour assumer des missions de solidarité qui sont et seront de plus en plus étendues. Ces changements conduisent à déployer une approche de plus en plus individualisée et personnalisée des adhérents autour de la gestion des droits, mais surtout autour d'une offre de services qui doit autant préparer la retraite en amont qu'accompagner en aval une longévité grandissante. Comment construire cette offre de services ? Autour de quelles nouvelles missions l'axer ? Et avec quelles transformations d'organisation pour les caisses afin de mettre au centre, dans ce nouveau système universel, ces offres de services ? Pour en parler, j'accueille les cinq intervenants de cette dernière table ronde.

De gauche à droite :
Raphaël Viné,
François-Xavier Selleret,
Jean-Pierre Thomas,
Françoise Vales,
Serge Guérin
et Régis de Closets.

Françoise Vales, vous êtes directrice de l'offre de services de la CCMSA et directrice de MSA Services. La MSA est le guichet unique de la protection sociale pour les acteurs du secteur agricole. Il gère la retraite, l'Assurance Maladie, les indemnités journalières avec une tradition territoriale très ancrée, déclinée en 35 MSA. L'autre signature de la MSA, c'est une tradition d'accompagnement marquée notamment par le développement d'une activité de services innovante depuis les années 1990, au travers du réseau des 29 MSA Services que vous dirigez. La MSA contribue à la création d'associations locales qui proposent des services dans les territoires ruraux de plus en plus dépeuplés. MSA Services accompagne ce réseau de 210 associations en assumant des fonctions supports. Vous nous direz comment fonctionne un tel dispositif original et quelles sont les perspectives de développement.

François-Xavier Selleret, vous êtes directeur général de l'Agirc-Arrco, structure qui vient de réaliser sa grande union et qui développe une offre de services importante pour accompagner les retraités, mais aussi les actifs dans la préparation de leur retraite et dans la gestion de leurs droits. Dans l'enquête présentée en ouverture du colloque, nous avons vu à quel point il est important de sensibiliser les actifs. Vous nous direz comment vous développez cette offre.

Jean-Pierre Thomas, vous êtes ancien député et à l'initiative de la première grande loi sur l'épargne-retraite en 1997. Vous suivez d'un œil averti et aiguisé la réforme des retraites. Vous nous direz quelle place la capitalisation peut y trouver et comment les caisses peuvent mieux l'intégrer dans une offre de services.



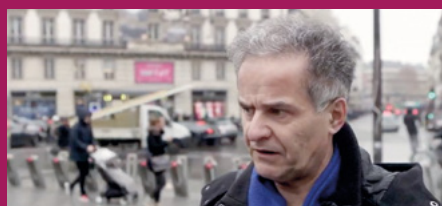
Serge Guérin, vous êtes sociologue, professeur à l'Insee, vous pilotez un master de directeur des établissements de santé. Vous êtes un spécialiste des politiques du *care* et de la *Silver économie* auxquels vous avez consacré de nombreux ouvrages, comme *La guerre des générations aura-t-elle lieu ?* dont le titre est emblématique de ce que nous avons dit lors de la précédente table ronde. Vous nous direz comment les caisses peuvent plus et mieux ouvrir les offres de services aux problématiques de solidarité et de perte d'autonomie.

Raphaël Viné, vous êtes directeur digital consulting chez Niji, société de conseil en transformation digitale. Vous nous aiderez à comprendre comment la transformation numérique peut justement aider les caisses à développer une approche mieux orientée vers les services.

Comme pour la précédente table ronde, avant d'entamer nos débats, nous allons regarder un micro-trottoir réalisé auprès d'actifs et de retraités à qui nous avons demandé comment ils voient cette idée des services et autour de quoi ils voient l'offre de services des régimes de retraite.

MICRO-TROTTOIR N° 2

« COMMENT ENVISAGEZ-VOUS LA RETRAITE ? » :



www.youtube.com/watch?v=b2zM0tAlueE

→ Régis de Closets

À travers ce qui est dit, nous voyons que les attentes sont nombreuses et que certains termes reviennent. Être un club, approche communautaire, approche de services différente, etc. En résonance avec les précédentes tables rondes, nous voyons que l'enjeu pour les caisses est moins d'assurer la seule et simple gestion administrative, mais d'accompagner les actifs dans leur carrière et les retraités dans leur activité et leurs besoins. Il leur faudra développer et mettre en place ces offres de services qui, dans

un régime unifié, permettront aux caisses de retraite d'exister et de se différencier les unes des autres. Commençons par voir comment existe déjà cette offre de services et comment elle se met en place. C'est notamment le cas à l'Agirc-Arrco. Parlons-en avec vous, François-Xavier Selleret. Nous l'avons vu dans l'enquête liminaire, un des grands enjeux de demain sera d'accompagner les retraités, mais aussi les actifs dans la préparation de leur retraite. Or, ils se disent peu informés, peu concernés par ces problématiques. En quoi l'approche services est-elle aujourd'hui au cœur de la stratégie de l'Agirc-Arrco ? Comment la centrez-vous autour de cette population compliquée à adresser ?



→ François-Xavier Selleret

Directeur général de l'Agirc-Arrco

Merci de me donner l'occasion de préciser ce qui est fait aujourd'hui à l'Agirc-Arrco. En vous écoutant, je me disais que nous faisons tout cela, car cela renvoie à nos deux gènes. Le fait d'être un régime par répartition et un régime géré par les partenaires sociaux. Le régime par répartition, ce sont des cotisants qui cotisent pour des aînés. S'occuper de ses cotisants est donc normal, voire un bon principe, car cela entretient le consentement à l'impôt ou, dans notre cas, le consentement aux cotisations sociales. ►

« [...] le fait d'être géré par des organisations syndicales et patronales, nous ramène à notre raison d'être qui est d'apporter un service aux salariés, retraités, entreprises, [...] Cela évite de penser dans une vision de structure, mais bien de penser en fonction de nos clients. »

François-Xavier Selleret

Directeur général de l'Agirc-Arrco

Le régime paritaire ou le fait d'être géré par des organisations syndicales et patronales, nous ramène à notre raison d'être qui est d'apporter un service aux salariés, retraités, entreprises, raison pour laquelle nous avons été créés. Cela évite de penser dans une vision de structure, mais bien de penser en fonction de nos clients.

Comment décliner cela ? Outre la question des actifs, je dirais que cela concerne tous les âges de la vie. Je dis souvent que quand on est client à l'Agirc-Arrco, on l'est pendant un peu plus de 70 ans : 40 à 45 ans de vie professionnelle, 20 à 25 ans de retraite selon les uns et les autres. Nous nous interrogeons donc sur les services que nous pouvons apporter pendant ces 70 ans, avec un service adapté aux besoins et aux usages, en fonction des attentes de chacun d'entre nous. Pour incarner cela, nous avons pris le sujet assez tôt. Pour intéresser les jeunes à la retraite, nous aurions pu partir d'une version très académique et donner des cours sur la retraite, mais la retraite est loin des préoccupations des jeunes de 15 ou 20 ans.

À l'inverse, ils peuvent avoir des besoins. Nous en avons identifié un. À la fin du collège, tous les élèves de 3^e doivent effectuer un stage en entreprise. Parfois, trouver ce stage n'est pas chose simple, notamment si vous n'avez pas un réseau familial et social qui vous aide à le trouver. C'est la raison pour laquelle, il y a trois ans, nous avons signé une convention avec le ministère de l'Éducation nationale pour proposer chaque année 1000 stages aux élèves de 3^e. Nous apportons une réponse aux jeunes et, ce faisant, nous leur faisons découvrir le système de retraite depuis l'intérieur, avec ses mécanismes et ses métiers.

Et un jeune qui est convaincu, il parlera à ses parents et à ses camarades. Ce sont autant d'ambassadeurs du régime. Je prends volontairement cette image, car quand on pense à la retraite, on pense surtout à la veille de la retraite. Nous avons pensé qu'il fallait prendre le sujet tôt.

Nous avons aussi travaillé avec des étudiants. Nous avons lancé l'application mobile *Smart' Retraite* et l'avons présentée aux étudiants. Leur premier conseil a été de rebaptiser l'application *Smart' Carrière*, car leur préoccupation n'est pas la retraite, mais la carrière et la vie professionnelle. Par ailleurs, ils feront des choix de vie professionnelle et personnelle qui auront un impact sur leur retraite. Voilà le troisième

élément, à savoir se placer au maximum du point de vue de l'assuré. En fonction de ses besoins et de ses décisions, il faut lui fournir des outils d'aide à la décision et d'accompagnement qui lui permettront de faire ses choix en toute connaissance de cause. C'est pour cela que nous avons lancé un simulateur de retraite avec d'autres régimes de retraite. Nous ne le présentons plus aux moins de 40 ans comme un simulateur de retraite, mais comme un outil d'aide à la décision pour faire des choix de vie personnels et professionnels.

Nous partons des besoins, nous essayons de coller à ces besoins, d'avoir une démarche proactive et enfin de décloisonner les services retraite d'un côté et l'action sociale de l'autre. Comme le disait l'un des intervenants du micro-trottoir, il existe un besoin d'aide aux aidants. Dans notre offre de services globale, nous réfléchissons à la façon de proposer ces services aux différents âges de la vie afin de consolider la confiance dans la retraite par répartition. Par cette qualité de service individualisée et personnalisée, nous consolidons la confiance dans le collectif et dans l'avenir.

→ Régis de Closets

Cela suppose aussi d'avoir une plus grande connaissance et une plus grande écoute des clients pour savoir où sont leurs besoins à 40 ou 50 ans. Comment travaillez-vous à l'affinage de cette écoute de vos clients ? Ils sont si nombreux et si différents et vous les gardez tellement longtemps que cela ne doit pas être simple.

→ François-Xavier Selleret

Nous leur proposons déjà de nous évaluer à certaines grandes étapes. La principale est le départ en retraite et le processus de liquidation. Nous avons entre 500 000 et 600 000 départs en retraite chaque année et nous obtenons environ 150 000 réponses, ce qui nous donne des données assez robustes. Une personne sur quatre nous répond sur la totalité du processus. Nous leur demandons aussi de nous évaluer sur les entretiens information retraite (EIR). Qui sont proposés à tous les âges de la vie. Les évaluations comportent une partie libre. Par ailleurs, quand nous développons de nouveaux outils ou services, nous menons des ateliers avec des utilisateurs afin de tester le nouvel outil et son ergonomie et de porter avec eux le résultat final.

Ensuite, nous avons beaucoup d'échanges avec l'Apec et nous menons des actions conjointes, et c'est aussi le cas avec d'autres caisses de retraite. Nous avons maintenant un partenariat avec la Foncière Logement. Au-delà de l'approche retraite, nous essayons d'avoir une approche globale à partir des besoins de la personne pour essayer aussi, quand nous voyons des tendances lourdes, de faire évoluer nos résultats.

J'évoquais l'action sociale. Il y a 40 ans, elle proposait des centres de vacances. Maintenant, elle accompagne le vieillissement de la société, le maintien à domicile, avec les centres de prévention au bien vieillir, les Ehpad, etc. Il existe aussi une évolution de services qui, dans la durée, accompagne les attentes des citoyens dans l'objectif d'être toujours innovant et complémentaire et de penser la généralisation. Il est bon de proposer de nouveaux services et d'innover, mais il faut s'assurer qu'ils atteignent leur objectif, c'est-à-dire leur public.

L'enjeu pour nous est de penser à chaque fois l'échelle de notre action à l'horizon des 18 millions de cotisants annuels, des 12 millions de retraités ou des 40 millions de Français qui n'ont pas encore liquidé leurs droits chez nous. C'est presque un enjeu d'industrialisation et surtout de penser l'échelle de notre action à la hauteur des personnes qui nous confient leur retraite, dans un contexte interrégime. Finalement, chacun veut qu'on lui parle de lui, de sa situation, de toute sa carrière et de toute sa retraite. Nous ne pouvons pas penser l'échelle de notre action qu'à l'horizon de l'Agirc-Arrco. Il existe des projets gouvernementaux et une dimension interrégimes que nous portons depuis longtemps.

— Régis de Closets

Deuxième exemple de démarche de services, très différente. Celle de MSA Services. Parlons-en avec vous, Françoise Vales. J'ai présenté schématiquement le fonctionnement très original que vous avez mis en place et qui correspond vraiment au fondement de vos valeurs d'accompagnement et d'assise territoriale. Vous offrez un accompagnement à la création d'associations qui apportent des services très différents sur le territoire, à l'échelle locale et en fonction des besoins locaux.

« L'enjeu pour nous est de penser à chaque fois l'échelle de notre action à l'horizon des 18 millions de cotisants annuels, des 12 millions de retraités ou des 40 millions de Français qui n'ont pas encore liquidé leurs droits chez nous. »

François-Xavier Selleret
Directeur général de l'Agirc-Arrco

Vous les aidez à naître. MSA Services les accompagne en assurant des fonctions supports, et ces associations vivent ensuite leur vie et développent des services adressés aux adhérents de la MSA et à des personnes extérieures. Comment fonctionne cette offre-là ? En quoi est-elle convergente avec la vision que François-Xavier Selleret donnait de la nécessité de s'engager dans l'approche de services ?



— **Françoise Vales**
Directrice de l'offre de services
de la CCMSA

Je commence par rappeler ce qu'est la MSA. Nous sommes le deuxième régime de protection sociale en France et nous assurons le monde agricole. Notre gouvernance est particulière, car nos patrons sont issus du monde agricole. Nous avons donc une bonne connaissance de ce qui se passe dans les territoires. Notre originalité est double : d'une part, nous sommes le guichet unique de la protection sociale, car nous encaissons des cotisations et payons toutes les prestations ; d'autre part, nous avons développé, depuis une trentaine d'années une offre de services dans les territoires. ►

Celle-ci s'est fondée sur des besoins constatés dans les territoires. Il y a quelques décennies, il était possible d'offrir et de développer des services à la personne dans les villes, mais assez peu dans les campagnes. C'est en Lozère qu'est née la première association de services à la personne dans le milieu rural. À l'époque, ce n'était pas évident. Il existe des territoires isolés, souvent difficiles d'accès. C'est pour cela que nous avons créé des associations qui ont porté un certain nombre de services. Ils sont de différentes natures afin de répondre aux besoins des territoires. Nous n'avons pas d'offre nationale, à une exception près, à savoir notre service de téléassistance Présence Verte, qui est présent partout.

Nous avons organisé ces associations et, en 2010, à côté des MSA, nous avons créé des MSA Services qui apportent aux associations les fonctions transverses : la communication, les ressources humaines, la comptabilité, tout ce qui peut les aider. Nous leur permettons de mutualiser ces activités transverses. Les MSA Services ont aussi un rôle d'ingénierie de projets pour aider les associations à innover dans les territoires.

→ Régis de Closets

Vous le faites avec une capillarité territoriale très forte. Vous écoutez les besoins des territoires via ces associations qui interviennent dans six grands domaines d'activité.

“ **Toute notre offre de services se fait dans le prolongement de notre mission de service public, avec une vocation sociale.** ”

Françoise Vales

Directrice de l'offre de services de la CCMSA

→ Françoise Vales

Nous répondons à des besoins avec des services à la personne, aux entreprises et aux professionnels, comme par exemple avec du nettoyage de bureau.

→ Régis de Closets

Vous pouvez agir sur l'emploi avec des tutelles. En écho à ce que nous disions avec monsieur Selleret, ces 210 associations comptent plusieurs milliers de salariés travaillant pour MSA Services. MSA Services est maintenant un pilier de la MSA. Il y a le service public, mais aussi l'offre de services.

En interne, comment a été reçue et comment a évolué cette idée que la MSA propose un service public, mais porte aussi une offre de services qui n'était pas dans son ADN ? Cela a-t-il suscité des résistances ? Est-ce de mieux en mieux accepté ? Comment est-ce entré dans l'ADN de la MSA ?

→ Françoise Vales

Cela s'est fait tout naturellement, car cela n'est pas venu du national, mais du local. Chaque MSA qui a constaté un besoin sur son territoire a créé une association. Nous n'avons fait que regrouper et animer ces associations, mais ce n'est pas nous qui, depuis Paris, demandons la création de tel ou tel service. Nous avons des services très variés : associations de formation, services de tutelle, aide à domicile, villages de vacances, etc. Le panorama est large.

Toute notre offre de services se fait dans le prolongement de notre mission de service public, avec une vocation sociale. Nous sommes dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Nous ne vendons pas des chemises ou des chaussettes, ce n'est pas notre ADN. Nous avons des entreprises d'insertion par l'activité économique, avec différentes formes juridiques. Nous faisons aussi de l'évaluation de personnes âgées. Nous avons aussi des associations qui gèrent des tutelles.

Mais la liste n'est pas exhaustive. Nous avons 210 structures dans les territoires pour porter ces métiers différents, plus de 9 400 salariés dans ces structures d'offre de services, 210 000 clients et un chiffre d'affaires de 261 millions d'euros.

→ Régis de Closets

C'est vraiment devenu le deuxième pilier de la MSA, à côté du service public. Autour de quels axes forts ces offres de services peuvent-elles prolonger leur développement ?



Pour rebondir sur la précédente table ronde, l'axe clé est celui des enjeux de solidarité et la manière dont cette approche par offre de services peut accompagner la prise en compte de ces enjeux. Serge Guérin, en quoi la transition démographique et la *silver falaise* obligent à penser de manière fondamentalement différente l'approche que l'on a de ces services d'aide sociale ?

On ne fait pas que passer la serpillière au domicile des gens. Il existe vraiment de la prévention et de l'accompagnement. Allons-nous vraiment vers une approche qui devra être largement repensée ?



→ **Serge Guérin**
Sociologue

À l'origine, la notion de services consistait à recevoir son dû. Je suis toujours étonné que l'on intègre le système de retraite dans le budget social de la nation. Il faut rappeler que c'est de l'argent différé.

Les gens n'ont pas tout touché, car ils ont cotisé, et ils récupèrent par la suite leurs cotisations. Or, on a parfois l'impression que les retraites sont données par le bon vouloir de l'État. C'est un petit sujet de sémantique. Ce n'est pas le gentil État qui donne du haut de sa magnificence, mais c'est parce que nous avons cotisé que nous récupérons ensuite le fruit de nos cotisations.

Deuxième point, au-delà de l'argent, l'exemple de l'Agirc-Arrco est très parlant, à savoir trouver des stages pour les plus jeunes qui souffrent parfois d'un effet de réseau. Si papa ou maman sont bien placés, j'ai un super stage, sinon je n'en trouve pas. Les enjeux majeurs sont nombreux autour de ces services. L'un des enjeux absolu est celui des aidants : il y a 8,5 millions d'aidants.

À une époque, on ne mettait pas d'argent en face des aidants que l'on appelait d'ailleurs aidants naturels ou aidants familiaux. En français, cela veut dire que des femmes font le job sans rien dire et qu'on ne les paye pas. Or, elles font quelque chose d'important. Elles sont 60 % des aidants pour 40 % d'hommes. Si les aidants étaient payés au tarif le plus bas, 19 euros de l'heure, il faudrait trouver 164 milliards d'euros. Le fait même d'accompagner et de soutenir les aidants revient à s'aider soi-même.

Il y a aussi la question de la diversité des services. Quand j'ai pris ma retraite à un endroit, j'ai des besoins, mais aussi des désirs. Il faut définir comment je peux être accompagné dans ces désirs. Ici, la prévention doit vraiment être centrale. Il faut aussi prendre en compte la diversité des situations. Pendant longtemps, le schéma était simple. Le temps des études, le temps du travail et le temps de la retraite. Mais cela est fini, car le temps de la formation peut revenir.

Je dirige un master qui forme à devenir directeur d'établissement de santé. Les plus jeunes ont 23 ans et, l'an dernier, l'étudiant le plus âgé avait 58 ans. Je l'ai accepté, car il n'imaginait pas arrêter de travailler à 62 ans. Et il n'est pas idiot d'imaginer que les Ehpads n'emploient pas que des gens de 23 ans, car cela crée un décalage avec les résidents habitants qui ont en général autour de 85 ou 90 ans, d'où l'intérêt que des personnes aient la soixantaine. Par ailleurs, il y a la question de l'emploi des seniors. En 1980, on a eu l'idée un peu bizarre de passer la retraite de 65 à 60 ans, et ce alors que Michel Rocard soulignait que nous allions vivre plus longtemps. Il faut que le monde des caisses de retraite définisse la façon dont il peut accompagner les seniors à travailler plus longtemps.

→ Régis de Closets

Il faut donc s'inscrire dans ces politiques du *care* qu'il reste à construire, qui seront multi-acteurs avec l'État et les acteurs de la protection sociale. Pour les caisses, il existe plusieurs leviers d'action. Renaud Villard disait qu'il faut recentrer nos champs d'action sur la prévention. Dans la multitude des actions de prévention, quelles sont la place et la légitimité des caisses pour accompagner à la prévention de la perte d'autonomie et au bien vieillir ?

“ Dans certains départements, 40 % des plus de 65 ans vivent dans des maisons qui ne disposent pas du chauffage central ou simplement du chauffage, ou le sol est en terre, ou la baignoire n'est pas facilement praticable. [...] personne ne veut aller vivre en maison de retraite, mais seuls 15 % des retraités ont adapté leur logement.

Serge Guérin
Sociologue

→ Serge Guérin

Nous avons inscrit dans la constitution le principe de précaution. J'aimerais que figure le principe de prévention. Finalement, nous sommes encore dans une dynamique qui consiste à intervenir quand c'est trop tard, mais c'est vrai que c'est là où l'on fait les plus belles images. Si vous évitez un feu de forêt, BFM TV s'en moque, ce qui n'est pas le cas si le feu se déclare et qu'il faut l'éteindre. C'est le principe de la prévention. Éviter les problèmes en intervenant avant. Mais c'est politiquement moins vendeur.

Et aujourd'hui, il y a peu de gens de la trempe de Michel Rocard ou Pierre Mendès-France qui suggèrent de prendre des décisions dont les effets se verront dans 30 ou 50 ans, très largement après leur mandat. Mais c'est cela, la prévention, réussir à se projeter. Dans le mot « prévention », il y a l'idée de « vision ». Il a été dit que les caisses de retraite accompagnent les gens pendant 70 ans. D'une certaine façon, le monde de la retraite accompagne les gens du début à la fin.

Nous avons tout intérêt à commencer la prévention le plus tôt possible, à accompagner les personnes tout au long de leur vie, y compris celles qui ont une maladie chronique.

Le premier sujet de la retraite est la perte d'environ 50 % de mes liens sociaux. Finalement, Gérard que j'ai détesté pendant 20 ans me manque parce que je ne le vois plus, et je ne vois que mon compagnon ou ma compagne. Dans une enquête que j'avais menée, une femme m'a dit : « J'ai épousé mon mari pour le meilleur et pour le pire, mais on ne m'avait pas dit que je devrais passer tous mes déjeuners avec lui ». S'agissant de la longévité, le taux de divorce post-retraite a augmenté de 41 %.

Cela mérite de la prévention, car passer de deux à un a des conséquences financières. Par exemple, 30 % des demandes d'entrées en HLM sont faites par des retraités qui voient leurs revenus baisser fortement. Il faut préparer les personnes à vivre avec moins.

Un élément de prévention très simple concerne le lieu d'habitation et son adaptation. Avec raison, on évoque beaucoup l'ambulatoire et l'hospitalisation à domicile. Dans certains départements, 40 % des plus de 65 ans vivent dans des maisons qui ne disposent pas du chauffage central ou simplement du chauffage, où le sol est en terre, où la baignoire n'est pas facilement praticable. Il faut intégrer tout cela, accompagner les personnes dans la prise de conscience. 0 % des 18-25 veulent vivre en maison de retraite. Ce qui est fou, c'est qu'on leur pose la question, mais ils en ont en tout cas une représentation assez négative.

Donc, personne ne veut aller vivre en maison de retraite, mais seuls 15 % des retraités ont adapté leur logement. Les caisses de retraite ont une responsabilité et un levier extraordinaire pour aider ces personnes à y réfléchir, à se projeter et à adapter le logement. Il existe une grande diversité de solutions pour monter un projet.

Les Ehpad représentent 600 000 personnes sur les 17 millions de gens âgés de plus de 60 ans. La majorité des retraités va dans d'autres lieux. Le monde des caisses de retraite est déjà un partenaire pour inventer une diversité de modes de logements.

→ Régis de Closets

La promotion du bien vieillir est une des missions clés des caisses. Son acception est large : bien vieillir affectivement, en santé, en termes sociaux, dans le logement, etc. Les caisses peuvent mener de multiples actions pour accompagner, voire coacher les personnes en ce sens. Un autre levier est d'agir par les droits, les pensions, les pondérations. Un aidant pourrait bénéficier de trimestres supplémentaires, un comportement vertueux en termes de santé pourrait être récompensé avec des points. Cela vous paraît-il être un bon levier et jusqu'où ?

→ Serge Guérin

La première fois où la problématique m'a éclaté en pleine figure, c'est quand, sous la présidence de Nicolas Sarkozy, nous avons tenu la première journée nationale des aidants. Une personne témoignait qu'un de ses enfants avait un handicap très lourd. Elle l'a accompagné pendant 15 ans, jusqu'au décès de l'enfant, puis a repris son travail d'infirmière.

Quelques années plus tard, son mari a déclaré un cancer. Elle l'a accompagné jusqu'à son décès et a repris son travail.

Or, quand elle a fait valoir ses droits à la retraite, on lui a déclaré qu'elle n'avait travaillé que dix ans. Tout le temps pendant lequel elle a accompagné son enfant et son mari n'était pas valorisé. Cela soulève un important problème d'équité. Une précédente réforme sur les retraites a intégré, dans la limite de huit trimestres, qu'une personne qui quitte son emploi pour accompagner quelqu'un voit ses droits à la retraite se poursuivre. Reste à fixer des limites et ne pas entrer dans un système à la chinoise, avec des caméras partout. Trois points en moins au deuxième verre de vin. Cependant, il ne me paraît pas choquant de responsabiliser les personnes. Il est normal de considérer qu'une personne faisant du hors-piste est responsable quand il faut dépenser plusieurs dizaines de milliers d'euros de secours pour la récupérer.

Un intervenant déplorait l'opposition entre actifs et passifs, mais c'est plutôt actifs et inactifs. Cependant, je connais de nombreux retraités bénévoles plus actifs que des actifs. Il faudrait valoriser cela. Une personne qui accompagne un senior ou un enfant en voiture ne se fait pas rembourser ses frais d'essence. Derrière tout cela, il existe un double enjeu. Face à 17 millions de retraités et plus encore demain, il faut redéfinir les droits et devoirs. Le sociologue Marcel Mauss parlait de « *donner, recevoir, rendre* ». Plutôt que me plaindre que je paye trop, il faut voir comment je peux améliorer la situation. C'est un concept pédagogique. Tous les parents remarquent qu'un enfant qui nettoie un peu salit moins ; quand on nettoie les parties communes, on a tendance à moins les salir.

Pierre Sabatier parlait de zones franches. Il y a aussi les territoires zéro chômeur avec des entreprises à but d'emploi, et non à but de profit. Souvent, ces territoires sont les plus pauvres et comptent le plus grand nombre de personnes âgées. Il y a des choses à inventer pour offrir du service à la personne. Cela relève de l'aménagement du territoire, car cela motive des plus jeunes à rester sur place plutôt que de partir à 800 km où ils ne trouveront pas de travail. Là aussi, les caisses de retraite ont peut-être un nouveau rôle à jouer. Ce que j'ai entendu me fait penser qu'elles sont déjà dans cette démarche. Je rappelle que plus on fait bouger son cerveau en décentrant sa pensée, plus on se fait du bien à titre individuel. Plus les gens réfléchissent, plus ils éloignent le risque de type Alzheimer.

→ Régis de Closets

Nous prévenons Alzheimer depuis 14 heures, essayons de continuer un peu. Voyons un autre aspect évoqué dans l'enquête, à savoir les services autour des surcomplémentaires et de la capitalisation. Jean-Pierre Thomas, vous connaissez ce sujet et vous le portez depuis la loi Thomas sur l'épargne-retraite en 1997. En quoi cette réforme – dont nous ne connaissons pas les contours, mais dont nous connaissons l'esprit et la direction – peut-être une occasion de développer et de remettre au centre du village les offres de capitalisation et les surcomplémentaires ?





→ **Jean-Pierre Thomas**
Ancien député

Avant de répondre à votre question et pour servir de toile de fond à ma réponse, je rebondis sur les témoignages. Depuis un peu plus de 20 ans, le débat sur la retraite n'a pas beaucoup évolué. Les gens ne comprennent pas cette complexité. Les réformes futures doivent aller vers des choses simples.

Cette appréhension de la complexité donne une inquiétude. En outre, les gens demandent beaucoup de choses aux caisses de retraite. En premier lieu, qu'elles ne fassent pas faillite, donc la sécurité. Dans l'assistance qui est nombreuse, on voit que la réforme de la retraite suscite une grande interrogation et une grande inquiétude. Les interventions précédentes étaient très intéressantes. Nous allons faire plein de choses avec les caisses de retraite, elles auront des fonctions nouvelles, elles font déjà beaucoup, avec beaucoup d'altruisme, bravo.

On va leur en demander encore plus. Cette réforme peut leur donner l'espace pour agir, mais elle peut aussi les tuer. Si vous prenez les réserves des caisses libérales, vous n'aurez presque plus de caisses libérales. Le débat que j'ai guidé depuis de nombreuses années n'a pas beaucoup évolué, signe que l'on n'avance pas très vite dans ce pays et que l'on a souvent pris la position du mécano plutôt que celle de l'architecte. Nous sommes devant une réforme qui devrait pouvoir donner de la place à la capitalisation et offrir des opportunités pour les caisses de retraite.

Un mot rapide sur la réforme. Elle répond au rêve de l'après Deuxième Guerre mondiale où la haute fonction publique avait déjà rêvé d'un grand système universel géré par l'État – donc la perfection par principe et par définition –, mais nous ne l'avons pas fait. Nous avons préféré la répartition, le dialogue social et le paritarisme. Moi qui suis plutôt un conservateur, je suis favorable au paritarisme qui, dans le passé, a été un amortisseur des crises et des conflits. Globalement, le résultat des équilibres est bon. Même chose pour les caisses de retraite libérales. J'ai bien vu passer les rapports et les critiques faciles. Néanmoins, l'État n'est pas toujours si bien géré. Deuxièmement, vous avez plutôt très bien géré. Dans l'ensemble, les retraités ont les pensions qu'ils attendaient, il y a des réserves, et vous avez fait honneur à vos affaires. Aujourd'hui, la réforme peut être positive. Je ne suis pas contre l'idée d'un système rationnel, par points. Certaines caisses de retraite l'utilisent déjà.

“ Depuis un peu plus de 20 ans, le débat sur les retraites n'a pas beaucoup évolué. Les gens ne comprennent pas cette complexité. Les réformes futures doivent aller vers des choses simples.”

Jean-Pierre Thomas
Ancien député

Cette façon de faire peut être positive. Simplement, il faut prendre garde que cela ne serve pas à équilibrer les finances publiques. Le taux fictif de cotisation de l'État est environ de 73 %. Cela n'a pas beaucoup évolué. On dit que tout le monde cotisera de la même façon, à 28 %. C'est un transfert énorme. Si on transfère 120 ou 140 milliards d'euros des caisses de retraite vers le budget de l'État, on absorbera la bosse de la retraite de la fonction publique, avec un effet comptable de rééquilibrer des finances publiques, un effet positif pour la communauté européenne. Mais ce n'est pas bon, car cela consiste à déplacer le problème, avec un effet de rééquilibrage des comptes publics, mais sans régler le sujet.



→ Régis de Closets

Revenons à l'offre de services autour de la capitalisation, car tout est lié. Cette réforme, telle que nous la voyons, ne semble pas faite pour la capitalisation. Or, dans un nouveau régime, les complémentaires devront se doter d'outils pour se différencier et pour exister, comme des offres par capitalisation. Pour ce faire, il faut qu'elles aient des fonds. Le système permet-il cela ? Peuvent-elles le faire avec les réserves ? Si elles n'ont pas les réserves – le 80/20 qu'évoquait monsieur Bichot – ou pas toutes les réserves escomptées, ont-elles d'autres moyens de trouver les fonds pour faire de la capitalisation qui sera une des manières d'exister dans ce grand système ?

→ Jean-Pierre Thomas

Je ne suis pas négatif. Cette réforme, avec les difficultés que j'ai citées, peut faire place à la capitalisation. On aurait un grand système universel, mais après lui, ce serait le vide. Au-delà de trois plafonds, que fait-on ? C'est là que la capitalisation et le supplément de retraite prennent leur place. Si c'est bien fait, il existe une opportunité pour les caisses de jouer ce rôle de la capitalisation. Au-delà du régime par répartition, la capitalisation offre un gap supplémentaire, avec une partie de capitalisation obligatoire et une partie facultative. Ce sont les trois piliers des grands pays européens. Mais tout dépend de la limite du premier pilier.

→ Régis de Closets

Avant le produit, il y a les fonds. La capitalisation, c'est de l'argent. Est-ce que les caisses auront demain les réserves, quoi qu'il en soit ? Si elles n'ont pas les réserves pour faire de la capitalisation, où chercheront-elles les fonds, concrètement ?

Cette réforme, avec les difficultés que j'ai citées, peut faire place à la capitalisation. [...] Au-delà du régime par répartition, la capitalisation offre un gap supplémentaire, avec une partie de capitalisation obligatoire et une partie facultative.

Jean-Pierre Thomas
Ancien député

→ Jean-Pierre Thomas

Il est essentiel que les caisses de retraite gardent leurs réserves, sinon elles ne peuvent pas exister. Constitutionnellement, je pense qu'elles devraient les garder. Je ne vois pas comment on peut prendre aux caisses libérales les réserves faites par les cotisants. De mon point de vue d'ancien parlementaire, cela me paraît anticonstitutionnel. Je ne pense pas qu'on puisse prendre ces réserves. Mais si c'était le cas – tout est possible –, les caisses de retraite ne seront pas en capacité de faire les choses, notamment toutes les nouvelles actions que l'on citait, dont la capitalisation, car il n'y aura pas de levier. Ce n'est pas avec l'argent des réserves que se fait la capitalisation aujourd'hui, mais avec l'argent que les gens épargnent pour leur retraite. Là, les caisses de retraite peuvent jouer un rôle important. Puisque le premier pilier leur échappe, elles peuvent gérer le deuxième pilier qui – selon moi – doit être obligatoire.

Ensuite, il faut donner la faculté à ceux qui le souhaitent d'avoir une épargne-retraite individuelle et facultative. C'est ce que font tous les pays européens.

→ Régis de Closets

Sauf qu'il faut des fonds et il faut des produits.

→ Jean-Pierre Thomas

Les fonds sont ceux des retraités qui épargnent. Dans la répartition, vous cotisez aujourd'hui pour les retraités et vous cotisez pour vous quand vous serez à la retraite. Dans la capitalisation, vous épargnez pour vous-même. À la solidarité s'ajoute la responsabilité.

→ Régis de Closets

Il faut aussi que des produits de capitalisation puissent être employés par les caisses. Il existera des produits collectifs, individuels et d'épargne-retraite, mais ils sortent d'une autre loi qui est la loi Pacte. Tels qu'ils sont présentés, ces produits permettent des sorties en rente ou par capital. De fait, ils imposent une logique assez financière qui n'est pas la logique propre de la capitalisation gérée par des caisses. C'est plutôt la logique des banques assurantielles. Faut-il repenser ces produits et la façon dont ils pourraient être intégrés dans une offre de services des caisses ?

→ Jean-Pierre Thomas

Il existe deux catégories de produits :

- des produits individuels – le Perp et le Madelin – où les gens vont épargner à titre privé et de façon facultative : un produit Madelin peut être géré par vous ou de manière assurantielle, idem pour les Perp ;
- des produits collectifs – le Perco et l'article 83.

Si j'étais encore parlementaire, je regarderais comment partir de l'article 83 qui est un produit à cotisations définies, collectif et sur un support assurantiel. Le 83 peut être parfaitement adapté pour une caisse de retraite, avec une cotisation obligatoire. Là, il est possible d'y associer beaucoup de choses. Il y a ensuite l'échelon individuel. Un Madelin s'adapte très bien à une caisse libérale. Certaines caisses libérales, comme celles des médecins, ont des systèmes par capitalisation, d'autres comme la Cipav n'en ont pas encore.

Cette réforme présente des dangers, mais aussi des opportunités pour donner aux caisses de retraite un nouvel espace. Je vous mets tout de même en garde, mais c'est ma position d'ancien parlementaire en retraite définitive. Si la loi Pacte est ficelée avant la loi sur les retraites, vous ne pourrez plus bouger.

→ Régis de Closets

Merci pour ces éclairages. Nous voyons la manière dont les enjeux se posent et dont l'offre de services peut s'enrichir. Voyons un dernier aspect avant de prendre les questions de la salle, à savoir que cela suppose aussi de faire évoluer l'organisation des structures des caisses pour intégrer au mieux cette approche services qui n'est pas l'approche gestionnaire traditionnelle de nombreuses caisses.

Parlons-en avec vous, Raphaël Viné. Vous dirigez l'aspect digital de la *Silver économie* de la société de conseil Niji. Vous ne travaillez pas directement sur le secteur des retraites, mais vous le suivez. Quels besoins identifiez-vous qui pourraient être adressables et facilités par la transformation numérique et ses nouveaux outils digitaux ?



→ Raphaël Viné

Spécialiste de la Silver économie

Il y a deux volets que la transformation numérique doit adresser :

- le premier tourné vers les utilisateurs, à savoir simplifier l'accès à l'information dans le cadre de la relation client, apporter la bonne information au bon moment, dans un processus assez fluide ;
- la transformation numérique doit par ailleurs s'effectuer au sein des caisses de retraite, avec la dématérialisation accrue de certains processus. De nombreux dispositifs existent déjà notamment pour l'échange de données entre les différents acteurs de la sphère sociale, de manière sécurisée et dans le respect de la vie privée de chacun.

On ne peut pas avoir l'un sans l'autre, c'est un modèle biface. Il faut penser la transformation numérique selon ces deux volets.

Le premier besoin des utilisateurs est d'accéder à l'information, notamment lors du passage à la retraite. Si l'on est polypensionné, il s'agit de comprendre les montants alloués par les différentes caisses, comprendre les droits et les services auxquels on peut prétendre, avec un besoin de simulation financière.

“ Le parcours digital de l'utilisateur doit pouvoir aboutir à un conseil d'expert ou à un rendez-vous de bilan. ”

Raphaël Viné

Spécialiste de la Silver économie

Il y a aussi un besoin de mise en relation avec des experts. Il ne faut pas oublier l'accompagnement humain, notamment en cas de situation compliquée.

Mais il y a en fait autant de situations que de personnes. Le parcours digital de l'utilisateur doit pouvoir aboutir à un conseil d'expert ou à un rendez-vous de bilan. Le 100 % digital est un terme à la mode, qui fait réfléchir beaucoup de monde et semble offrir de nombreuses promesses, mais il est un peu exagéré dans la réalité. Enfin, le dernier besoin est d'accéder à des services. Les plateformes digitales des acteurs de la retraite doivent pouvoir proposer, en marque blanche ou avec des partenaires, des services autour du passage à la retraite, des services à la personne ou à domicile, etc.

Il faut réussir à agréger des services et il existe des plateformes qui parviennent à orchestrer des services pour offrir un guichet unique. Se pose la question de la légitimité des acteurs. Qui sont les acteurs légitimes pour proposer ces plateformes d'agrégation de services ? Pour l'utilisateur, avoir un univers unique et cohérent de services autour du passage à la retraite et du statut de retraité est très intéressant.

→ Régis de Closets

Pour les caisses qui mettent cela en place, cela suppose qu'elles aient une véritable logique intégrative. Le problème est de développer des applications ou des portails dans des logiques de silo. Un guichet unique suppose un parcours digital pour l'utilisateur final, et de donc de lier les différentes offres et d'avoir une approche globale.

→ Raphaël Viné

Il faut que les acteurs s'organisent pour résoudre la question de l'acteur légitime pouvant proposer des services de tiers. Une réciprocité est possible : l'acteur A peut proposer les services de l'acteur B et inversement. Des modèles commencent à exister sur le marché. Dans tous les cas, une intégration est nécessaire au niveau des processus des entreprises et de la donnée pour avoir un parcours très simple pour l'utilisateur, sans rupture dans ses parcours. De nombreux traitements sont encore faits manuellement en back-office ou de manière semi-automatique.

Il faut réussir à agréger des services et il existe des plateformes qui parviennent à orchestrer des services pour offrir un guichet unique.

Raphaël Viné

Spécialiste de la Silver économie

Des technologies se développent et facilitent les intégrations en normalisant un peu les interfaces, mais il reste encore du travail.

→ Régis de Closets

Un autre aspect est essentiel : aujourd'hui, on a l'impression que le monde de la retraite n'est pas le plus concerné par ces transformations numériques et ces parcours digitaux.

Or, c'est dans la *Silver économie* que naissent le plus de jeunes entreprises innovantes : il faut apprendre à travailler avec ces jeunes pousses, dans des logiques d'*open innovation*. Selon vous, est-ce que des acteurs comme les caisses sont prêts à travailler avec ce nouvel écosystème de startups qui se développent beaucoup dans le champ de la *Silver économie* ?

→ Raphaël Viné

J'ai l'impression que oui. Les retours d'expérience que l'on a dans d'autres secteurs montrent que de grands groupes sont arrivés à s'organiser dans cette logique d'*open innovation*, avec des labs d'innovation digitale qui permettent d'ouvrir tout un écosystème de startups ou d'autres entreprises.

Ce matin, j'étais chez un grand énergéticien qui travaille avec des startups pour analyser la donnée de consommation électrique et anticiper des changements d'habitude et de comportement au foyer pour les seniors qui sont en début de perte d'autonomie, afin de pouvoir alerter, provoquer un rendez-vous médical ou un bilan de santé et faire de la prévention sur du très long terme. Actuellement, aucun acteur ne se positionne sur de la prévention à long terme, mais cela serait formidable pour réduire les dépenses de santé à terme.



« [...] nous travaillons avec les autres régimes de retraite pour avoir, d'ici deux ou trois ans, le même système d'information métier pour gérer les carrières de tous nos concitoyens, le RGPU. »

François-Xavier Selleret
Directeur de l'Agirc-Arrco

→ Régis de Closets

François-Xavier Selleret, il existe un enjeu d'accompagnement par cette transformation numérique de vos organisations, et donc de transformation de vos organisations. D'ailleurs, l'Agirc-Arrco a un grand chantier 2017-2019 en interne pour recentrer toutes les compétences et expertises des organisations autour de cette approche métier et cette approche client. C'est un chantier difficile. La transformation numérique est-elle un élément clé pour y arriver ?

→ François-Xavier Selleret

Le digital aide, mais il reste toujours l'humain. Quand on veut concevoir une action à l'échelle de plusieurs dizaines de millions de bénéficiaires, le digital aide à généraliser, industrialiser des démarches. Il aide également à mener davantage de démarches personnalisées. Par exemple, la loi de 2003 a prévu que chacun de nous reçoive tous les cinq ans un courrier où sont consolidées les données par tous les régimes de retraite. À l'époque, c'était une révolution. C'était la première fois que tout le monde pouvait avoir une vision de ses droits. Cependant, cet outil a vécu, car il est conçu par régime, assez statique et tourné vers le passé. Le simulateur de retraite, dans le cadre du droit à l'information, permet de personnaliser l'information.

Le digital permet de proposer une démarche d'ensemble à tous les citoyens tout en personnalisant les questions. L'Agirc-Arrco a une stratégie digitale forte, mais aussi une implantation territoriale et humaine forte. Nous sommes présents dans plus de 500 lieux dans le territoire. Il y a cette idée de proximité géographique et aussi d'offrir le choix. Je dis souvent que notre responsabilité est de permettre à chacun de nos concitoyens d'avoir le choix, dans une démarche cross-canal où on commence par Internet et où on rencontre ensuite un humain.

Pour cela, nous avons lancé le service des experts retraite qui répond à toutes les questions sur la retraite, y compris des questions qui ne sont pas les nôtres dans un premier niveau de service. En interne, il y a beaucoup d'éléments de communication entre nos équipes. Nous voyons de plus en plus que la dimension front-office se décline en back-office. C'est pour cela que nous travaillons avec les autres régimes de retraite pour avoir, d'ici deux ou trois ans, le même système d'information métier pour gérer les carrières de tous nos concitoyens, le RGPU. Il permettra d'avoir la même donnée et qu'un salarié de l'Agirc-Arrco puisse gérer la retraite comme un salarié de la Cnav ou de la MSA, et ce en une seule fois. Cela contribuera à améliorer la qualité de service et l'efficacité collective.

→ Jean-Pierre Thomas

Les services en question sont à la fois nécessaires et passionnants avec les nouvelles technologies. Mais comment paye-t-on ? Car il faut que la prestation soit gratuite. Comme le montre l'actualité, nous avons la première révolte sur le sujet de la retraite. Et l'on pourrait difficilement demander aux gens de donner ce qu'ils n'ont pas. Ces services ont un coût. Où prendre l'argent ? Sur le rendement de la capitalisation, certes, mais cela présente une limite. Un autre vecteur est la durée du travail. Soit nous allons progressivement vers 65, soit nous restons à 62 pour être gentil, mais la notion d'âge pivot dépassera 62 ans.

Il faut trouver cet argent quelque part. Si les caisses, libérales ou non, perdent leurs réserves et leurs capacités, elles ne pourront plus financer les prestations nécessaires. Au-delà de tout cela, il y a aussi la dépendance.

→ Régis de Closets

Cela rejoint ce que disait Renaud Villard sur l'enjeu des économies d'échelle et ce que les organisations permettent en ce sens, non pas pour tout financer, mais pour enclencher des dynamiques en ce sens. Prenons les questions de la salle, car nous ne sommes pas en avance.

→ Bernard Aiglon (intervenant dans la salle)

Je suis retraité actif et cotisant à la Cipav. Je remercie monsieur Thomas d'avoir abordé les questions financières. Jusque-là, l'après-midi par ailleurs très bien organisé semblait laisser penser que tout allait pour le mieux dans le monde de la retraite. Or, ce monde commence à connaître des problèmes financiers importants. Cela me semble une évidence.

Quand le système a été créé en 1946 ou 1947, il y avait à peu près quatre actifs pour un retraité. Il y a aujourd'hui deux actifs, et peut-être un peu moins, pour un retraité. Ce système par répartition ne marche plus. Il faut donc introduire une dose de capitalisation. Nous savons très bien qu'une partie des pertes est dissimulée dans le budget de l'État. Une question pour monsieur Selleret, mais que l'on pourrait poser au directeur de la Cnav. Comment voyez-vous l'avenir financier de votre régime ? Comment le régime peut-il réatteindre l'équilibre ?

→ François-Xavier Selleret

Pour vous donner un ordre de masse financière, l'Agirc-Arrco verse près de 80 milliards d'euros de prestations chaque année et dispose de 160 milliards d'euros de réserves. Nos réserves couvrent environ 9,5 mois de prestations. L'exercice 2017 a été clôturé avec un déficit de 2,8 milliards d'euros, mais grâce à des produits exceptionnels, le déficit a été limité à 500 millions d'euros.

Au regard des dernières projections, nous devrions retrouver l'équilibre technique l'année prochaine ou l'année suivante. Les partenaires sociaux qui gèrent l'Agirc-Arrco ont pris des décisions en 2015. Ils ont demandé des efforts aux retraités, aux actifs et aux entreprises. Nous avons aussi obtenu de meilleurs résultats sur notre gestion, sur l'efficacité de notre recouvrement, sur la réduction des frais de gestion de nos réserves, etc. En 2015, les partenaires sociaux ont posé le principe que le régime devait toujours avoir – même s'il peut alterner des périodes de déficit et d'excédent – au moins six mois de réserve sur 15 ans. C'est un principe de solvabilité et de durabilité. Ils ouvrent une nouvelle négociation jeudi pour fixer les paramètres pour la période 2019-2022, mais toujours avec une projection à 15 ans.

→ Gérard De Oliveira Maia (intervenant dans la salle)

Bonjour, je suis retraité. Il m'est venu une idée pour répondre à votre question, « Comment et où trouver de l'argent ? » Quand Édouard Balladur était Premier ministre, il avait proposé de vendre les bijoux de famille, de les placer pendant 30 ans en capitalisation, puis de faire une bascule. Aujourd'hui, je pense que le gouvernement vend – un peu dans notre dos – un certain nombre de choses. Pourriez-vous intervenir auprès du gouvernement pour qu'il mette la main à la poche, afin qu'une partie des ventes servent à financer une partie de la capitalisation qui sera nécessaire en deuxième niveau ?

→ Régis de Closets

Vous voulez que Jean-Pierre Thomas reprenne du service.

→ Jean-Pierre Thomas

Je vous rassure. Je n'interviendrai pas auprès du gouvernement, car j'ai définitivement quitté la vie politique. Ceci étant, il m'arrive de rencontrer des conseillers à l'Élysée ou à Bercy sur ce sujet. Je ne pense pas que ce soit une solution, car l'État est exsangue et la poche est celle du contribuable. Par conséquent, nos poches sont déjà relativement vides ou percées, cela dépend. La solution est d'avoir une capitalisation qui fait progressivement son chemin pour obtenir un supplément de retraite et avoir ce moteur de la responsabilité qui s'ajoute au moteur de la solidarité.

À l'époque, on avait prévu un système qui était assez social. Moi, je faisais des fonds de pension – le terme est affreux – et je m'inscrivais dans le dialogue social. Les entreprises et les partenaires sociaux discutaient des fonds de pension, et ces derniers offraient des facilités aux gens modestes. Nous n'étions pas sur un système direct capitalistique. Là, nous le serons. Le système actuel n'est pas un fonds de pension, c'est une addition de produits qui existaient déjà. ►

Rien n'est nouveau, si ce n'est le fait de pouvoir passer de l'un à l'autre, avec des ajustements fiscaux et sociaux qui ajouteront de la complexité. J'aurais souhaité un système plus universel avec de vrais fonds de pension à la française, en respectant le dialogue social et en prenant garde à préserver les gens modestes. Dans le débat qui se mène à l'Assemblée, c'est là-dessus qu'il faut peser. C'est le moment de faire évoluer les choses. Après, il sera trop tard, ce sera inscrit dans le marbre.

→ Régis de Clossets

Y a-t-il une autre question ou remarque à nos invités ?

→ Antoine Delarue (Intervenant de la salle)

Je suis administrateur de la Cipav. Je salue la remarque de monsieur Thomas sur la qualité de gestion des différentes caisses. Je crois que le gouvernement doit faire attention avant de court-circuiter les caisses et de n'en faire qu'une pour son super-système. Ceci dit, avoir un système universel paraît tout de même utile pour faire face à de nouveaux défis. Un défi n'a pas été mentionné, celui des NEET, à savoir ceux qui ne sont ni en emploi ni en formation ni en stage et qui représentent tout de même trois millions de personnes.

Nous étions d'accord pour avoir une solidarité pour les méritants, comme ceux qui ont élevé des enfants, mais aussi une solidarité active pour les malchanceux avec les dispositifs de minimum. Là, nous sommes confrontés à une troisième catégorie, celle des rebelles, ceux qui restent en dehors du système. Monsieur Selleret parlait des stages qui permettent de réintroduire les gens dans le système. C'est un nouveau défi. C'est peut-être là que les différents régimes qui fonctionnent en silo ne sont pas forcément les mieux placés pour affronter ce défi qui me paraît transversal.

→ Régis de Clossets

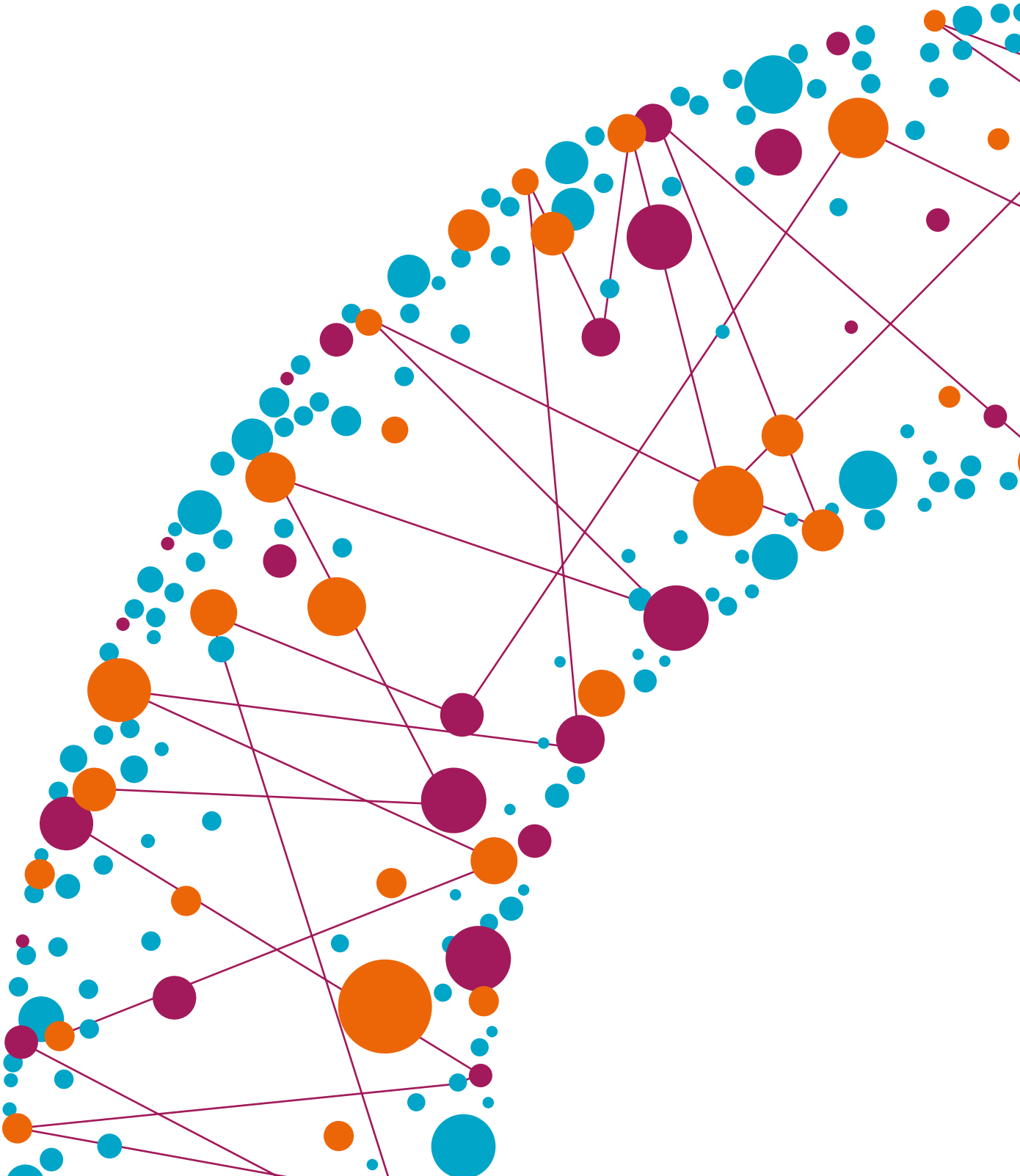
C'est d'autant plus intéressant que c'est l'un des risques de l'offre de services, à savoir ne s'adresser qu'à ses clients et oublier l'inclusion sociale et ce qui est hors du scope.

→ Serge Guérin

Vous avez raison, monsieur. Je vais essayer d'être politiquement correct. Une partie de la population, soit n'arrive pas à jouer le jeu, soit a décidé de ne pas jouer le jeu. Il y a un peu de tout là-dedans. Ces personnes ne se projettent absolument pas dans l'avenir. C'est une logique de vie dans le court-terme. Certains pensent que ce système et ce pays sont atroces et doivent être supprimés par des choses qui ont fait leurs preuves – ou leur non-preuve – ailleurs.

C'est une question sociale. La France accueille aujourd'hui et accueillera demain, de manière volontaire ou non, une population de plus en plus importante qui demandera – dans le meilleur des cas, elle demande ; dans l'autre, elle prend – un certain nombre d'aides sociales. J'évoque une nouvelle fois Michel Rocard, à savoir s'il est possible de ne prendre qu'une partie du tout.

La problématique concerne les aides sociales. On ne peut pas le faire pour tout le monde. Et pour revenir à la question d'Internet et du digital, une partie de la population n'est absolument pas adaptée – et on a le droit de ne pas vouloir s'adapter à cela – aux systèmes digitaux, et pas uniquement les seniors. Il y a des jeunes de 20 ans qui sont champions du monde de jeux vidéo, mais qui sont incapables de déclarer leurs impôts en lignes et qui demandent de l'aide à des personnes de 75 ans. Enfin, je rappelle que 1,4 million de personnes entre 57 et 64 ans ne sont ni à la retraite, ni au chômage, ni en emploi. Nous avons cet élément des deux côtés, sur les jeunes et sur les seniors. Donc, est-ce qu'on regarde ailleurs ou est-ce qu'on est capable de les intégrer, si tant est qu'ils aient envie de jouer le jeu un minimum ? Là, nous sommes sur d'autres sujets très lourds. Mais vous avez parfaitement raison de rappeler cette réalité culturelle, sociale et économique et qui relève du vivre-ensemble. Beaucoup de gens n'ont pas envie de vivre ensemble. Que faisons-nous alors ?



SYNTHÈSE DE LA TABLE RONDE 3

La troisième table ronde du colloque s'est attachée à aborder le sujet des services que pourraient offrir les caisses de retraite au lendemain de la réforme. François-Xavier Selleret, directeur de l'Agirc-Arrco, Françoise Vales, directrice de l'offre de services de la CCMSA, Serge Guérin, sociologue, Jean-Pierre Thomas, ancien député et Raphaël Viné spécialiste de la *Silver économie* y participaient.

François-Xavier Selleret a rappelé que l'Agirc-Arrco est un régime par répartition mais également un régime paritaire. Selon lui, le fait d'être géré par des organisations syndicales et patronales ancre la raison d'être de la caisse qui est d'apporter du service aux salariés, aux retraités et aux entreprises.

Les clients de l'Agirc-Arrco le sont pendant plus de 70 ans, 40-45 ans pendant leur vie professionnelle et 20-25 ans pendant leur retraite. La caisse s'interroge donc sur les services à apporter durant ces 70 années. Cela commence par une sensibilisation des plus jeunes avec la conclusion d'un partenariat avec l'Éducation nationale afin de proposer des stages aux élèves de 3^e. Les étudiants sont également sollicités puisqu'ils ont par exemple été consultés lors de la réalisation de l'application mobile *Smart' Retraite*. Pour les personnes d'une quarantaine d'années, le simulateur de retraite est présenté comme un outil d'aide à la décision pour faire des choix de vie professionnels et personnels. L'Agirc-Arrco part des besoins pour réfléchir à la façon de proposer des services aux différents âges de la vie. Afin d'affiner l'écoute des clients, la caisse demande à ceux-ci d'évaluer les services au moment des entretiens individuels retraite (EIR) ou du départ à la retraite. Elle organise également des ateliers utilisateurs, et échange avec l'Apec et les autres caisses de retraite.

Concernant les services d'action sociale, François-Xavier Selleret note une évolution de l'offre qui se concentre désormais davantage sur le maintien à domicile et la promotion du bien vieillir.

La MSA, qui se présente comme le guichet unique de la protection sociale du monde agricole, a développé depuis une trentaine d'années une offre dans les territoires où il n'y avait pas de services à la personne. Ainsi, Françoise Vales explique que dans les zones rurales isolées, la MSA encourage la création d'associations qui offrent des services différents répondant aux besoins locaux, qu'il s'agisse de formation, de tutelle, d'aide à domicile, de villages de vacances, etc. En 2010, la création des MSA Services a permis de structurer le réseau des associations en leur proposant un appui en termes de communication, de ressources humaines, de comptabilité, d'ingénierie de projet, etc.

Pour Serge Guérin, la transition démographique oblige à penser de manière fondamentalement différente l'approche que l'on a des services d'aide sociale. Selon lui, la notion de services consiste à recevoir son dû. C'est parce que nous avons cotisé que nous récupérons le fruit de nos cotisations.

« [...] la transition démographique oblige à penser de manière fondamentalement différente l'approche que l'on a des services d'aide sociale. »



Il souligne par ailleurs que l'enjeu des services est celui des aidants qui sont actuellement 8,5 millions en France. Il explique que si on les rémunérait, la somme à déboursier serait de 164 milliards d'euros. Il y a donc une nécessité de soutenir et d'accompagner les aidants.

Il mentionne également l'importance de la prévention qui doit être débutée le plus tôt possible, par une sensibilisation aux questions d'ordre sanitaire, psychologique (rupture de 50 % des liens sociaux au moment de la retraite) et financier (hausse de 41 % des divorces après la retraite et diminution des revenus lorsque les personnes se retrouvent seules).

Il préconise donc de préparer les personnes à vivre avec moins, mais aussi d'anticiper l'adaptation de leur logement pour favoriser le maintien à domicile.

Dans quelle mesure la transformation numérique peut-elle accompagner le développement des services ? C'est la question qui a été posée à Raphaël Viné. Selon lui, il existe deux aspects. Un premier concerne les utilisateurs avec la simplification de l'accès à l'information. Un second est propre aux caisses de retraite avec la dématérialisation des processus. Ainsi, la transformation numérique doit être pensée selon ces deux volets.

Pour ce qui est de l'accès à l'information, le parcours digital doit aboutir à un conseil d'expert en physique, le 100 % digital étant pour lui une formule galvaudée. Il indique que les plateformes digitales doivent pouvoir proposer des services autour du passage à la retraite, des services à la personne, etc. Les caisses devenant un guichet unique afin que le parcours soit simple pour l'utilisateur, sans rupture.

Pour François-Xavier Selleret, le digital aide à généraliser, à industrialiser des démarches tout en personnalisant l'information comme c'est actuellement le cas avec le RIS (relevé individuel de situation) ou le RGCU. Ainsi, l'Agirc-Arrco a une stratégie digitale forte mais aussi une implantation humaine et territoriale forte car aucun service en ligne ne peut remplacer l'échange avec une personne.

Le dernier point abordé lors de cette table ronde était celui de la capitalisation. Jean-Pierre Thomas, auteur de la première loi, qui porte son nom, relative à la retraite par capitalisation affirme que la réforme peut faire place à ce mode d'acquisition de droits. Il indique que le grand système universel par répartition laissera un grand vide pour les personnes ayant un revenu au-delà de trois plafonds de la Sécurité sociale. La capitalisation pourra offrir un gap supplémentaire avec une capitalisation collective obligatoire et une partie individuelle et facultative. Il rappelle que ce sont les trois piliers des grands pays européens mais que tout dépend de la limite du premier pilier.



CONCLUSION

→ Philippe Castans

Président de la Cipav

Il me revient de clore ce colloque dont les échanges ont été d'une rare qualité et riches d'enseignements. Je tiens particulièrement à remercier les intervenants, ainsi que Régis de Closets pour l'animation de ces trois tables rondes. Permettez-moi également d'associer à ces remerciements les agences de communication Ptolémée et Clai, ainsi que le service communication de la Cipav pour leur mobilisation et leur implication dans l'organisation de ce colloque. Je vous informe que vous pourrez dès demain retrouver sur Internet l'intégralité des débats afin de faire partager l'ensemble de ces réflexions au plus grand nombre, ceux qui n'ont pas pu être présents aujourd'hui, mais aussi à tous nos adhérents.

Cette réforme est sans aucun doute une opportunité pour revoir le contrat de confiance qui lie l'ensemble des générations. Elle est une occasion unique de réformer le système dans sa globalité afin de répondre aux évolutions démographiques, sociologiques et économiques de notre temps.

Nous en sommes pleinement conscients à la Cipav. C'est pourquoi nous allons, pour ce qui nous concerne, continuer à adapter notre fonctionnement et nos services afin de pouvoir répondre au mieux aux besoins et aux attentes de nos adhérents. Il s'agit d'un vaste chantier, mais nous aimons les défis. Nous en avons relevé de nombreux en 40 ans. Nous souhaitons donc continuer en ce sens.

“ Cette réforme est une occasion unique de réformer le système dans sa globalité afin de répondre aux évolutions démographiques, sociologiques et économiques de notre temps.

Philippe Castans

Président de la Cipav

Comme je le mentionnais dans mon discours introductif, l'objectif que nous nous étions fixé était d'apporter notre contribution au débat sur la réforme systémique des retraites. L'objectif est à cet égard totalement atteint. Rassurez-vous, je ne me livrerai pas à l'exercice périlleux de synthèse de l'ensemble des interventions, mais je vais plutôt souligner combien les enjeux de cette réforme sont essentiels et vont bien au-delà des problématiques sur la définition de nouveaux paramètres pour les régimes de retraite.

COLLOQUE DU 29 JANVIER 2019 « VIDÉOS DES DÉBATS »



www.youtube.com/playlist?list=PLXlr5hWANb12sBWMp0m-Wkp7EwxSWrDMn

LEXIQUE

APEC

Association pour l'emploi des cadres.

Article 83

Contrat d'assurance vie collectif de retraite par capitalisation. Il permet aux entreprises de verser des cotisations sur un compte dédié. L'argent est débloqué au profit du salarié au moment de son départ à la retraite.

CCMSA

Caisse Centrale de la MSA.

CFDT Retraités

Elle regroupe 95 syndicats de retraités.

CFDT

Confédération française démocratique du travail.

CFTC

Confédération française des travailleurs chrétiens.

CNAF

Caisse nationale des allocations familiales.

CNAV

Caisse nationale d'assurance vieillesse.

CNRA

Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales.

Ehpad

Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

EIR

Entretien information retraite.

ESS

Économie sociale et solidaire.

Foncière logement

Association ayant pour vocation de produire des logements locatifs à destination des salariés pour diversifier l'habitat dans les secteurs en réhabilitation.

HLM

Habitation à loyer modéré.

INSEE

Institut des hautes études économiques et commerciales.

INSERM

Institut national de la santé et de la recherche médicale.

Loi 1901

L'association de loi 1901 est une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que le partage de bénéfices.

Loi Elan

La loi Elan a pour ambition de faciliter la construction de nouveaux logements et de protéger les plus fragiles. Elle a été définitivement adoptée au Sénat le 16 octobre 2018.

Loi Madelin

Loi ayant pour objectif de permettre aux travailleurs non-salariés non agricoles (TNSNA) de se constituer une épargne complémentaire.

Loi Pacte

Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises. Ce plan a pour ambition de donner aux entreprises les moyens d'innover, de se transformer, de grandir et de créer des emplois.

MSA

Mutualité sociale agricole, régime de protection sociale obligatoire des personnes salariées et non salariées des professions agricoles.

NEET

« *Not in Education, Employment or Training* » (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire). Classification sociale d'une certaine catégorie de personnes inactives.

PASS

Plafond annuel de la Sécurité sociale.

PERCO

Plan d'épargne pour la retraite collectif.

PERP

Plan d'épargne retraite populaire.

RAFP

Retraite additionnelle de la Fonction publique.

RGCU

Répertoire de gestion des carrières unique.

RIS

Relevé individuel de situation. Envoyé tous les cinq ans à compter de 45 ans, il récapitule les droits acquis par chaque actif dans tous les régimes dans lesquels il a cotisé.

STAPS

Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

Unedic

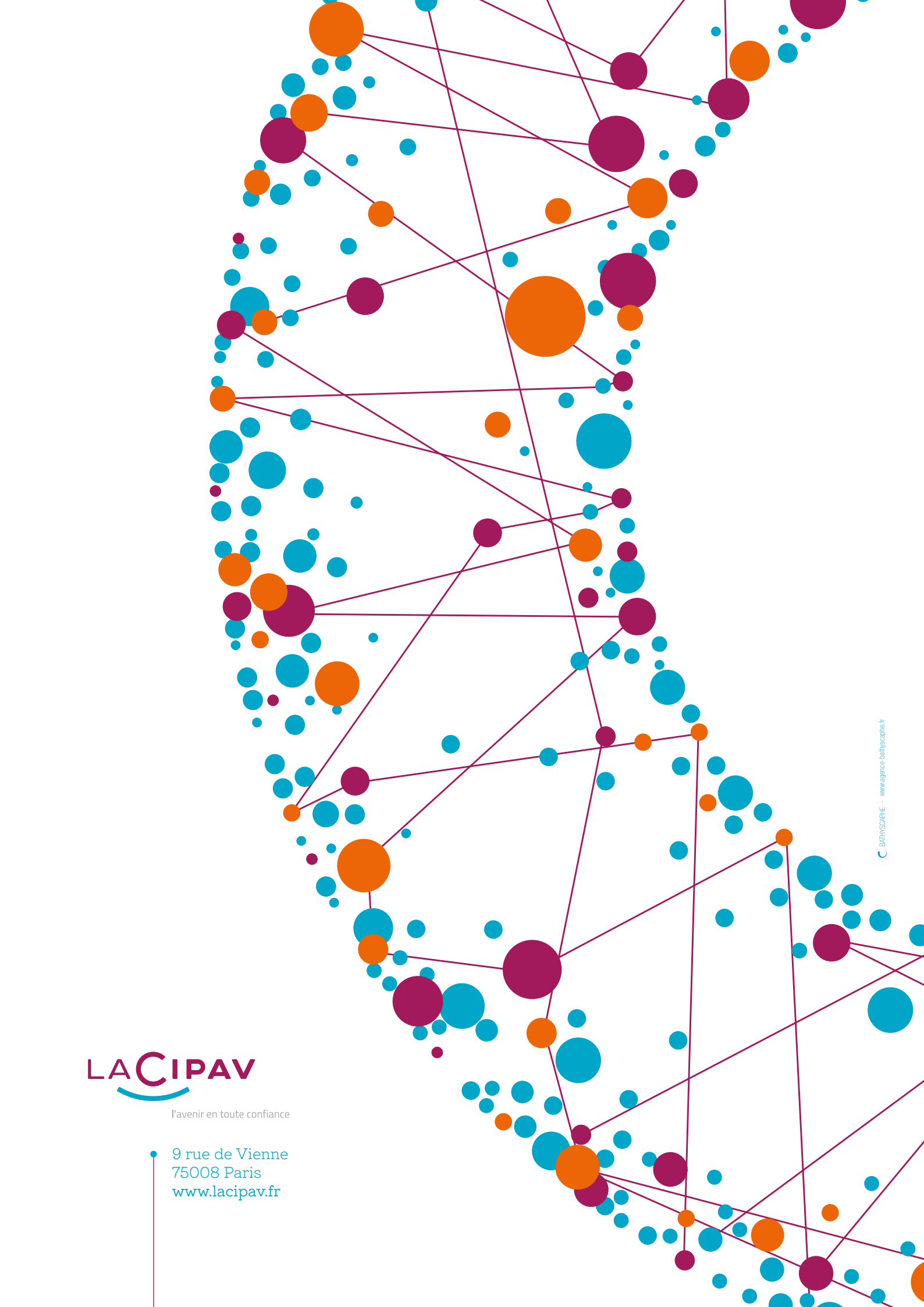
Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.

Uniopss

Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux.

USH

Union sociale pour l'habitat.



LACIPAV

l'avenir en toute confiance

9 rue de Vienne
75008 Paris
www.lacipav.fr